

cahier de référence

AMÉNAGEMENT DE TERRASSES LE LONG
DU CANAL DU MIDI SUR LA BASE DE TROIS
ÉTUDES DE CAS

Livret 01 - Benchmark

Livret 02 - Typologies d'établissements liés au canal du Midi

Livret 03 - Méthodologie de projet sur trois cas d'étude

Livret 04 - Principes d'aménagements et préconisations

Juillet 2025

SOMMAIRE

livret 01 benchmark

Projets de référence

P04

L'AMÉNAGEMENT DE TERRASSE EN SITE INSCRIT:

ANALYSE DE PROJETS EXEMPLAIRES

P06

RÉFÉRENCE N°1 / COPENHAGUE

P08

RÉFÉRENCE N°2 / AMSTERDAM

P10

RÉFÉRENCE N°3 / ROCHEFORT

P12

RÉFÉRENCE N°4 / PRESSAC

P14

RÉFÉRENCE N°5 / BUZET

P16

RÉFÉRENCE N°6 / VENISE

P18

SYNTHÈSE BENCHMARK

livret 02 typologies d'établissements liés au canal du midi

Histoire et usages actuels

P04

TYPOLOGIES ET TRANSFORMATIONS À TRAVERS LE TEMPS

P06

RAPPEL HISTORIQUE:

LES ÉTABLISSEMENTS PRÉSENTS LE LONG DU CANAL AU 17^E

P08

TYPOLOGIES D'ÉTABLISSEMENTS DE BOUCHE ISSUS D'UNE RÉHABILITATION DE BÂTIMENTS HISTORIQUES

P20

TYPOLOGIES D'ÉTABLISSEMENTS DE BOUCHE CONTEMPORAINS

livret 03

méthodologie de projet sur trois cas d'étude

Mise en application

P04**MÉTHODOLOGIE DE PROJET SUR
TROIS CAS D'ÉTUDE****P06****LES TROIS SITES D'ÉTUDES :
MISE EN APPLICATION DE TROIS
PROJETS DE TERRASSE****P08****CAS D'ÉTUDE N°1: MUSEAU MUSETTE****P36****CAS D'ÉTUDE N°2: LE SPOT****P62****CAS D'ÉTUDE N°3: Ô BERGE DU
CANAL**

livret 04

principes d'aménagements et préconisations

Fiches-conseils

**FICHE 00: LES GRANDES ÉTAPES DU
PROJET****FICHE 01: COMMENT SE FAIRE AIDER****FICHE 02: CONNAITRE SON SITE****FICHE 03: CONCEVOIR SA TERRASSE****FICHE 04: IMPLANTER SA TERRASSE****FICHE 05: AMBIANCE****FICHE 06: TEINTES MATÉRIAUX****FICHE 07: MEUBLER SA TERRASSE****FICHE 08: OMBRAGER SA TERRASSE****FICHE 09: VÉGÉTALISER CLÔTURER****FICHE 10: ÉCLAIRER SA TERRASSE****FICHE 11: LES ENSEIGNES****FICHE 12: EMBARCATIONS
FLOTANTES****FICHE 13: STATIONNEMENT ET ACCÈS****FICHE 14: DÉCLARER SA TERRASSE**

livret 03 méthodologie de projet sur trois cas d'étude

Mise en application



De haut en bas : Museau Musette (31) ©Museau Musette / Le spot (11) / Ô Berge du Canal (34) ©Atelier Refuge

trois sites pour trois départements le long du canal du midi

QU'EST-CE QU'UN CAS D'ÉTUDE?

Un cas d'étude est une analyse approfondie d'une situation réelle permettant d'illustrer un processus, d'en comprendre les enjeux et d'en tirer des enseignements applicables à d'autres projets similaires.

Dans le cadre de l'aménagement de terrasses aux abords du canal du Midi en lien avec une activité de restauration, ce livret a pour objectif d'accompagner les porteurs de projet en mettant en application un processus de conception structuré. Ce dernier couvre toutes les étapes essentielles, de la réflexion initiale à la validation par les instances décisionnaires (DREAL, VNF, communes, UDAP), jusqu'à la réalisation du projet par les restaurateurs.

À cette fin, trois cas d'étude ont été sélectionnés:

- 1/ Le restaurant Museau Musette à Toulouse
- 2/ Le restaurant Le Spot à La Redorte
- 3/ Le restaurant Ô Berge du Canal à Villeneuve-lès-Béziers

Ces trois exemples concrets illustrent des situations variées, confrontées à des contraintes spécifiques.

Ils permettent d'analyser les enjeux liés à l'aménagement et de proposer des solutions clés en main, respectant l'esprit canal et les exigences en matière d'aménagement paysager le long du canal du Midi. Ils constituent ainsi une source d'inspiration pour les porteurs de projet souhaitant adapter ces bonnes pratiques à leur propre démarche.

L'objectif de ce livret est de rendre les porteurs de projet autonomes dans leur réflexion et leurs propositions d'aménagement. Cette approche, combinée aux fiches actions du livret 04, fonctionne comme un guide pratique opérationnel, permettant d'identifier les aménagements recommandés et ceux à éviter.

En définitive, chaque porteur de projet doit être en mesure de proposer une terrasse respectueuse du lieu, en harmonie avec son environnement et fidèle à la philosophie de vie propre au canal du Midi, nommée «l'esprit canal».

QU'EST-CE QUE L'ESPRIT CANAL?

Une invitation au voyage, à la contemplation et à la sérénité

L'esprit canal évoque l'atmosphère unique qui règne autour d'une voie d'eau historique et emblématique, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il incarne à la fois l'histoire, le patrimoine, la nature, les paysages et les hommes.

Héritage de Pierre-Paul Riquet, le canal du Midi est plus qu'un chef-d'œuvre d'ingénierie: il est un lieu de contemplation et de quiétude, où le temps semble suspendu, un observatoire des grands paysages et des espaces urbains traversés. L'esprit canal, c'est une invitation au voyage lent, rythmé par les sites éclusiers, qu'il s'agisse de la navigation sur une péniche, de cyclisme sur les chemins de halage ou de promenade à l'ombre des platanes centenaires qui bordent ses rives.

L'esprit canal est porté par la simplicité des usages qui gravitent autour de la voie d'eau et par une vision populaire des lieux. Il est également porté par une vision ancrée dans un dialogue permanent avec les paysages révélés par le canal qui serpente entre villes et villages, longe des champs et des vignes, traverse des vallons, côtoie les montagnes, effleure des étangs et des lagunes et rejoint des rivages

méditerranéens. Tantôt bordé de platanes ou de bandes boisées créant un effet lisière, tantôt s'ouvrant sur des panoramas dégagés, le canal du Midi offre une diversité de points d'arrêt et de contemplation, aux ambiances variées. Effet bucolique et intime en des endroits isolés près de petits ouvrages patrimoniaux «à l'intérieur d'un lieu clos» ou effet monumental et spectaculaire sur des sites emblématiques animés et ouverts sur l'extérieur.

L'esprit canal c'est aussi une communauté d'hommes et de femmes faite de bateliers, de promeneurs et d'amoureux du patrimoine, qui partagent une même passion pour ce site chargé d'histoire, animés par le sens de l'échange cordial, par l'ouverture aux autres et par l'esprit d'entraide. Flâner le long du canal, c'est profiter de l'ambiance conviviale des petits ports, des marchés locaux des villages traversés, des guinguettes au bord de l'eau et des écluses animées par le passage des bateaux.

L'esprit canal, c'est aussi une philosophie de vie: celle du tourisme lent, du respect de l'environnement et du plaisir simple de naviguer au fil de l'eau ou de parcourir le chemin de halage dans toute sa douceur, en redécouvrant la richesse culturelle, patrimoniale et gastronomique des terres occitanes.

les trois sites d'études: mise en application de trois projets de terrasse

INTRODUCTION

L'objectif de ce carnet est, dans un premier temps, de proposer un diagnostic de trois sites étudiés afin de fournir des clés d'analyse sur plusieurs aspects: le contexte historique et patrimonial, les caractéristiques architecturales, les aménagements paysagers, ainsi que le cadre global dans lequel le site s'inscrit.

A/ MUSEAU MUSETTE:

Situé dans le département de la Haute-Garonne, Museau Musette est un exemple servant de référence pour les porteurs de projets s'inscrivant dans un contexte urbain et en lien avec un bâtiment ancien, en l'occurrence une maison éclusière.

Ce restaurant, en activité depuis 2021, a bénéficié d'un réaménagement urbain réalisé dans le cadre du projet Grand Matabiau, visant notamment à valoriser le canal du Midi.

Le restaurant est ouvert toute l'année. Si la terrasse est principalement utilisée de juin à septembre, une partie reste accessible même en hiver.

B/ LE SPOT

Le Spot, situé dans le département de l'Aude, offre un exemple de restaurant en contexte portuaire, avec une forte activité historique liée au canal. Ce lieu jouait autrefois un rôle d'accueil en lien avec les auberges et les relais de poste.

L'ancien quai de chargement, réaménagé par la commune pour devenir une place urbaine polyvalente, qui permet aujourd'hui l'accueil d'événements ponctuels, offre du stationnement notamment grâce à une halte nautique pour les plaisanciers.

Le restaurant est ouvert toute l'année, mais son activité est surtout concentrée entre juin et septembre. En hiver, la terrasse couverte reste également accessible.

C/ Ô BERGE DU CANAL:

Ô Berge du Canal, situé dans le département de l'Hérault, propose un exemple de restauration saisonnière rattachée à l'existence d'une structure d'hébergement saisonnier (camping) en bordure du canal du Midi, dans un environnement péri-urbain et naturel.

Les enjeux dans l'étude de ce site portent sur la préservation des berges du canal et la conciliation des usages, notamment du fait de la circulation de véhicules le long du canal.

Le restaurant n'est ouvert que de juin à septembre, mais le restaurateur souhaite pérenniser son activité tout au long de l'année.



A ancienne maison éclusière: Museau Musette



Museau Musette est situé en plein centre-ville de Toulouse, dans le quartier de la gare, le long du boulevard Pierre Sémard. Ce quartier, en plein renouveau urbain, a vu l'ancienne maison éclusière Matabiau, laissée à l'abandon pendant plusieurs années, être restaurée en 2020 par Toulouse Métropole afin d'y accueillir une activité commerciale. En 2021, Toulouse Métropole lance un appel à projets pour l'exploitation commerciale de la maison éclusière Matabiau. Le projet proposé par Museau Musette a été retenu et le restaurant ouvre ses portes en juin 2021.

Le restaurant propose une cuisine de saison de style bistro chic et un large choix de tapas. L'établissement est ouvert toute l'année, sa terrasse de 100 m² au bord du canal est un véritable atout en été et confère au lieu une ambiance conviviale de guinguette.

B ancienne écurie: le spot



Le Spot se trouve en contrebas du village de La Redorte, au cœur du virage formé par le canal, à l'emplacement du lieu-dit Port de la Fabrique. Dans les années 1920-1930, ce port était réputé pour sa fabrique de tonneaux à vin, aujourd'hui disparue. Bien que l'activité des tonneliers ait cessé, la production viticole demeure vivante avec la cave coopérative installée à proximité, sur la rue du Port. Un point d'accueil et d'information a également été aménagé dans l'une des maisons faisant face au port.

Aujourd'hui, ce port est devenu une halte nautique appréciée des plaisanciers, permettant à la commune de raviver l'histoire de ce lieu emblématique. Le restaurant Le Spot, situé sur les quais du port, perpétue le lien avec l'ancienne activité économique de ce carrefour commercial du vin. Installé dans une ancienne écurie, l'établissement est ouvert toute l'année et bénéficie de sa proximité avec le canal ainsi que de l'attrait de la halte nautique.

C camping: ô'berge du canal



Le restaurant Ô Berge du Canal, situé à Villeneuve-lès-Béziers, fait partie du camping Les Berges du Canal, implanté dans un environnement semi-rural. Villeneuve-lès-Béziers est une commune située au croisement de nombreuses infrastructures. Le canal du Midi, étant certainement la plus ancienne de toutes, coexiste avec la voie ferrée, la route départementale et l'autoroute. Ces infrastructures contribuent à la segmentation de la commune, qui s'est développée malgré les nombreuses frontières qu'elles imposent.

Le restaurant se trouve à l'extrême est de la commune, dans un secteur encore relativement préservé de l'urbanisation, en bordure de parcelles agricoles. À cet endroit, le canal du Midi conserve des berges naturelles, des plantations d'arbres ont été réalisées, offrant un cadre préservé. Contrairement aux deux autres restaurants étudiés, l'Ô Berge du Canal n'est pas lié à un bâtiment historique, mais plutôt au développement de la ville sur la rive gauche du canal. Le restaurant propose une cuisine de saison de type brasserie, ainsi qu'une sélection de pizzas et de tapas.



cas d'étude n°1 Museau Musette

Restaurant toulousain



Museau Musette ©Atelier Refuge

quelle typologie ?

CONTEXTE

Museau Musette s'inscrit dans la typologie des maisons éclusières. Ces maisons sont aujourd'hui de véritables lieux d'attractivité où visiteurs et usagers de la voie verte s'arrêtent pour observer le passage des bateaux. Les écluses, équipées de ponts, facilitent le passage d'une rive à l'autre.

Bien que l'écluse Matabiau ne soit plus fonctionnelle aujourd'hui, en raison de la suppression de ses portes, elle conserve certaines traces, comme les bajoyers, une partie du pont d'origine ainsi que la maison éclusière. Cette dernière constitue un lieu stratégique pour les visiteurs arrivant à la gare de Toulouse. Attenant à la maison, un second bâtiment a été conservé; il abrite aujourd'hui La Petite Maison du Vélo. L'agencement de ces deux bâtiments crée une séparation entre le canal et le boulevard très fréquenté, tout en maintenant une distance visuelle et sonore.

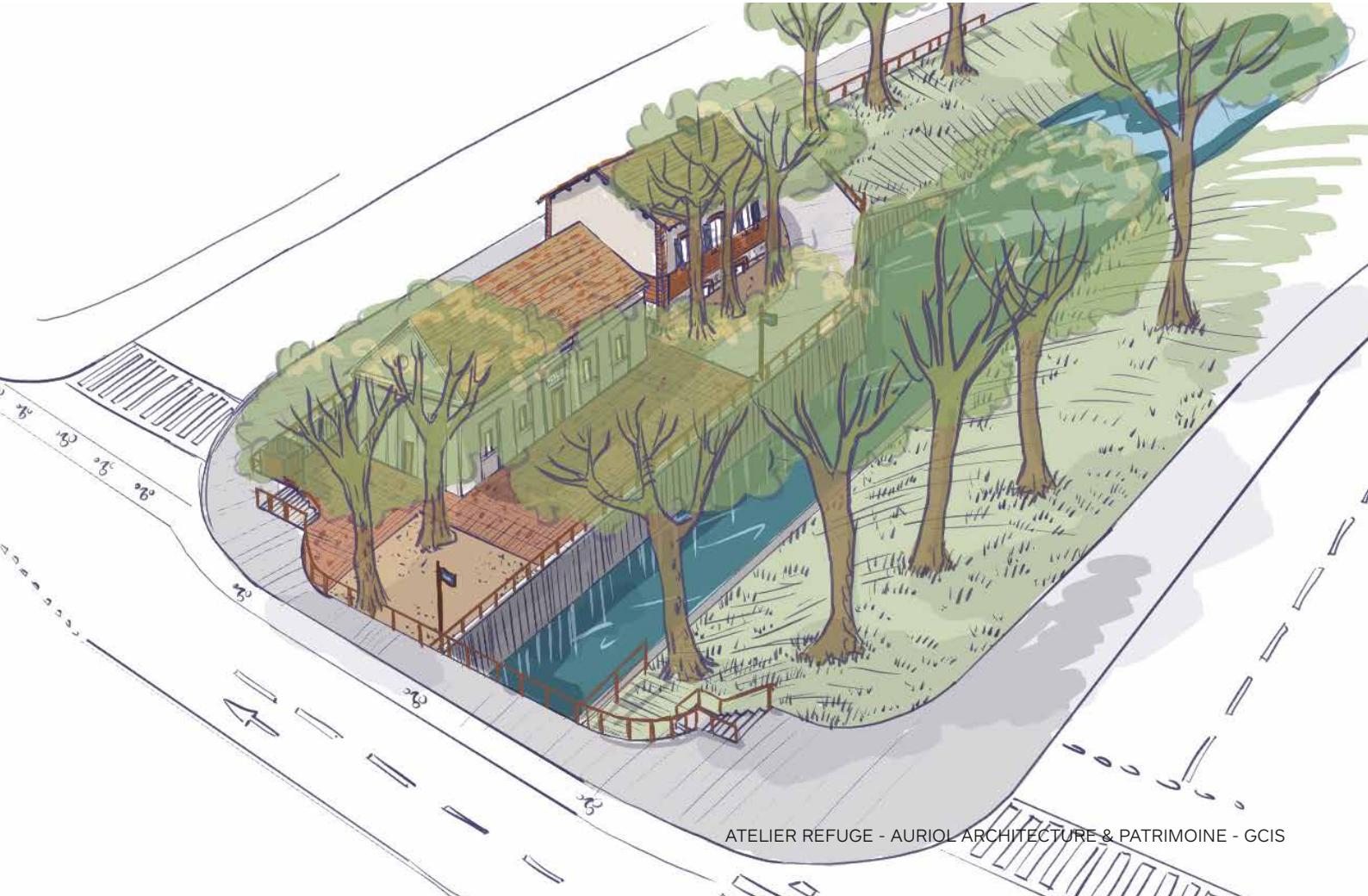
À cet endroit, le canal est en contrebas particulièrement creusé et bordé

de larges talus. L'allée de platanes qui longe le site apporte une ombre dense, rendant le lieu agréable pour les visiteurs. Le rétrécissement du canal au niveau de l'écluse permet un élargissement de la rive, soutenue de part et d'autre par des murs. Cet aménagement offre un espace idéal pour l'installation de la terrasse du restaurant.

La maison éclusière, située en contrebas du boulevard, ne bénéficie pas d'un accès direct depuis celui-ci, ce qui concentre l'activité sur la façade sud, orientée vers le canal.

À l'inverse, La Petite Maison du Vélo, tournée vers le boulevard, dispose d'une entrée directe depuis cette voie très fréquentée, tout en présentant une façade semi-aveugle côté canal.

Un accès aménagé depuis le boulevard permet de descendre directement vers le restaurant, marquant ainsi l'entrée principale du site.



diagnostic architectural : usages contemporains pour un bâtiment ancien

LA PLACE DU RESTAURANT DANS L'ARCHITECTURE D'UNE MAISON ÉCLUSIÈRE

La maison éclusière n'a pas subi de grands changements architecturaux lors de sa restauration. L'essentiel de son renouveau repose sur le rafraîchissement de la façade. Les menuiseries ont été remplacées et l'encadrement de la porte d'entrée a été retravaillé pour mettre en valeur la pierre. Les volets historiques ont été retirés, ce qui a rendu la façade plus sobre et lui a apporté une touche de modernité.

L'intérieur de la maison éclusière a été livré brut au restaurateur, qui a eu carte blanche pour l'aménagement. La principale contrainte était la petite surface disponible, soit 80 m², dont 30 m² dédiés aux cuisines et aux sanitaires.

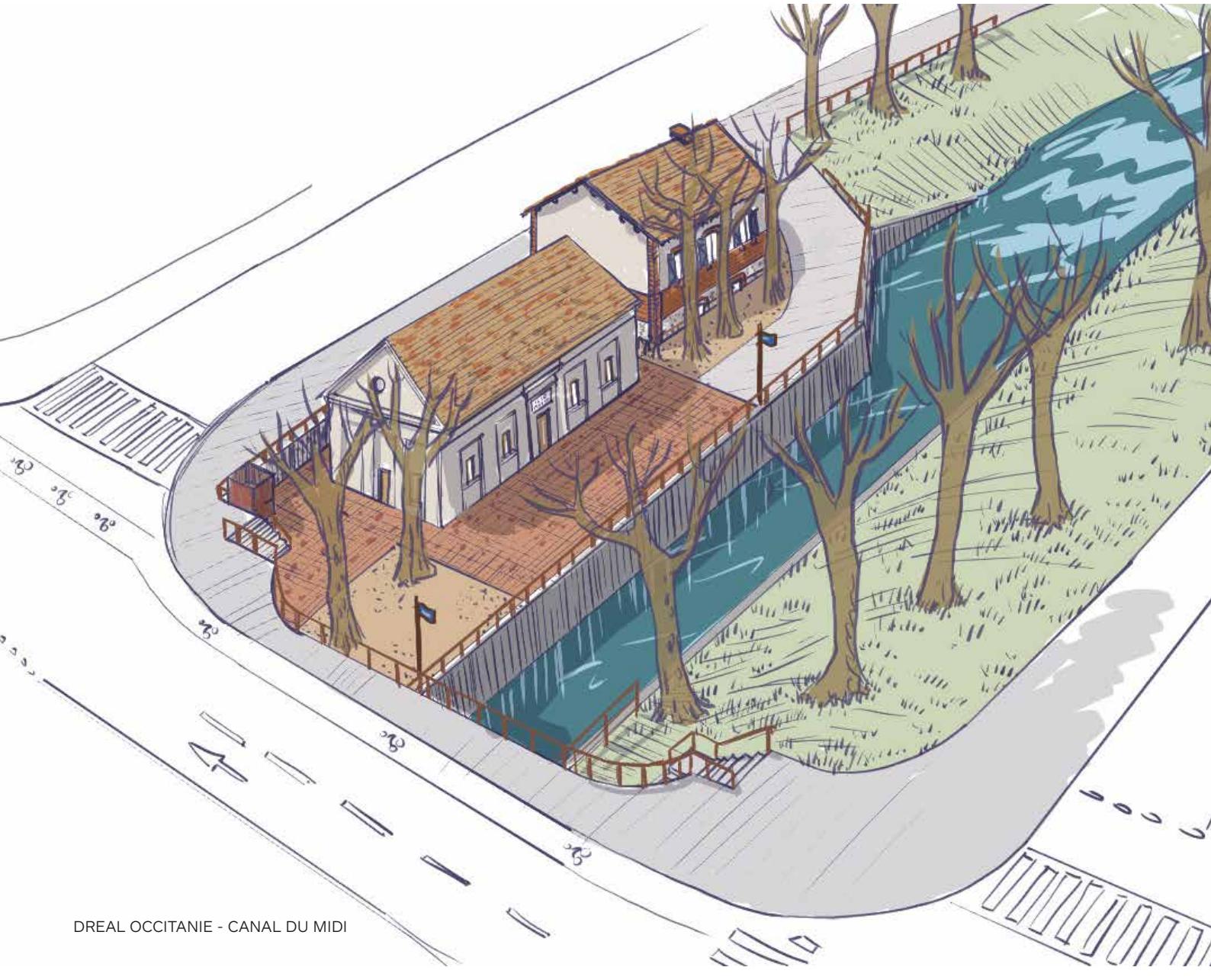
L'ambiance à l'intérieur est chaleureuse, avec une belle hauteur sous plafond qui met en valeur les poutres apparentes de la charpente. L'utilisation du bois et les jeux de lumière contribuent

à cette atmosphère conviviale. De nombreux clins d'œil se cachent dans l'aménagement intérieur pour évoquer l'impression de se trouver à bord d'un bateau. Les murs intérieurs ont été volontairement laissés bruts afin de faire apparaître la brique. À l'extérieur, les murs sont conservés avec un enduit lisse couleur crème.

Actuellement, le restaurant offre 36 places assises à l'intérieur, contre 140 en extérieur.

Bien que l'espace intérieur soit essentiel en hiver, la terrasse extérieure joue un rôle primordial dans l'activité du restaurant.

La maison est principalement utilisée pour les cuisines, qui occupent la moitié de la surface utile. Cependant, la petite taille des lieux limite la gestion et le stockage des produits. De plus, la maison ne dispose pas de cave, pourtant très utile dans le domaine de la restauration.



Une partie des denrées est stockée dans le grenier, au-dessus de la cuisine, tandis que le reste est entreposé dans une cabane en bois située à l'arrière de la maison, entre le mur de soutènement et la façade aveugle.

Faute de local dédié, la gestion des poubelles se fait à l'extérieur. Pour en réduire l'impact visuel, le restaurateur a installé des canisses le long des garde-corps en corten bordant le boulevard. Cela crée un écran peu discret mais économique pour dissimuler le stockage des poubelles en contrebas, au détriment de la visibilité de la façade de la maison.

Aujourd'hui, la réhabilitation de cette maison éclusière reste peu pratique pour une activité de restauration, malgré le fort potentiel offert par la terrasse.



© Photos Thomas Danizan



© Photos Google



© Atelier Refuge

diagnostic paysager / usages et mobilités

AMÉNAGEMENT URBAIN DES ABORDS DE L'ÉCLUSE

Le projet Grand Toulouse Matabiau vise à requalifier et harmoniser les abords du canal. La gare Matabiau, porte d'entrée majeure de la ville, a bénéficié d'une reconfiguration avec des aménagements de qualité, utilisant des matériaux nobles (brique, pierre, acier) et des revêtements modernes (béton, stabilisé).

L'aménagement des abords de la maison éclusière a également bénéficié du même traitement qualitatif: cinq grands platanes ont été conservés aux abords de la maison éclusière et de la Petite Maison du Vélo.

Historiquement entourés d'un revêtement en béton, leurs pieds ont été dégagés grâce à l'utilisation d'un stabilisé de couleur camel. Ce revêtement, perméable, permet aux arbres de bénéficier d'un sol aéré tout en facilitant l'infiltration de l'eau de pluie, réduisant ainsi le ruissellement.

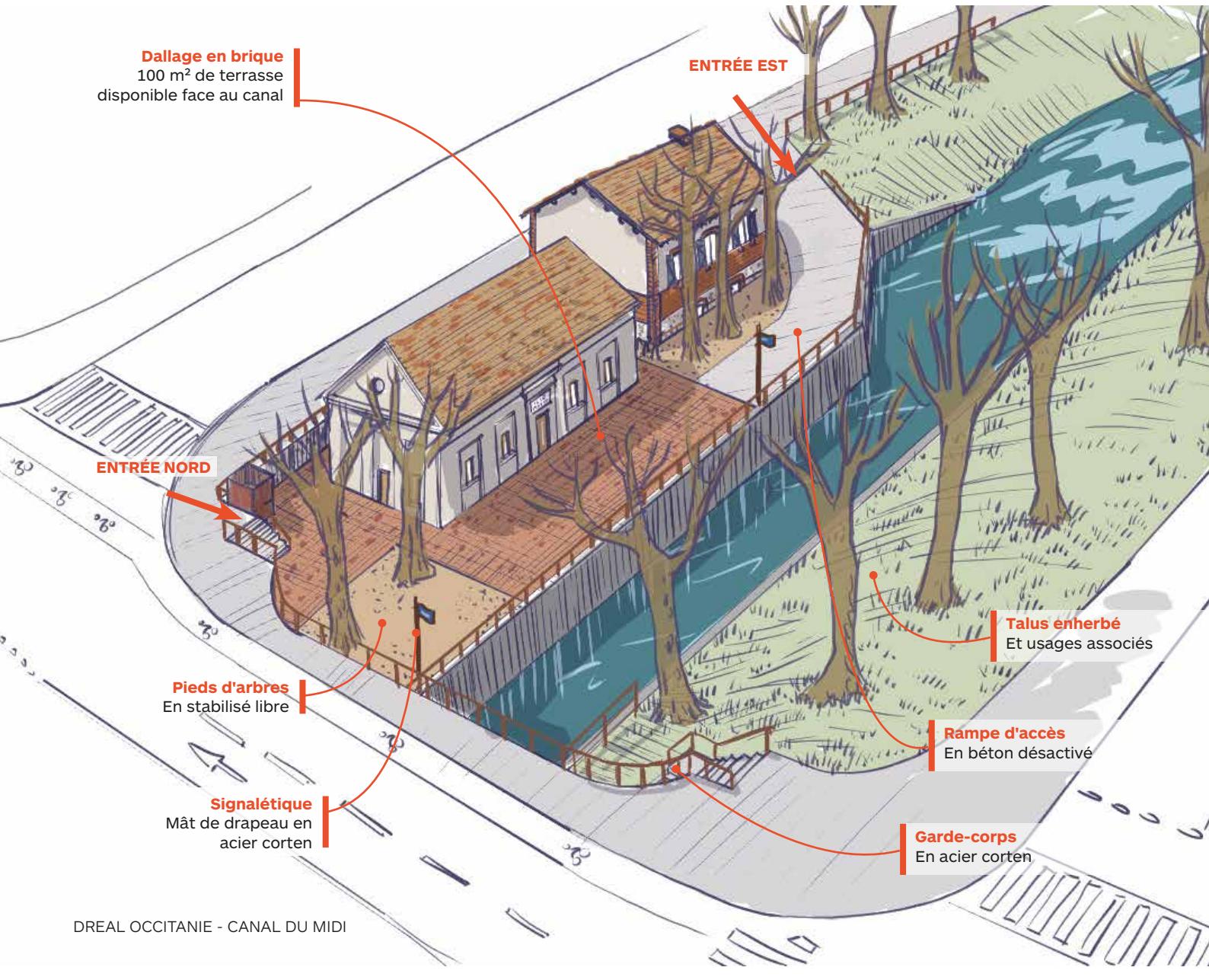
Les abords de la maison sont également dotés d'un dallage en briques pleines masses, posées en lignes droites. Cet aménagement crée une terrasse d'environ 100 m², utilisable dans le cadre des activités du site.

Le canal et les abords de la maison sont délimités par un garde-corps en acier Corten, qui assure une harmonie esthétique avec l'ensemble des aménagements.

Le site dispose de deux accès :

1/ Côté nord, un escalier permet de descendre depuis le boulevard vers l'entrée du restaurant situé en contrebas. Un ascenseur est également disponible pour garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

2/ Côté est, une rampe en béton désactivé offre un second accès PMR.



© Atelier Refuge



MATÉRIAUX ET COULEURS

L'utilisation de la brique et du stabilisé apporte de la chaleur à l'espace et fait écho à la couleur typique de la ville toulousaine. L'usage de l'acier Corten s'intègre harmonieusement dans le camaïeu de l'aménagement, dont la teinte rouille rappelle le brun de la brique.

La rampe PMR, qui permet également l'accès pompier au site, a été réalisée dans le même revêtement que le trottoir en béton désactivé de couleur claire. Cependant, elle conserve une apparence technique sans mise en scène de l'entrée par ce côté de l'établissement.



STRATÉGIE VÉGÉTALE DES ABORDS DU CANAL

Les abords du canal sont marqués par le mail de platanes caractéristique du canal du Midi.

Les berges, légèrement talutées, n'ont reçu que peu d'aménagements spécifiques, à l'exception du quai et du confortement en béton. Une végétation couvre-sol s'y est naturellement installée, permettant une bonne visibilité des berges de chaque côté du canal.

Les talus sont largement accessibles, aucune barrière ni haie n'empêchant les usagers de l'espace public d'y accéder. Certains usagers peu respectueux viennent s'adosser aux talus pour faire la sieste en été, ou encore fumer ou se droguer.

Cet usage, lié au contexte urbain du site, constitue une contrainte importante pour le restaurateur et ses clients, qui subissent ces désagréments.

MOBILIER ET SIGNALÉTIQUE LIÉE À L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Bien que l'espace soit considéré comme public et donc accessible à tous, le mobilier présent reste limité. Des racks à vélos ont été installés entre le restaurant et la Petite Maison du Vélo.

En tant que dispositifs d'enseigne, deux mâts amovibles avec un drapeau fixe ont été mis en place. Ces dispositifs, conçus dans le respect du code couleur de la barrière préexistante et de l'esprit du bâtiment, s'intègrent discrètement au site tout en apportant une visibilité appréciable au restaurant, situé en contrebas et peu visible. Cependant, l'accès au site n'est pas clairement signalé, ce qui nuit à l'accueil et à la lisibilité de l'entrée.



terrasse et mobilier de restauration

UNE UTILISATION OPTIMALE DE L'ESPACE DISPONIBLE

Aujourd'hui, l'utilisation de la terrasse ne se limite plus à l'espace situé entre la façade et le canal. Le restaurateur exploite désormais pleinement les extérieurs de la maison. Toutefois, Toulouse Métropole impose de ne pas installer de mobilier à moins d'un mètre de la base des troncs, afin de prévenir tout dommage aux arbres et de limiter le tassemement des racines.

La terrasse offre aujourd'hui 150m² de surface utilisée pour la mise en place des tables, permettant 140 places assises.

Cette grande surface utile est notamment liée à l'utilisation de la rampe d'accès pompier en période estivale, lorsque l'usage de la terrasse bat son plein pour l'implantation de tables supplémentaires.

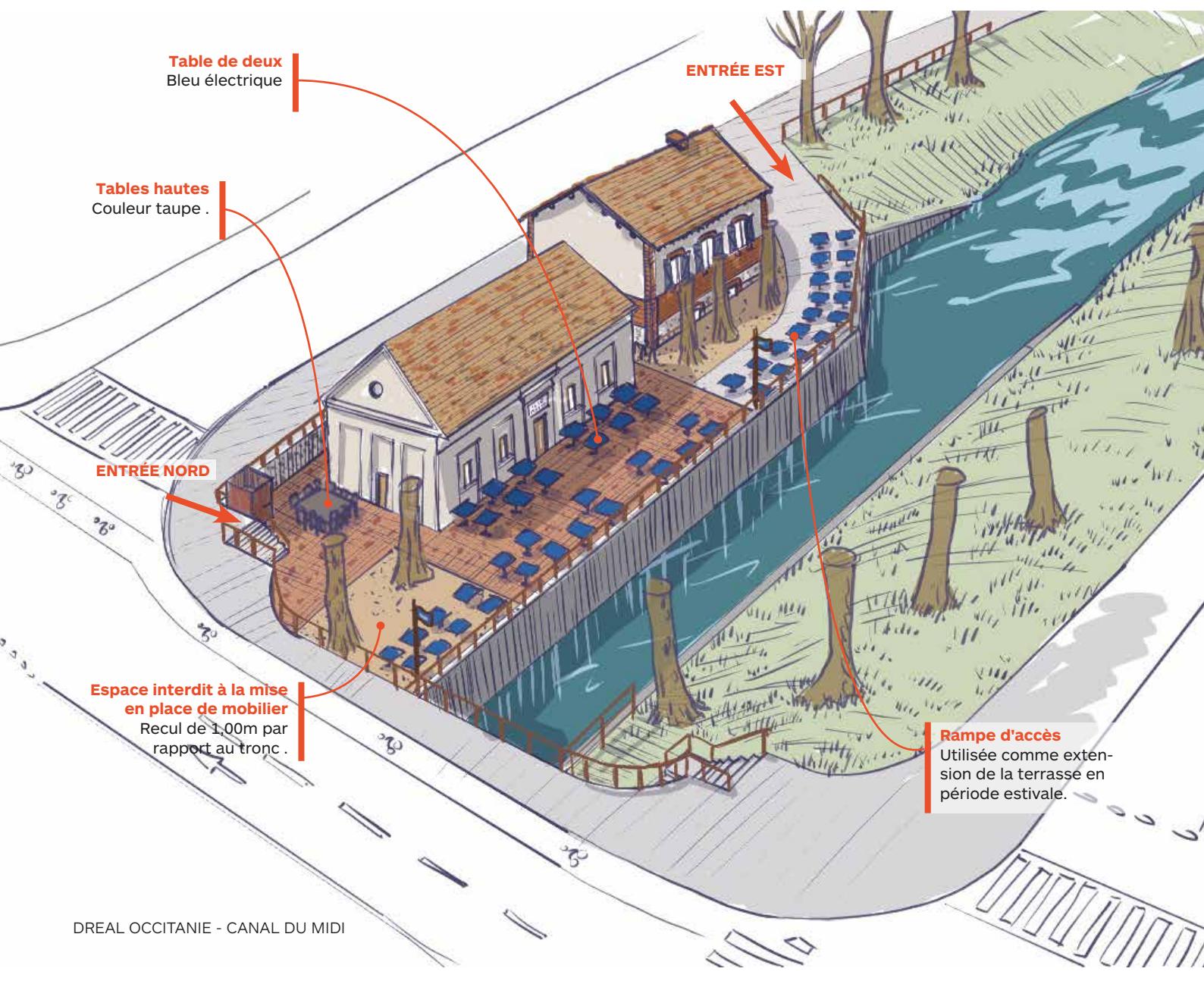
Ici, le restaurateur a fait le choix d'un mobilier en acier composé

de tables carrées pliables, facilitant le stockage en période hivernale.

Le bleu martelé, choisi pour le mobilier (table et chaises), fait écho à la couleur utilisée pour les dispositifs techniques de Voies Navigables de France (VNF) sur les écluses. Ce bleu contraste avec l'aménagement de la terrasse tout en restant complémentaire au rouge des briques.

Des tables hautes sont également présentes à l'arrière de la terrasse. Toutefois, le choix de la couleur taupe pour ces tables semble manquer de cohérence avec le reste du mobilier, bien que cette teinte plus sobre tente de s'intégrer à l'ambiance générale du lieu.

En hiver, les tables et les chaises non utilisées sont regroupées et stockées à l'extérieur, faute d'espace de rangement disponible.



© Atelier Refuge



délimitation et végétalisation de l'espace terrasse

UN ESPACE VASTE DIFFICILE À AMÉNAGER

Comme vu précédemment, le site est très largement ombragé grâce à la présence des platanes.

La végétation mise en place par le restaurateur a pour but principal de cloisonner et meubler ce vaste espace en créant des lieux plus intimes, mais aussi de masquer la vue sur des zones plus techniques, comme l'espace arrière du restaurant ou encore les espaces de stockage divers.

Le cloisonnement principal reste celui de la terrasse centrale, située en vis-à-vis de la façade sud de la maison.

Afin d'utiliser au maximum la terrasse, même en période hivernale, le restaurateur a installé des claustres vitrés pour protéger la terrasse des intempéries. Certaines ont été fixées directement sur le garde-corps, tandis que celles qui cloisonnent les côtés sont associées à des bacs jardinières montés sur roulettes, permettant de moduler facilement l'espace.

La plantation en pleine terre étant compliquée sur ce site, l'apport

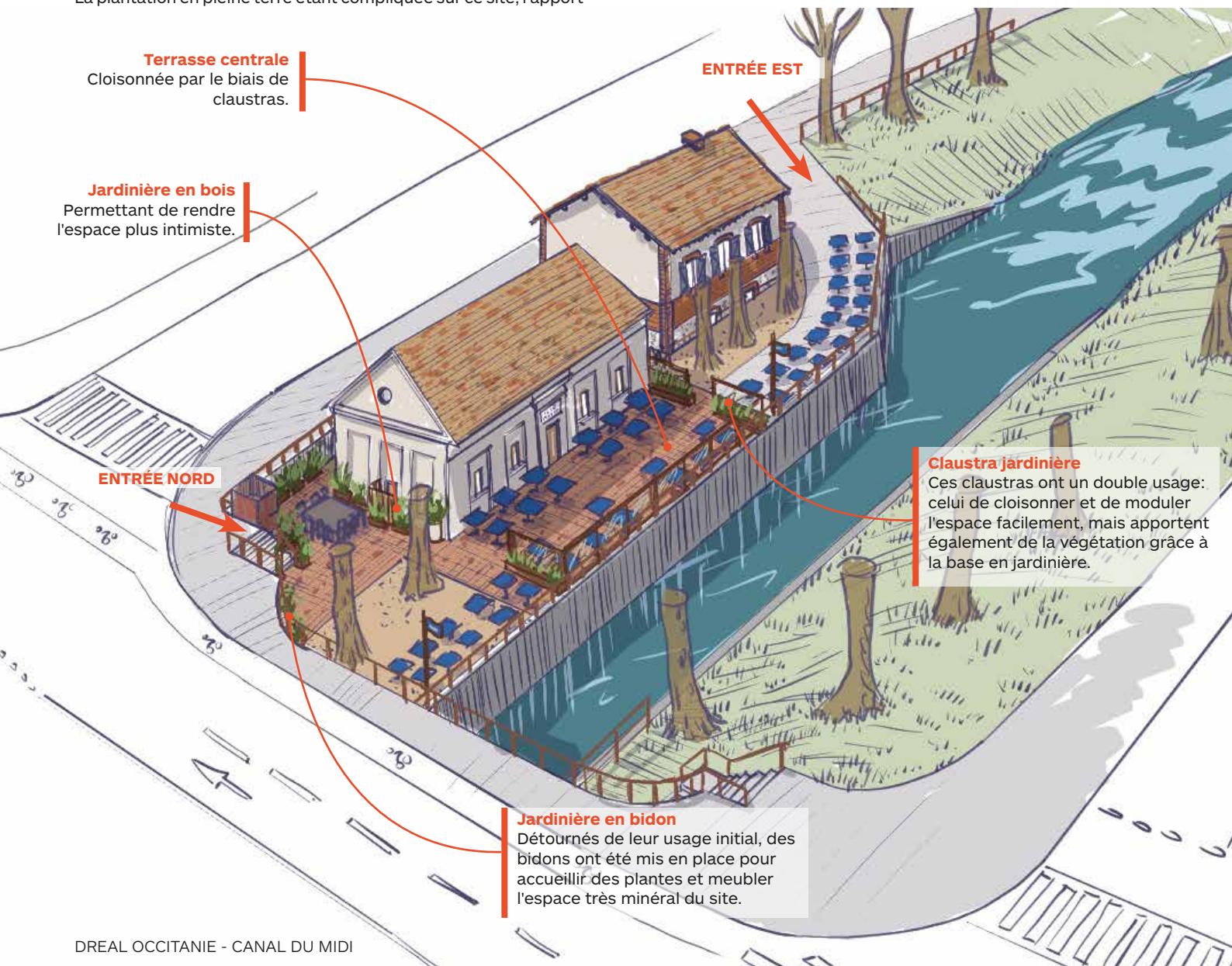
de nouvelles plantes doit se faire en hors-sol.

Le mobilier utilisé pour la plantation est varié: bacs en acier Corten rappelant les garde-corps, jardinières en bois carrées ou rectangulaires, ou encore grands bidons métalliques, initialement destinés au stockage et au transport de liquides, ici détournés en jardinières et supports pour l'ombrière.

Les matériaux et les couleurs sont donc divers: bois et métal, couleur crème, rouille ou encore brun.

Chaque jardinière s'adapte individuellement au site, mais ce qui manque dans l'ensemble de l'aménagement est une unité, un fil conducteur dans le choix des matériaux et donc une cohérence globale dans l'aménagement.

Concernant le choix des essences utilisées, peu de diversité est observée. Le laurier-rose est à l'honneur, ainsi que le jasmin, visible au pied de l'ombrière.



© Atelier Refuge



ombrage et éclairage

PARASOLS ET VOILES D'OMBRAGE

Malgré la présence des platanes, qui apportent un ombrage généreux sur ce site, l'utilisation du parasol est obligatoire. Il permet de protéger les clients des déjections d'oiseaux, mais aussi de la pluie et du vent.

Combinés avec les claustres, les parasols permettent de conserver la chaleur de la terrasse et de protéger du vent en hiver.

Afin d'assurer la stabilité des parasols face au vent, le restaurateur a mis en place de larges pieds en gabion, revêtus d'un planelage en bois, qui peuvent servir d'assise ou de table.

En complément de ces trois grands parasols, le restaurateur a installé une structure d'ombrrière rectangulaire, lestée par des pots en acier de type bidon détournés en jardinière, servant de support pour des plantes grimpantes. Un voile ajouré apporte de l'ombrage en attendant que la végétation se développe.

D'autres parasols plus petits sont également utilisés

ponctuellement pour offrir un complément d'ombrage.

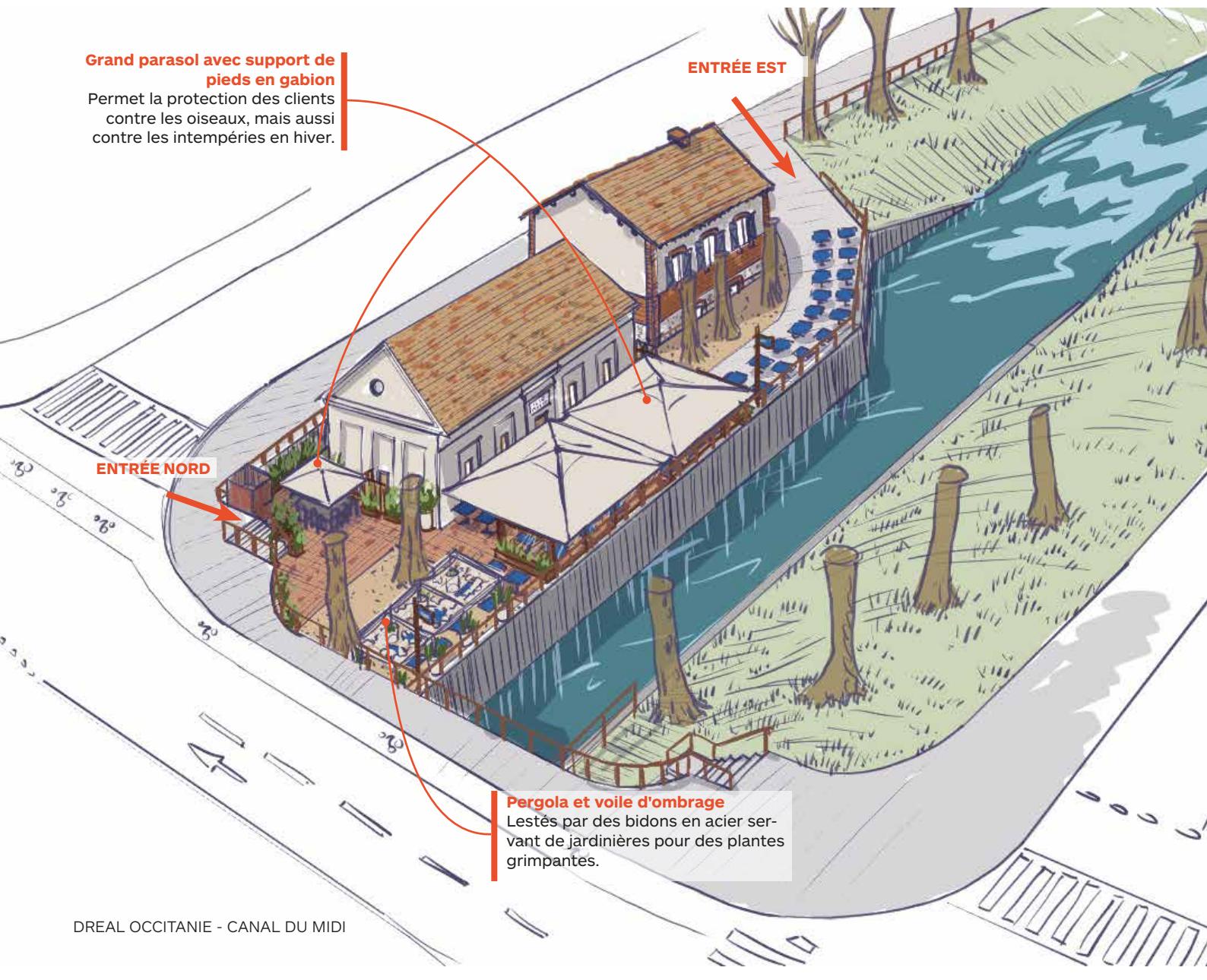
La couleur crème des toiles des parasols, similaire à l'enduit de la maison, permet une certaine intégration du système d'ombrage au contexte du site.

Le voile d'ombrage blanc de la pergola, quant à lui, tranche davantage et attire l'œil.

Le système d'ombrage situé en vis-à-vis de la maison semble être permanent, quelles que soient les saisons, et contribue à alourdir l'aspect visuel de la maison éclusière.

ÉCLAIRAGE

L'éclairage est axé sur un esprit «guirlandes», densément déployées grâce à la mise en place de plusieurs guirlandes lumineuses. À cela s'ajoutent des spots d'éclairage sur la façade de la maison éclusière.



© Atelier Refuge



synthèse

ATOUTS

1/ Aménagement extérieur de qualité

Les abords de la maison éclusière bénéficient d'un aménagement extérieur soigné, mettant en valeur l'utilisation de matériaux nobles, créant ainsi un cadre esthétique et durable.

2/ Grande superficie de la terrasse

La terrasse offre une vaste superficie, garantissant un espace spacieux et convivial, idéal pour accueillir de nombreux convives tout en préservant une atmosphère agréable.

3/ Emplacement intime du site

Le site est situé en contrebas du boulevard et est caché par le bâtiment, lui conférant un caractère intimiste et presque privatif, qui préserve l'intimité des usagers.

4/ Absence de voitures et parkings

L'accès au site se fait uniquement à pied ou à vélo, sans circulation de voitures ni parkings. Des racks à vélos sont installés pour faciliter l'accès.

5/ Accessibilité PMR

L'établissement est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, garantissant ainsi une accessibilité optimale pour tous les usagers.

6/ Présence de grands platanes

Les grands platanes présents sur le site représentent un véritable atout en matière d'ombrage, apportant une sensation de fraîcheur et de confort, notamment lors des journées ensoleillées.

FAIBLESSES

1/ Forte présence de vent

La forte présence de vent oblige le restaurateur à utiliser des pieds de parasol volumineux, ce qui peut nuire à l'esthétique et à la circulation sur la terrasse.

2/ Parasols et systèmes d'ombrage

L'aménagement de la terrasse est fortement dominé par des parasols et des systèmes d'ombrage, ce qui entrave la visibilité de la maison éclusière et nuit à son apparence extérieure.

3/ Organisation architecturale peu fonctionnelle

L'architecture de la maison éclusière n'est pas optimale pour l'exploitation d'un restaurant: il manque un local à poubelles et l'espace de stockage est limité.

4/ Manque de cohérence dans le mobilier

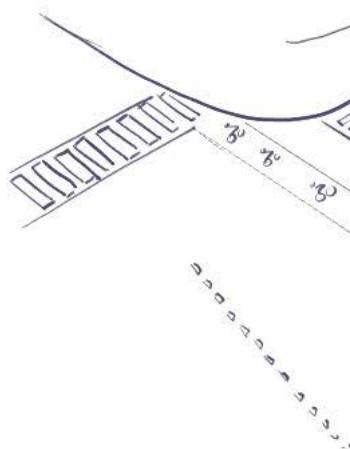
Il existe un manque de cohérence dans le choix du mobilier, tant pour les tables et assises que pour les jardinières et pare-vues, en termes de couleurs et de formes, créant une certaine dissonance esthétique.

5/ Conflit d'usage en hypercentre

La situation du site, en hypercentre près du quartier de la gare, entraîne un conflit d'usage, avec la présence d'usagers peu respectueux sur la rive opposée du canal, ce qui peut perturber l'expérience des clients.

6/ Entrées peu marquées

Les entrées du site sont mal définies, ce qui peut rendre l'accès moins évident et l'orientation difficile pour les visiteurs.



objectifs de qualités paysagères et architecturales

OQPA

1/ AMÉLIORATION FONCTIONNELLE ET ORGANISATION DE L'ESPACE

- REPENSER LE DÉCOUPAGE DE L'ESPACE AFIN D'OPTIMISER LA TERRASSE SANS UN ÉTALEMENT EXCESSIF.
- PROPOSER UN AMÉNAGEMENT ARCHITECTURAL DE LA MAISON PERMETTANT DE GÉRER LE STOCKAGE DES PRODUITS ET DES POUBELLES, AINSI QUE LE MOBILIER EN PÉRIODE HIVERNALE.

2/ COHÉRENCE ESTHÉTIQUE ET AMÉNAGEMENT DU MOBILIER

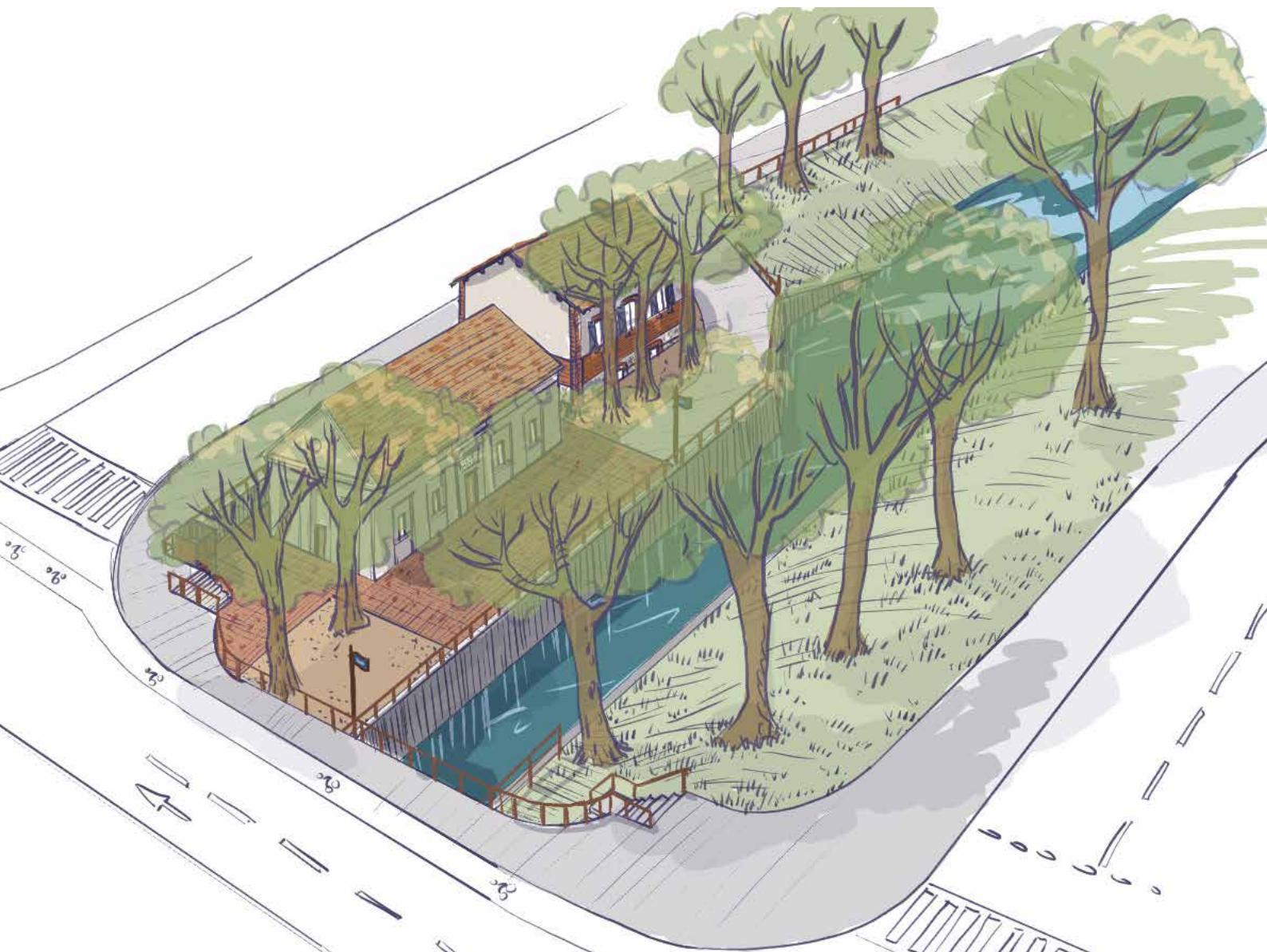
- PROPOSER UNE LIGNE DIRECTRICE POUR LE MOBILIER DE RESTAURATION AFIN DE GARANTIR UNE UNITÉ DANS L'AMÉNAGEMENT.
- APPORTER UNE SOLUTION HOMOGÈNE EN MATIÈRE D'OMBRAGE ET LIMITER SON IMPACT VISUEL.

3/ ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ

- RETRAVAILLER LES ENTRÉES DU SITE AFIN DE PERMETTRE UNE PLUS GRANDE VISIBILITÉ.

4/ AMÉNAGEMENT PAYSAGER

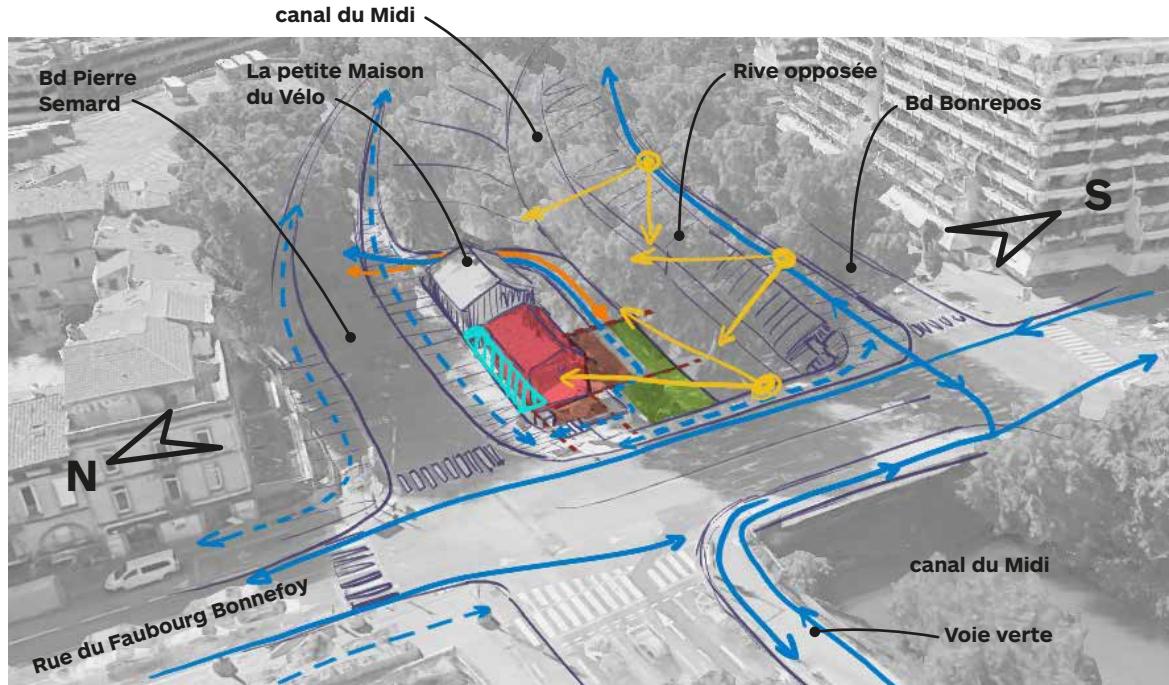
- PROPOSER UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER QUALITATIF AUX ABORDS DE LA MAISON, NOTAMMENT SUR LA RIVE OPPOSÉE, AFIN DE LIMITER LES CONFLITS D'USAGE ET LES DÉSAGRÉMENTS.



cas d'étude n°01 se projeter!

Restaurant Museau Musette à Toulouse

LÉGENDE



Séquence en lien avec la façade bâtie délimitant l'emprise d'implantation de la terrasse



Espace de détente (petit salon)



Accès pompiers à laisser libre

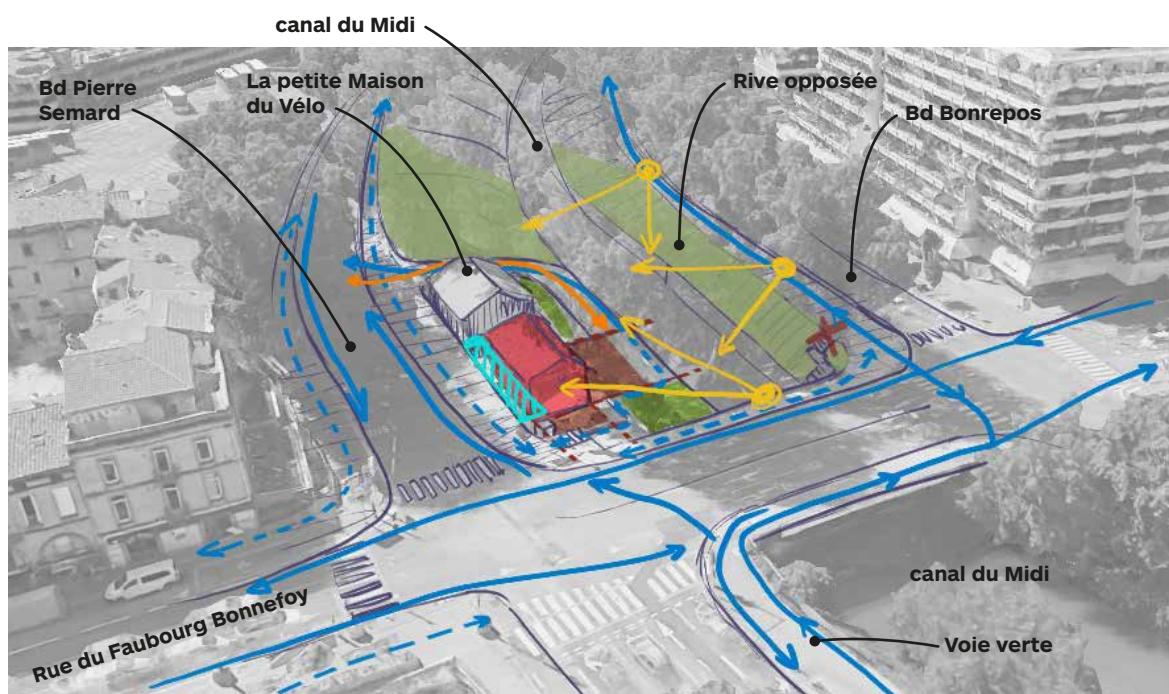
Continuité piétonne

Continuité cycle

Vue à préserver



Fermer l'accès à l'écluse pour le public



vers quel projet ?

à court terme

VALORISATION DE LA MAISON ÉCLUSIÈRE ET RÉORGANISATION DES ESPACES

À court terme, le projet vise à préserver la vue et à mettre en valeur le bâtiment de l'ancienne maison éclusière, aujourd'hui alourdi par une superposition de mobilier (claustres, parasols, jardinières), brouillant la lecture de l'espace depuis et sur la maison éclusière.

L'objectif est d'épurer, de structurer et de hiérarchiser les espaces afin d'offrir une lecture plus fluide et harmonieuse du site.

Pour le client, venir manger chez Museau Musette, c'est vivre une expérience unique de proximité avec le canal et profiter d'une vue directe sur celui-ci.

Cependant, la surexploitation du site par le restaurateur a entraîné une emprise de plus en plus grande de la terrasse et du mobilier associé.

Le projet propose la mise en place de deux types d'espaces :

- 1/ Les espaces de terrasses dédiés à la restauration, situés au plus proche du bâti, équipés d'un mobilier haut (tables et chaises).
- 2/ Les espaces dédiés à la restauration rapide, aménagés dans une ambiance plus détendue avec du mobilier bas (fauteuils et tables basses), pouvant être fragmentés pour plus de flexibilité, sur les emprises les plus proches du canal.

DEUX LEVIERS MAJEURS SONT MIS EN PLACE DANS CE SCÉNARIO :

1/ Épurer les aménagements afin de réduire la surcharge visuelle et matérielle en supprimant les éléments superflus qui alourdissent l'espace et supprimer les éléments disgracieux.

2/ Hiérarchiser les espaces: il s'agit de redéfinir clairement les différentes zones d'usage pour améliorer leur lisibilité et leur appropriation par les visiteurs. La terrasse sera organisée de manière cohérente en distinguant les espaces dédiés à la restauration classique et ceux destinés à la détente.

à long terme

CRÉER UN ÉCRIN DE VÉDURE AUTOUR DU RESTAURANT ET AMÉLIORER LA CONTINUITÉ DES CIRCULATIONS DOUCES

À long terme, le projet vise à faciliter les modes de déplacement actifs. Le restaurant, ne disposant pas de stationnements à proximité immédiate, accueille principalement des clients arrivant à pied ou à vélo.

Situé en hypercentre, il bénéficie d'un réseau de trottoirs largement aménagés. Cependant, le carrefour reste accidentogène pour les cyclistes, qui ne disposent pas d'une continuité cyclable le long du boulevard Pierre Sémaré. Cette absence d'infrastructure contraint les cyclistes à emprunter une route très fréquentée à l'arrivée de la gare ou à longer le canal du côté du boulevard Bonrepos.

Le projet à long terme propose donc une solution pour sécuriser ce carrefour grâce à l'aménagement d'une piste cyclable assurant une continuité fluide et sécurisée des déplacements à vélo. Cet aménagement offrirait un accès direct à la maison éclusière sans nécessiter l'utilisation des trottoirs, garantissant ainsi un meilleur partage de l'espace public.

Le second levier vise à végétaliser les abords de la maison éclusière pour limiter les nuisances sur la rive opposée et dissuader les occupations informelles des berges. La fermeture de l'escalier de service est également prévue pour mieux contrôler son usage. Ces aménagements renforceront la qualité paysagère du site.

Enfin, le projet ambitionne de créer une terrasse utilisable toute l'année, en lien direct avec la façade bâtie de la maison éclusière. Cette intégration architecturale permanente permettrait de mieux structurer l'espace extérieur du restaurant tout en garantissant un aménagement harmonieux et durable.

TROIS LEVIERS MAJEURS SONT MIS EN PLACE DANS CE SCÉNARIO :

- 1/ Sécuriser et fluidifier les déplacements actifs
- 2/ Renforcer la végétalisation et limiter les nuisances
- 3/ Intégrer une terrasse 4 saisons pérenne et fonctionnelle

projection à court terme

AMÉNAGEMENT DE LA TERRASSE SUD

La partie sud de la terrasse, dédiée à la restauration, est directement reliée à la façade principale de la maison éclusière. Elle prend place sur l'espace au sol pavé de briques. Un cheminement piéton d'une largeur de deux mètres est laissé libre de tout aménagement et assure une continuité piétonne tout en garantissant un recul de la terrasse vis-à-vis de la façade.

Les espaces en stabilisé, situés au pied des arbres, accueillent du mobilier bas de type salon de jardin composé de chaises et de tables basses.

Les deux zones de terrasse situées au plus proche du canal bénéficient d'un ombrage grâce à l'installation de voiles en toile de jute. Les mâts de soutien, en acier corten, sont fixés aux garde-corps existants à l'aide d'un système démontable ou grâce à des ancrages intégrés au sol. L'ensemble de ces aménagements doit être retiré en période hivernale et le mobilier est stocké, afin de libérer complètement le parvis entre la façade principale et le canal.

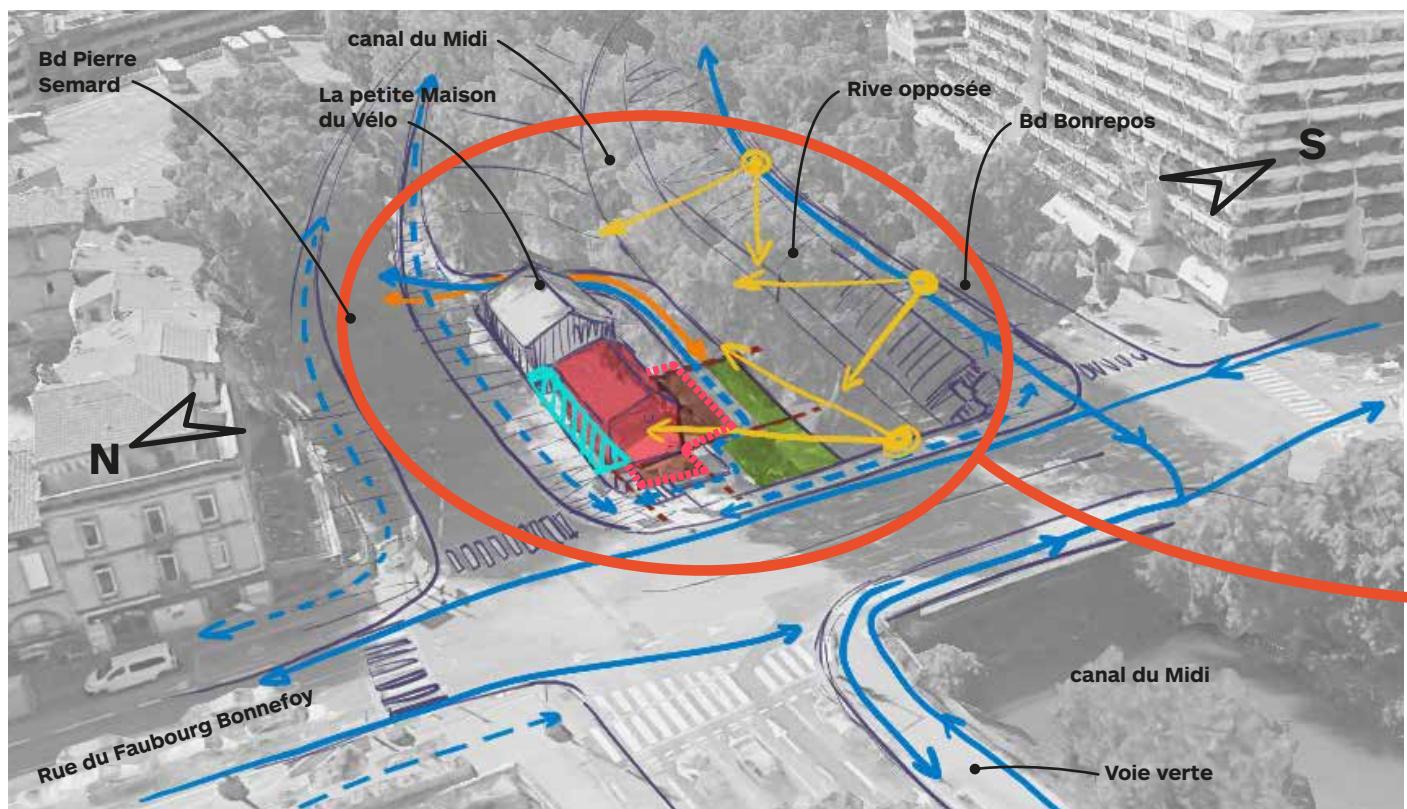
AMÉNAGEMENT DE LA TERRASSE OUEST

Le pignon ouest de la maison éclusière accueille une seconde terrasse équipée d'une structure pérenne de type pergola, permettant une utilisation tout au long de l'année.

Cette pergola, réalisée en acier corten et végétalisée, est équipée d'éléments amovibles pouvant être installés pour fermer l'espace en hiver.

GESTION DU STOCKAGE

Afin de répondre aux besoins de stockage du mobilier et des poubelles, le projet prévoit la création d'une structure en bois et en acier, adossée au mur de soutènement situé en contrebas du boulevard Pierre Sémaré, à l'arrière de la maison éclusière.



LÉGENDE



Le site



Espace de restauration (table)



Espace de détente (petit salon)



Espace dédié au stockage: poubelles / tables / consomables



Emprise potentielle de la terrasse
Séquence en lien avec la façade bâtie délimitant l'emprise d'implantation de la terrasse



Accès pompiers à laisser libre



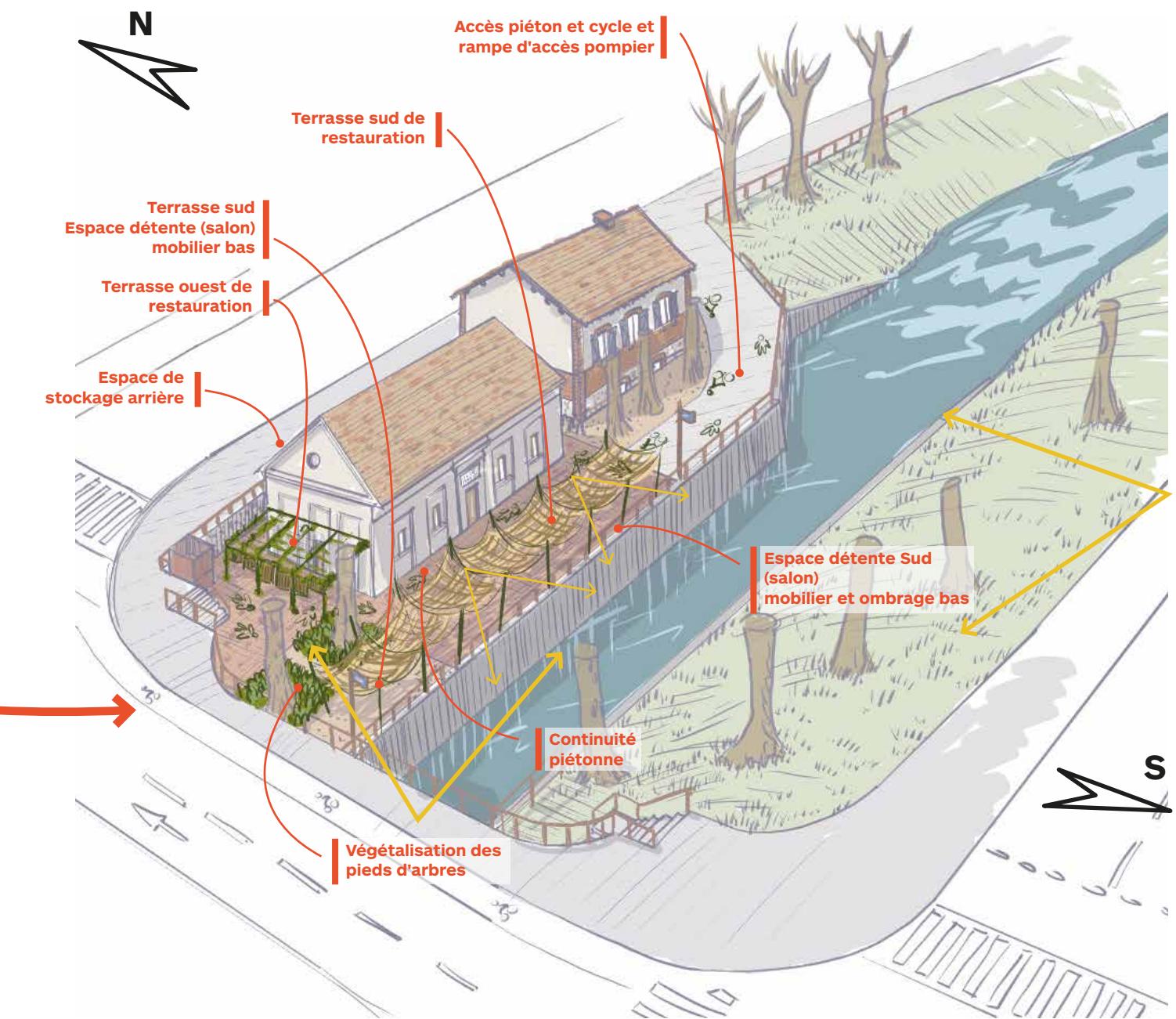
Vue à préserver



Continuité piétonne



Continuité cycle



projection à long terme

EXTENSION ET CONNEXION

À long terme, le projet vise à développer l'activité du restaurant par l'utilisation de la maison attenante à la maison éclusière, actuellement occupée par «La Petite Maison du Vélo».

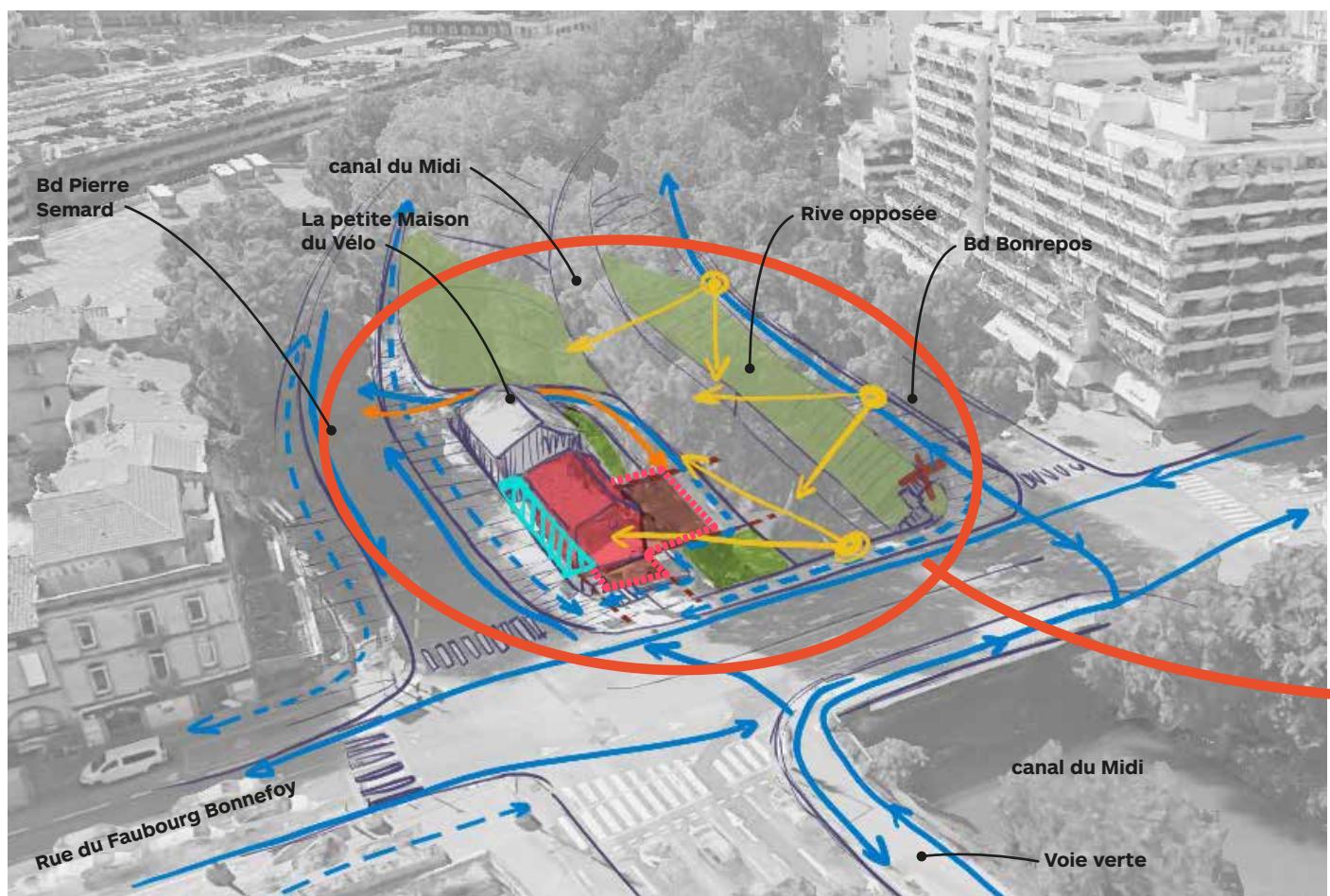
En complément de l'espace de stockage prévu entre la façade nord de la maison éclusière et le boulevard, le projet propose la création d'une extension assurant la jonction entre les deux bâtiments. Cette solution permet d'augmenter la capacité d'accueil intérieure, pérennisant ainsi l'activité tout au long de l'année, notamment en période hivernale, lorsque le restaurateur ne peut plus utiliser la terrasse.

VÉGÉTALISATION DES BERGES DU CANAL

Afin de répondre aux nuisances d'usage liées au squat d'usagers sur les berges, le projet prévoit une végétalisation dense, en particulier sur la rive opposée à la maison éclusière, afin de limiter l'accès au talus.

Le projet inclut également la fermeture des escaliers qui permettaient un accès technique de l'écluse.

Dans le prolongement des garde-corps existants, il est également prévu l'installation d'une clôture en acier corten, le long du trottoir bordant l'accès au boulevard Bonrepos.



LÉGENDE



Le site



Espace de restauration (table)



Espace de détente (petit salon)



Espace dédié au stockage: poubelles / tables / consomables



Emprise potentielle de la terrasse

Séquence en lien avec la façade bâtie délimitant l'emprise d'implantation de la terrasse

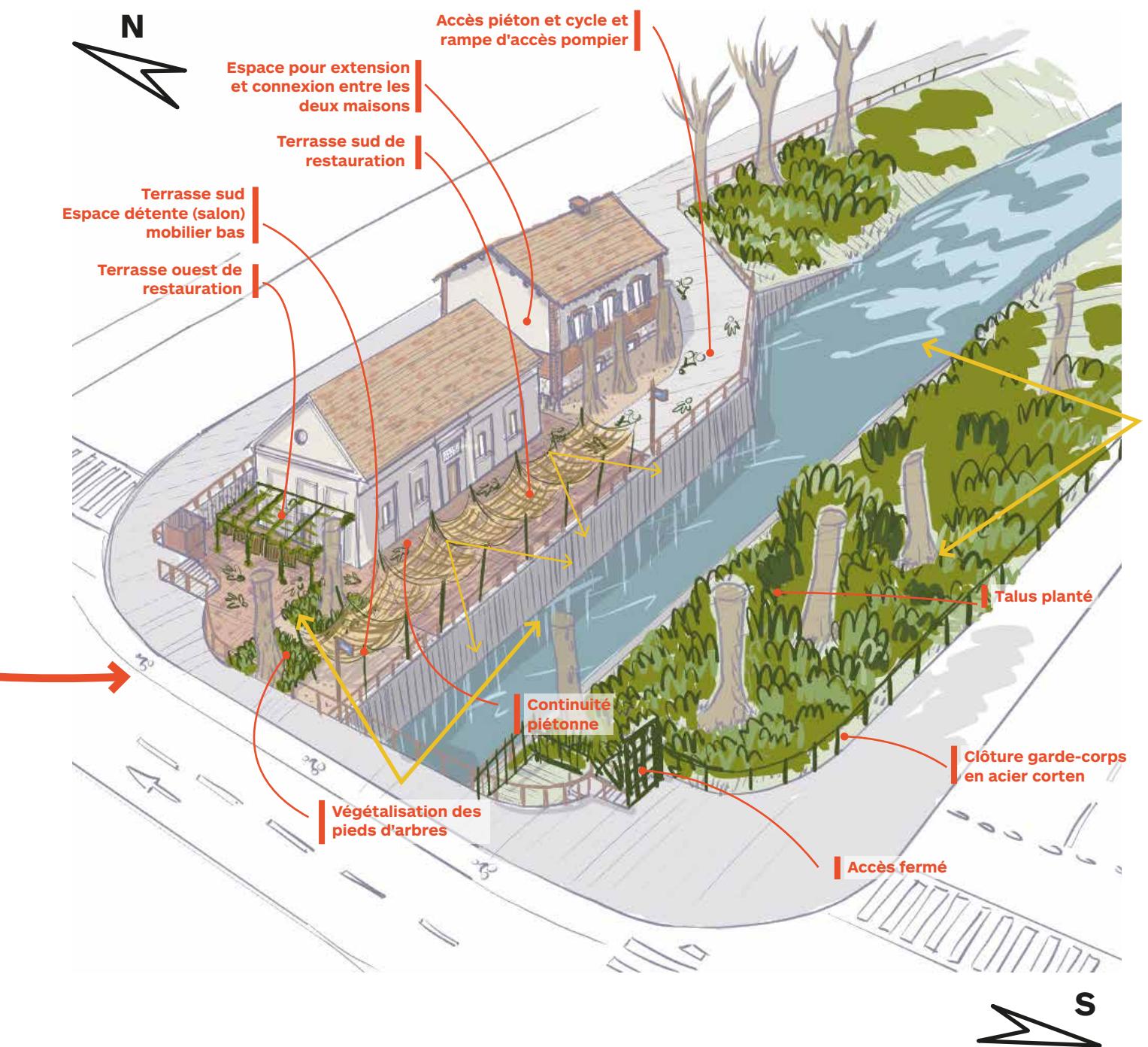
↔ Accès pompiers à laisser libre

↔ Continuité piétonne

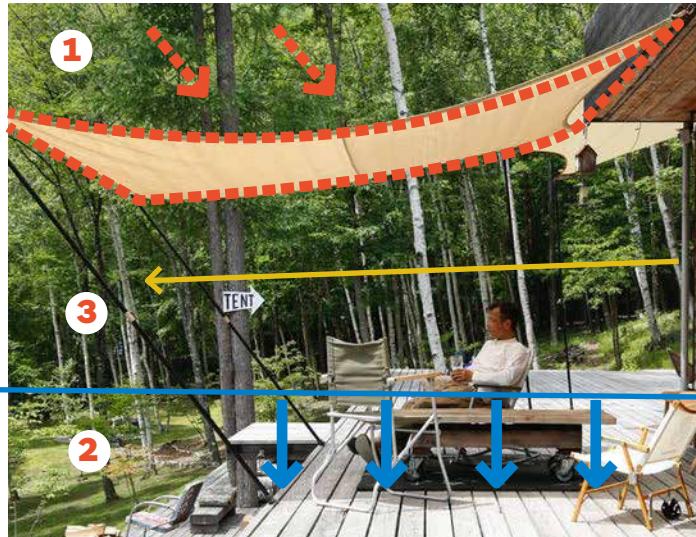
↔ Continuité cycle



Vue à préserver



références et orientations pour le projet à court terme



- 1/ REDUIRE L'IMPACT VISUEL DU SYSTÈME D'OMBRAGE**
- 2/ PRIVILÉGIER DU MOBILIER BAS**
- 3/ PRÉSERVER LA VUE DEPUIS LA TERRASSE DE RESTAURATION ARRIÈRE**



MOBILIER

Le mobilier sélectionné par le restaurateur, en acier et de couleur bleu roi, rappelle la teinte utilisée pour les équipements techniques de Voies Navigables de France (VNF) sur les écluses. Dans cette continuité, les chaises et tables basses destinées aux espaces salons de détente conservent le même esprit de design. Elles sont empilables et facilement rangeables afin de faciliter leur stockage durant la période hivernale. L'ensemble du mobilier s'inscrit dans la même gamme chromatique que celle des tables et chaises de restauration.



OMBRAGE - FAÇADE PRINCIPALE

La façade principale de la maison est préservée de toute structure fixe adossée à celle-ci. Le système d'ombrage pour la terrasse située face à cette façade répond à deux exigences principales:

- 1/ Être démontable: la structure et la toile peuvent être retirées pendant la période hivernale afin de libérer l'espace public et permettre une grande perméabilité du regard sur la façade.
- 2/ Réduire l'impact visuel: pour que les structures d'ombrage s'intègrent discrètement dans le paysage, elles sont les moins imposantes possible. Il est donc préférable d'opter pour des toiles ou voiles d'ombrage légères, comme du voilage ou de la toile de jute. Leur système d'accroche permet de dégager l'espace au sol, contrairement aux parasols qui nécessitent une base volumineuse pour résister au vent. De plus, l'utilisation de plusieurs voiles permet de cibler précisément les zones à ombrer et d'éviter les grandes surfaces de couverture qui peuvent obstruer la vue sur la maison éclusière, comme c'est le cas actuellement avec les parasols XXL.





OMBRAGE - PIGNON OUEST

L'espace dédié à la terrasse ouest est équipé d'une structure fixe de type pergola, positionnée dans le prolongement du bâtiment, adossée au pignon de la maison éclusière. Cette terrasse reste accessible même en période hivernale afin de permettre un usage en toute saison.

Afin d'intégrer au mieux la pergola dans son environnement, elle est réalisée en acier corten et est végétalisée.

En complément de la structure, des stores en bois ou en tissu (type toile de jute) peuvent être ajoutés pour créer un ombrage supplémentaire et offrir une protection contre le vent. En période hivernale, des stores de type bâche transparente peuvent être installés afin de conserver une certaine luminosité sur la terrasse tout en protégeant des intempéries. Les stores sont amovibles afin de ne conserver que la structure lorsque la terrasse n'est pas utilisée.



VÉGÉTALISATION DE LA TERRASSE

En matière d'ambiance et de décoration végétale, et afin de donner un côté plus intimiste à ce lieu très minéral, le projet propose de répondre à la demande du restaurateur en matière d'aménagement végétal par la plantation d'arbustes, au pied des platanes.

L'objectif est triple. Premièrement, il permet la désimperméabilisation des arbres. Actuellement en stabilisé, la plantation au pied des arbres permet une meilleure perméabilité et infiltration des eaux de pluie. Le deuxième objectif est de garder une distance d'usage vis-à-vis des pieds d'arbres afin de limiter le piétonnement.

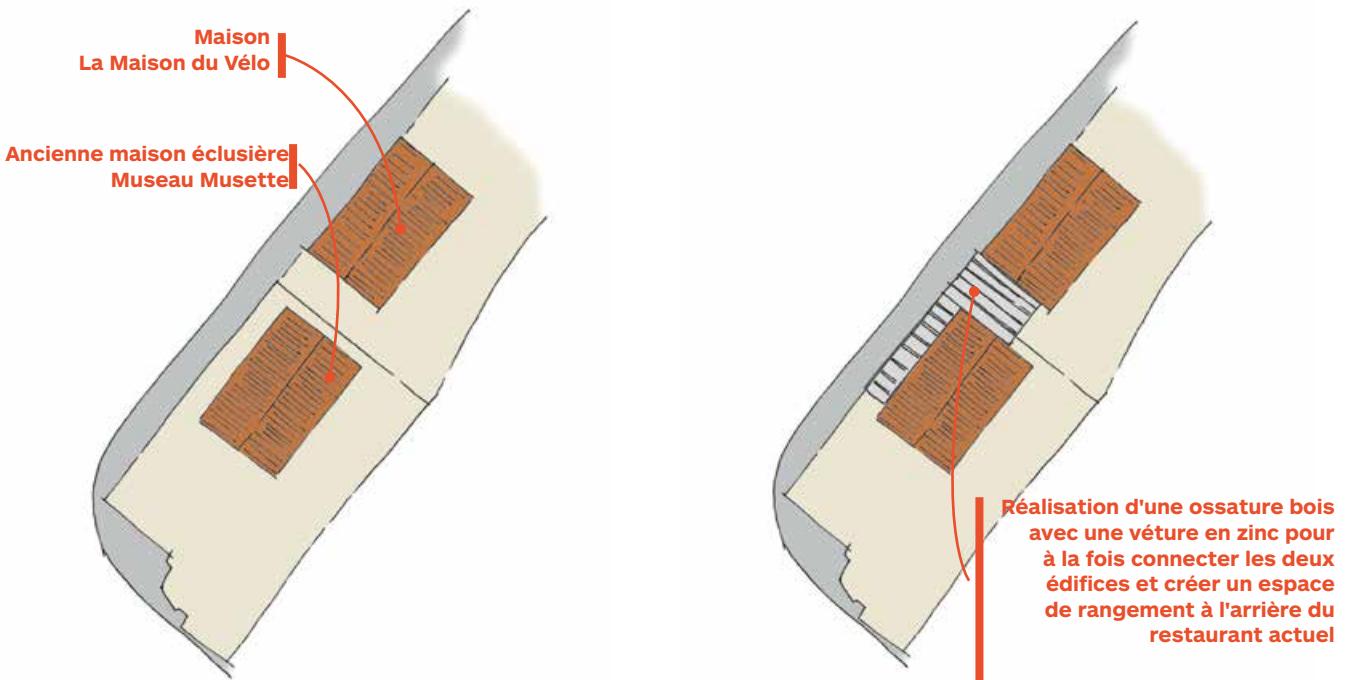
Enfin, la végétalisation permet de créer des espaces plus intimes et d'assurer une meilleure lisibilité entre les espaces de circulation et les zones de repos.

Pour les espaces où la désimperméabilisation n'est pas possible, l'apport de végétation hors-sol est envisageable par la mise en place de jardinières. Le projet préconise l'utilisation de terre cuite ou d'acier corten pour ces mobiliers de jardin .

(cf. fiches de 04 à 10)



références et orientations pour le projet à long terme



ÉTAT ACTUEL

Le site se compose de deux maisons bien distinctes. La première abrite le restaurant Museau Musette, dans l'ancienne maison éclusière. La seconde accueille la Maison du Vélo, il s'agit d'une maison orientée sur le boulevard et dans une seconde mesure vers le canal. Ces deux édifices ne sont pas implantés sur le même axe, l'altimétrie des planchers intérieurs est différente. La surface de plancher de la Maison du Vélo peut constituer un complément de surface pour le restaurant Museau Musette à condition que l'activité de cycle soit délocalisée sur un nouveau site.

CRÉATION D'UNE CONNEXION

La réalisation d'une ossature en bois ou métal liaisonne les deux édifices et crée un espace de rangement à l'arrière de l'actuel restaurant. La structure adaptée pour cette connexion est une vêteure en zinc à joint debout. Ce matériau souvent utilisé sur du bâti ancien se patine avec le temps et a tendance à se fondre dans son environnement. Cependant, la connexion entre les deux bâtiments nécessite de régler le problème de la différence altimétrique des planchers et donc de l'accessibilité et de la praticité d'usage au quotidien.



EXEMPLES D'EXTENSIONS EN VÊTURE ZINC (PRÉPATINÉ GRIS OU MARRON)



VÉGÉTALISATION ET ACCÈS AUX BERGES

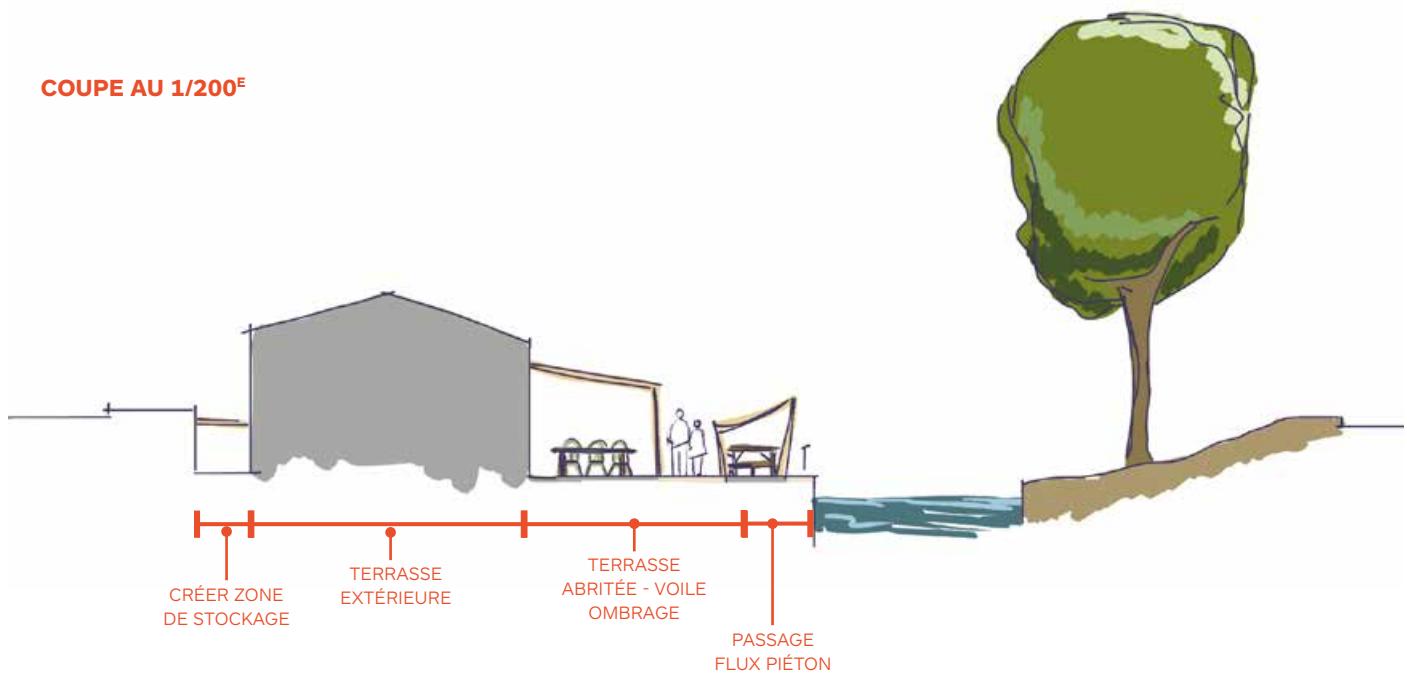
- 1/ Afin de limiter l'accès aux berges, il est recommandé de végétaliser le talus opposé ainsi que les abords du restaurant.
- 2/ Un garde-corps, intégré à l'aménagement urbain de la ville, est installé pour restreindre l'accès à la berge, comme c'est déjà le cas du côté du boulevard Pierre Semard.

ÉCLAIRAGE

Un éclairage mesuré, de type guinguette ou urbain, est préconisé.

(cf. fiches 10)

synthèse court terme



ORIENTATIONS DU PROJET

L'objectif des aménagements à court terme est de pouvoir assurer de nouveau la perception de la maison éclusière et de rétablir un flux piéton bien clair au droit de cette dernière. En effet, le restaurateur a développé sa terrasse sur l'ensemble de l'assiette

disponible. La lecture de la maison éclusière et des différentes entités qui composent le site n'est plus possible. La définition de différentes zones de terrasses (avec chacune une identité complémentaire) induit des dispositifs d'ombrage et un choix de mobilier en lien avec la composition du site.

SYNTHÈSE DU PROJET

1/Rétablir la perception du site éclusier et de sa maison

Le développement des terrasses sur l'ensemble du pourtour de la maison éclusière accompagné des différents dispositifs d'ombrage a entraîné la perte de lecture de ce site et masqué complètement la vue sur la maison éclusière. La réorganisation des zones dédiées à l'accueil de la clientèle en extérieur doit être pensée de manière à ce que l'ensemble des usagers du site et passants puissent percevoir cet ancien site éclusier.

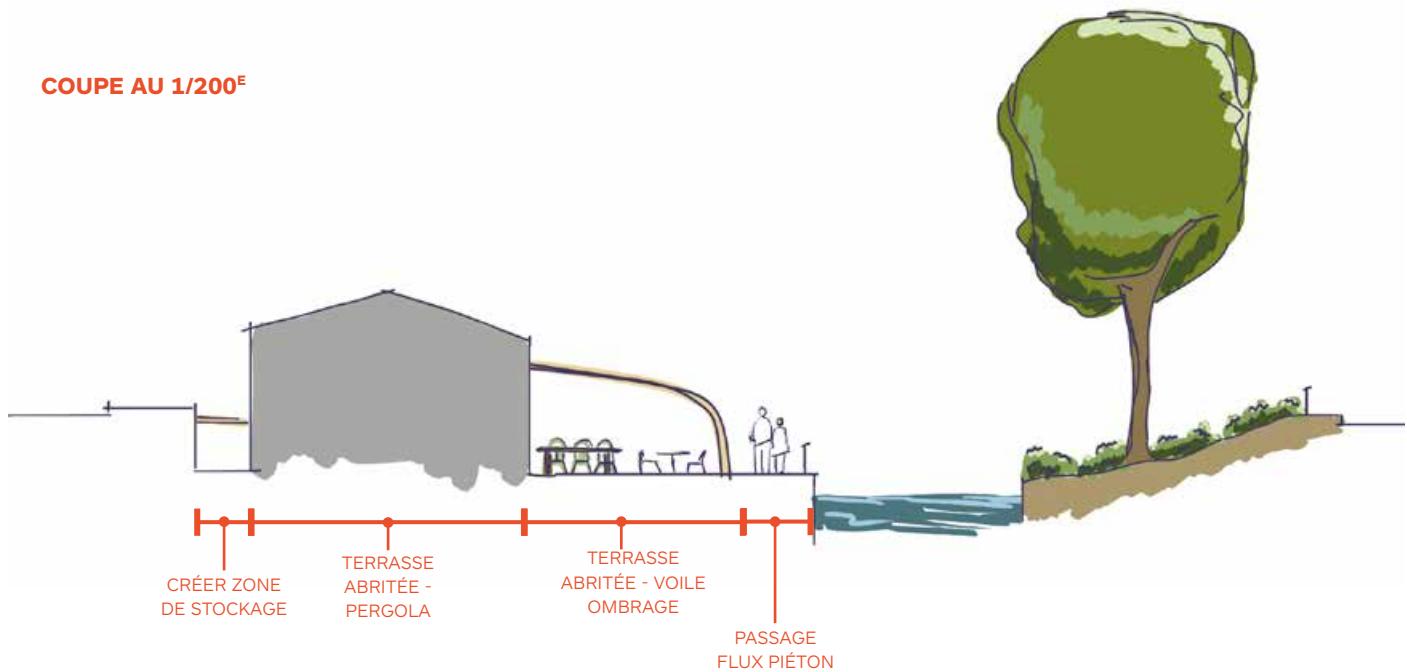
2/Reconnecter les flux piétons

Le flux piéton est interrompu au droit de la maison éclusière. L'emprise excessive de la terrasse ne permet pas d'assurer la fluidité et la continuité du flux piéton. La mise en place d'une terrasse au droit du bâtiment permet de dégager un cheminement piéton libre de toute interaction avec l'établissement de bouche.

3/Proposer une terrasse aux différentes ambiances

Le calibrage des espaces extérieurs suivant leur emplacement sur le site doit être perceptible au travers des aménagements. La zone au droit de la maison éclusière reçoit une trame régulière de places assises. La partie latérale quant à elle reçoit un aménagement lié à un esprit décontracté avec des mange-debout et des sièges bas. L'objectif est de s'éloigner d'un aménagement monotone qui aurait tendance à banaliser le site et à effacer la variété des volumes qui la composent.

synthèse long terme

COUPE AU 1/200^E

ORIENTATIONS DU PROJET

Le projet à long terme doit intégrer des ouvrages permettant l'exploitation de l'établissement sur une plus longue période de l'année. Des aménagements des abords sont à envisager par la commune pour assurer une requalification d'ensemble. L'objectif est de proposer un écrin qui assure la qualité d'usage du lieu sur

une période plus longue. Le regroupement du restaurant avec la maison voisine permet d'augmenter la capacité à l'intérieur (il est cependant probable qu'au regard de la morphologie intérieure ces travaux soient très compliqués et donc coûteux à réaliser).

SYNTHÈSE DU PROJET

1/Réaménager les abords dans une échelle plus large

Le réaménagement des abords valorise l'ensemble du site. La maison éclusière est au-dessous des voies de circulation ce qui donne un sentiment de mise à l'écart. La continuité des aménagements urbains a pour vocation d'assurer le lien entre les différentes composantes du lieu à l'échelle du quartier. Le projet prévoit la requalification des berges sur la rive opposée.

2/Améliorer l'exploitation à la mi-saison

La réalisation d'une pergola permet au restaurateur une exploitation à la mi-saison. Elle est réalisée sur la partie latérale de l'ancienne maison éclusière pour ne pas perturber la lecture de la façade principale. Comme stipulé en phase diagnostic, l'intérieur est très réduit ce qui ne permet pas d'optimiser les services en période hivernale. Sans action pérenne, c'est l'activité de restauration qui peut être mise à mal.

3/Connecter la maison avoisinante

L'espace résiduel entre la rue et l'ancienne maison éclusière peut être couvert avec une ossature légère bardée de zinc à joint debout. Cette même écriture peut être envisagée pour connecter l'intérieur du restaurant à l'intérieur de la maison voisine (actuelle Maison du Vélo). Cette action engendre d'importants travaux à l'intérieur compte tenu des altimétries de planchers qui semblent différentes.

ordre de coûts par poste

poste

système d'ombrage

PERGOLA	7 500 € HT / UNITÉ	VOILE D'OMBRAGE	150 € HT / M²
Pergola acier thermolaqué – 10 places assises Zone restauration	9 000 € TTC	Voile en toile jute	180 € TTC
PERGOLA	25 000 € HT / UNITÉ	VOILE D'OMBRAGE	150 € HT / M²
Pergola acier thermolaqué – 50 places assises Zone détente	30 000 € TTC	Voile en toile jute	180 € TTC

mobilier de restauration

TABLES 4 PERSONNES	1000 € HT	MANGE-DEBOUT	250 € HT / UNITÉ
4 tables	1200 € TTC		300 € TTC
CHAISES	900 € HT	CHAISE HAUTE	90 € HT / UNITÉ
10 chaises	1 080 € TTC		108 € TTC
TABLES BASSES	750 € HT	TABLE BASSE	150 € HT / UNITÉ
5 tables basses	900 € TTC		180 € TTC
FAUTEUILS	3 000 € HT	FAUTEUIL	120 € HT / UNITÉ
25 fauteuils	3 600 € TTC		144 € TTC

extension bâtie

EXTENSION OSSATURE BOIS	2 500 € HT / M²
	3 000 € TTC
CRÉATION D'OUVERTURE DANS MUR PORTEUR	4 000 € HT / UNITÉ
	4 800 € TTC

végétalisation

PLANTATION DE MASSIF DE VIVACES	70 € HT / M²	VÉGÉTALISATION DE BERGES	80 € HT / M²
Comprend le travail du sol sur 60cm de prof, l'apport de terre végétale, la fourniture et mise en œuvre.	84 € TTC	Comprend la fourniture et livraison	96 € TTC
JARDINIÈRES TERRE Cuite	2 500 € HT		
Comprend la fourniture et livraison de 10 jardinières	3 000 € TTC		
TERRE VÉGÉTALE POUR JARDINIÈRES	200 € HT	TERRE VÉGÉTALE	200 € HT / M³
1 m ³	240 € TTC		240 € TTC
PLANTES VIVACES POUR JARDINIÈRES	650 € HT	PLANTES VIVACES	65 € HT / UNITÉS
10 plantes	780 € TTC		78 € TTC

système d'éclairage

LUMINAIRES PORTATIFS

10 luminaires portatifs

750 € HT

900 € TTC

LUMINAIRE PORTATIF

75 € HT / UNITÉ

90 € TTC

estimation globale du projet court terme

MUSEAU MUSSETTE

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total € HT	TVA - 20%	Total € TTC
Réalisation d'un ensemble pergola pour une capacité de 50 places assises. Zone détente	Ens	1,00	25000,00	25000,00	5000,00	30000,00
Réalisation d'un ensemble pergola pour une capacité de 10 places assises. Zone restauration	Ens	1,00	7500,00	7500,00	1500,00	9000,00
Mise en œuvre de chaises	U	10,00	90,00	900,00	180,00	1080,00
Mise en œuvre de tables	U	4,00	250,00	1000,00	200,00	1200,00
Mise en œuvre de fauteuils	U	25,00	120,00	3000,00	600,00	3600,00
Mise en œuvre de table basses	U	5,00	150,00	750,00	150,00	900,00
Mise en œuvre de luminaires portatifs	U	10,00	75,00	750,00	150,00	900,00
Mise en place de jardinières en terre cuite	U	10,00	250,00	2500,00	500,00	3000,00
Terre végétale pour jardinières	m3	1,00	200,00	200,00	40,00	240,00
Mise en œuvre plantes vivaces dans jardinières	U	10,00	65,00	650,00	130,00	780,00
				42250,00	8450,00	50700,00

cas d'étude n°2 le spot

Restaurant à La Redorte



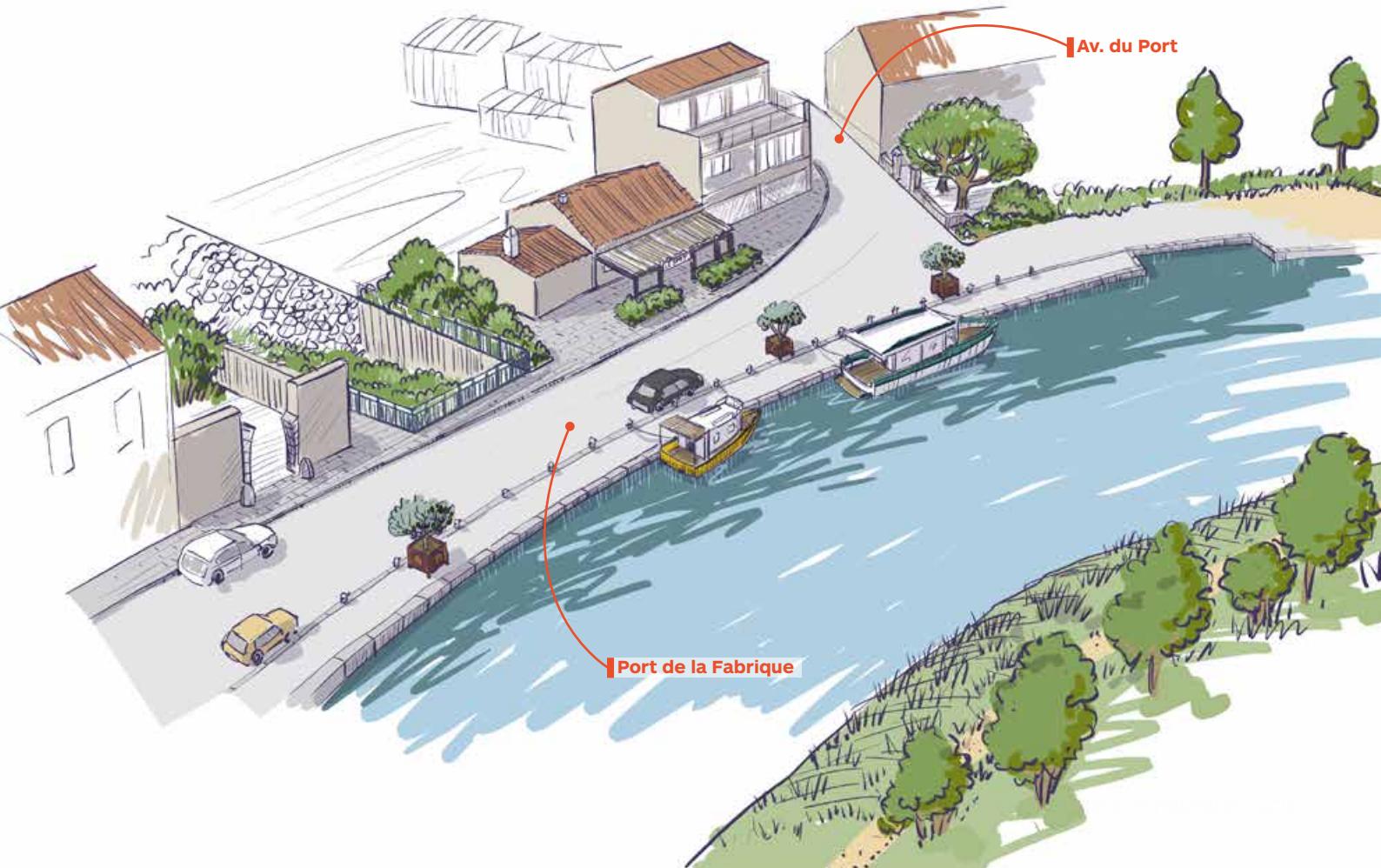
quelle typologie ?

CONTEXTE

Le Spot est un restaurant qui propose également un service d'épicerie fine. Il se situe dans le port de La Redorte, un lieu historique où les marchandises étaient débarquées pour être distribuées dans le Minervois ou envoyées vers d'autres ports. Le bâtiment qui abrite le restaurant était autrefois une écurie destinée aux bateliers. Ces édifices utilitaires se caractérisaient par une grande ouverture sur l'espace public, tandis que le reste des murs était relativement fermé. Le plan simple du bâtiment permettait d'abriter efficacement les chevaux pendant les escales dans le port.

Depuis les années 1990, le développement touristique a donné une nouvelle fonction à cet édifice. L'objectif est d'attirer un large public, qu'il soit à pied, à vélo ou en péniche sur le canal du Midi, mais aussi de séduire les locaux qui viennent profiter du cadre paisible, où ils peuvent observer les bateaux de plaisance en navigation.

Les aménagements actuels se concentrent autour de la bâtisse, qui a été agrandie avec une première terrasse accolée au restaurant, facilitant son utilisation. Une seconde terrasse a été installée au plus près du quai, répondant ainsi à la demande des clients qui souhaitent être proches de l'eau et des flux animés le long du canal du Midi. L'accès à l'établissement est multiple: en voiture, à vélo, en péniche ou à pied: chacun de ces modes de transport étant représenté. Le port de la fabrique, ancien quai de déchargement du port, confère à cet espace une place centrale dans les flux qui circulent autour du canal du Midi.



diagnostic architectural: un établissement sur un espace «clé» de la commune

UNE COMPOSANTE INTÉGRANTE DE L'ANCIEN PORT COMMERCIAL

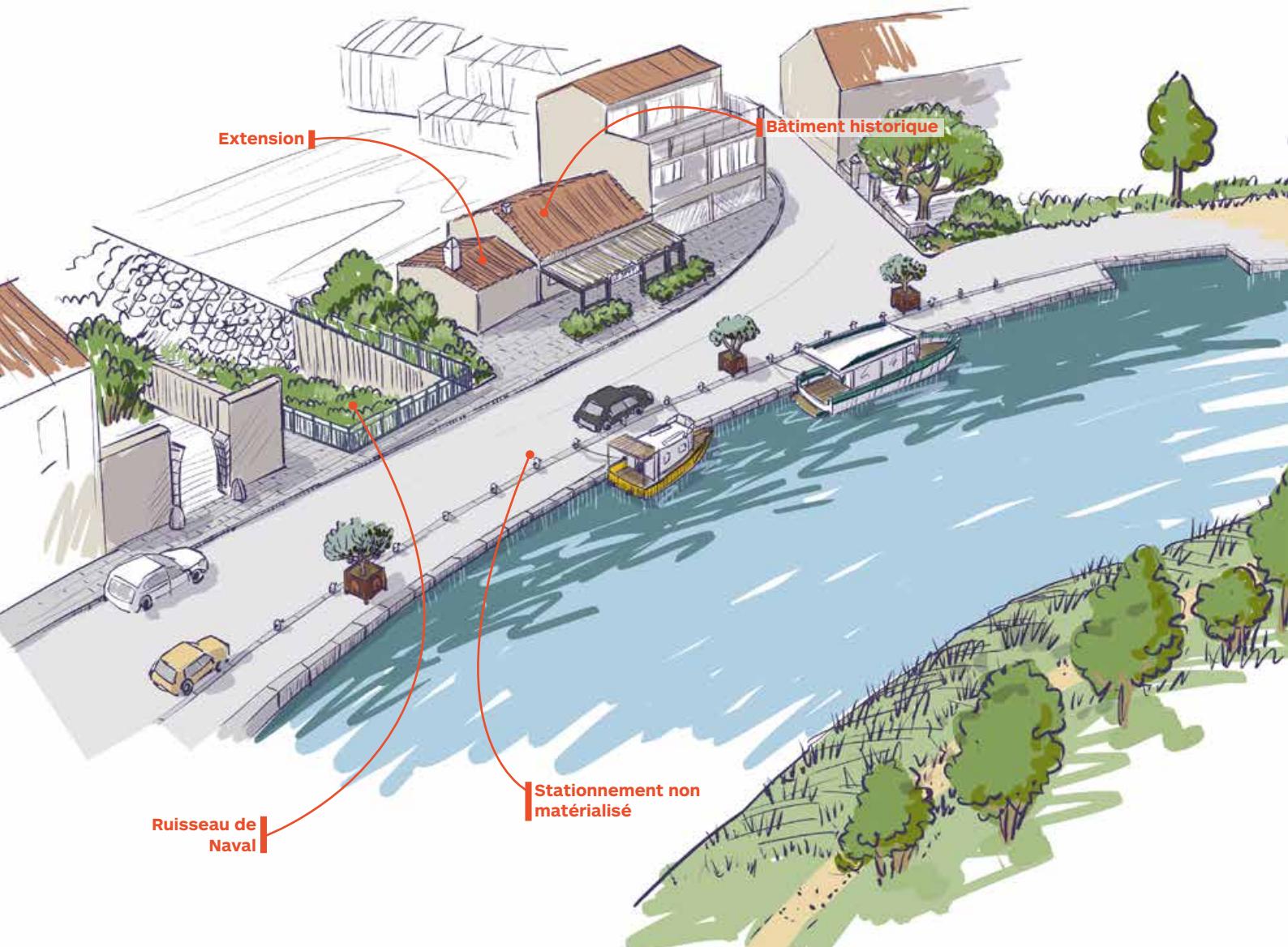
Cet établissement est installé dans une ancienne écurie du port de La Redorte.

Le bâtiment de plain-pied a un plan rectangulaire et est surmonté d'une toiture à deux pans égaux recouverte de tuiles canal. Une extension a été construite pour les besoins de la restauration (cuisine) sur le pignon ouest de l'ancienne écurie.

Un auvent, constitué de poteaux et de poutres en bois et couvert d'une tôle ondulée en fibrociment, a été ajouté sur le domaine public, du côté du canal du Midi. Le bâtiment est mitoyen à l'est d'un bâtiment en R+2 et bordé à l'Ouest par un ruisseau. Il n'a donc qu'une façade donnant sur le domaine public. La lecture de la façade d'origine est rendue difficile en raison des travaux importants réalisés à partir du milieu du XXe siècle. Toutefois, la grande ouverture, qui devait être l'ancien portail, a été conservée. Cette façade est recouverte d'un enduit lissé (probablement du ciment) et reçoit une finition en peinture.

L'établissement s'ouvre sur l'espace qui était dédié au chargement et au déchargement des marchandises. Une première terrasse est située en contrebas du bâtiment, facilitant ainsi le service. Une seconde terrasse, utilisée en période estivale, est installée au bord du canal, légèrement décalée par rapport au restaurant.

Le quai a aujourd'hui plusieurs fonctions : il est partiellement utilisé pour les manœuvres d'accès à la cave coopérative, permet la circulation des véhicules, y compris ceux chargés de l'approvisionnement de l'établissement, ainsi que le stationnement des véhicules et des péniches. Il est surtout occupé pour des événements ponctuels tels que des festivals ou des marchés diurnes et nocturnes. L'usage du domaine public autour de l'établissement est varié et peut parfois accueillir un grand nombre de flux en même temps.





NUANCIER DE COULEURS



diagnostic paysager / usages et mobilités

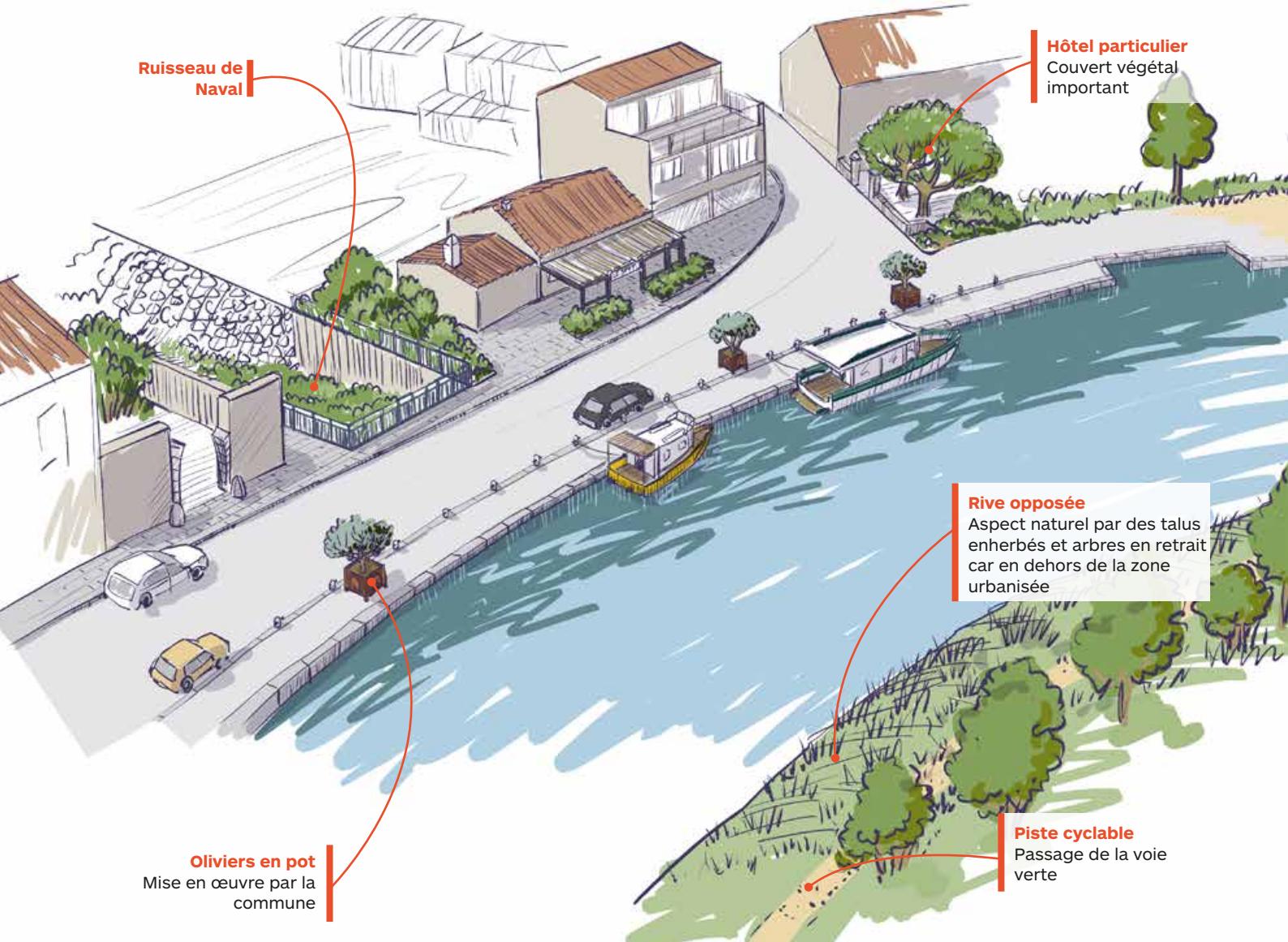
LE PORT DE LA REDORTE: UNE ÉTAPE DANS LES SÉQUENCES PAYSAGÈRES DU CANAL

Le port de La Redorte se situe dans une courbure du canal du Midi. Les biefs qui précèdent cet espace ont récemment été plantés, créant un contraste avec l'aspect d'il y a une quinzaine d'années, lorsque les alignements de platanes formaient une voûte arborée, offrant ombre et sérénité aux plaisanciers, cyclistes et piétons. Les nouvelles plantations devraient restaurer cet effet d'ici quelques années.

L'accès au site, en venant de Carcassonne, est marqué par un pont en béton, vieilli par le temps, avec des aciers rouillés et des traces de salissures. L'ancien quai de déchargement est recouvert de béton désactivé, ce qui lui confère un aspect sec et minéral. Cependant, cet espace est bordé à l'est par des maisons de maître, avec des arbres à hautes tiges qui se distinguent dans le paysage, créant des repères visuels délimitant l'ancien espace commercial. À l'ouest du Spot, une percée végétale perpendiculaire au quai et

au canal attire l'attention. Il s'agit du ruisseau de Naval qui traverse le canal sous le port et le canal. Ce ruisseau collecte les eaux d'un large bassin versant et peut se gonfler lors des épisodes cévenols, ayant déjà causé d'importants dégâts par le passé. La végétation qui le borde est entretenue par les services chargés des cours d'eau et se compose d'espèces diverses qui se développent naturellement le long du ruisseau.

Les bâtiments du site sont directement implantés sur le domaine public, formant une façade continue le long du quai. À l'arrière, de vastes jardins agrémentés de quelques arbres enrichissent le cadre. La rive opposée du canal est dominée par un couvert végétal, avec des arbres à hautes tiges, plantés un peu plus loin du chemin de halage. Ces arbres n'ont pas été plantés de façon organisée; ils se sont naturellement développés sur des terres non exploitées.





MOBILITÉ ET STATIONNEMENT

Le port est actuellement utilisé uniquement à des fins touristiques. Des anneaux sont mis à disposition des plaisanciers sur la même rive que le Spot.

La véloroute du canal du Midi passe sur le chemin de halage, en rive opposée, ce qui n'est pas favorable aux activités qui se déroulent sur ce site, en raison de la complexité de traverser le canal à cet endroit, ainsi que de la dangerosité du pont pour les piétons et les cyclistes.

Les véhicules circulent librement sur l'espace public, sans aucun marquage au sol pour organiser la circulation ou le stationnement. Sur ce port, le stationnement, bien que non matérialisé, est largement répandu, ce qui engendre une situation anarchique en l'absence de marquages clairs.

Les enjeux liés à l'accueil, au stationnement et à la circulation des véhicules se posent donc ici.

MATÉRIAUX

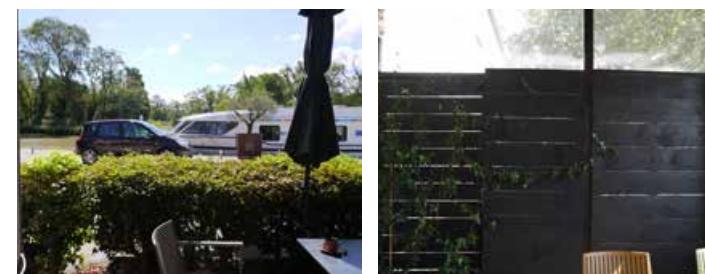
Le site a été réaménagé, notamment avec la requalification des revêtements de sol. La zone sous le auvent est pavée de pierres, et une bordure en pierre de taille, de la même qualité, délimite cette zone avec le revêtement en béton du quai. L'harmonie des teintes entre la pierre et le béton est particulièrement visible.



MOBILIERS ET RESTAURATION

Pendant l'été, l'exploitant installe des tables, des chaises et des parasols pour aménager une terrasse supplémentaire offrant un cadre au plus près de l'eau et des bateaux. Aucun aménagement complémentaire, tel que de la végétation ou d'autres types de mobilier, n'est prévu.

Le auvent abrite la majeure partie des tables et des chaises, tandis qu'une rangée supplémentaire est disposée en bordure du auvent, à la limite de la voirie. Le mobilier est constitué de tables et de chaises issues d'une même gamme, avec un panachage de couleurs.



CLÔTURE

Les terrasses de cet établissement ne sont pas équipées de dispositifs de clôture. L'espace public n'accueille qu'un seul restaurant, de sorte que la démarcation avec d'autres établissements n'est pas nécessaire. Toutefois, une petite haie végétale a été plantée le long de l'entrée, et une palissade en bois assure la fermeture latérale du site du côté de la maison mitoyenne, délimitant ainsi l'espace par rapport à l'espace public et privé du voisin.

terrasse et mobilier de restauration

ESPRIT DÉTENTE

L'établissement dispose de deux terrasses: l'une permanente, située au pied du bâtiment, et l'autre éphémère, aménagée au bord du canal du Midi pendant la période estivale.

Terrasse au pied du bâtiment: 65m² pour 50 places assises

Le auvent abrite la majorité des tables et chaises, constituant ainsi la terrasse principale, également utilisée durant l'hiver grâce à des bâches fixées sur la structure pour permettre sa fermeture. En été, l'espace situé à gauche du auvent est également aménagé pour accueillir la terrasse, en complément d'une rangée supplémentaire disposée sur le trottoir, en bordure de la voirie.

Le sol de cette terrasse est homogène et visuellement délimité par un dallage en pierre, renforcé par une bordure en pierre de taille de même qualité qui sépare la zone piétonne du quai en béton. Des jardinières encadrent le auvent de part et d'autre, marquant l'entrée du restaurant. Ces jardinières, intégrées à l'aménagement de l'espace public, sont entretenues par le propriétaire du restaurant. Bien qu'elles ajoutent une touche de verdure dans cet environnement très minéral, elles morcellent l'aménagement de la terrasse et en réduisent légèrement l'espace exploitable.

La proximité immédiate de cette terrasse avec l'intérieur et les cuisines représente un avantage majeur, facilitant les déplacements du personnel et optimisant le service.

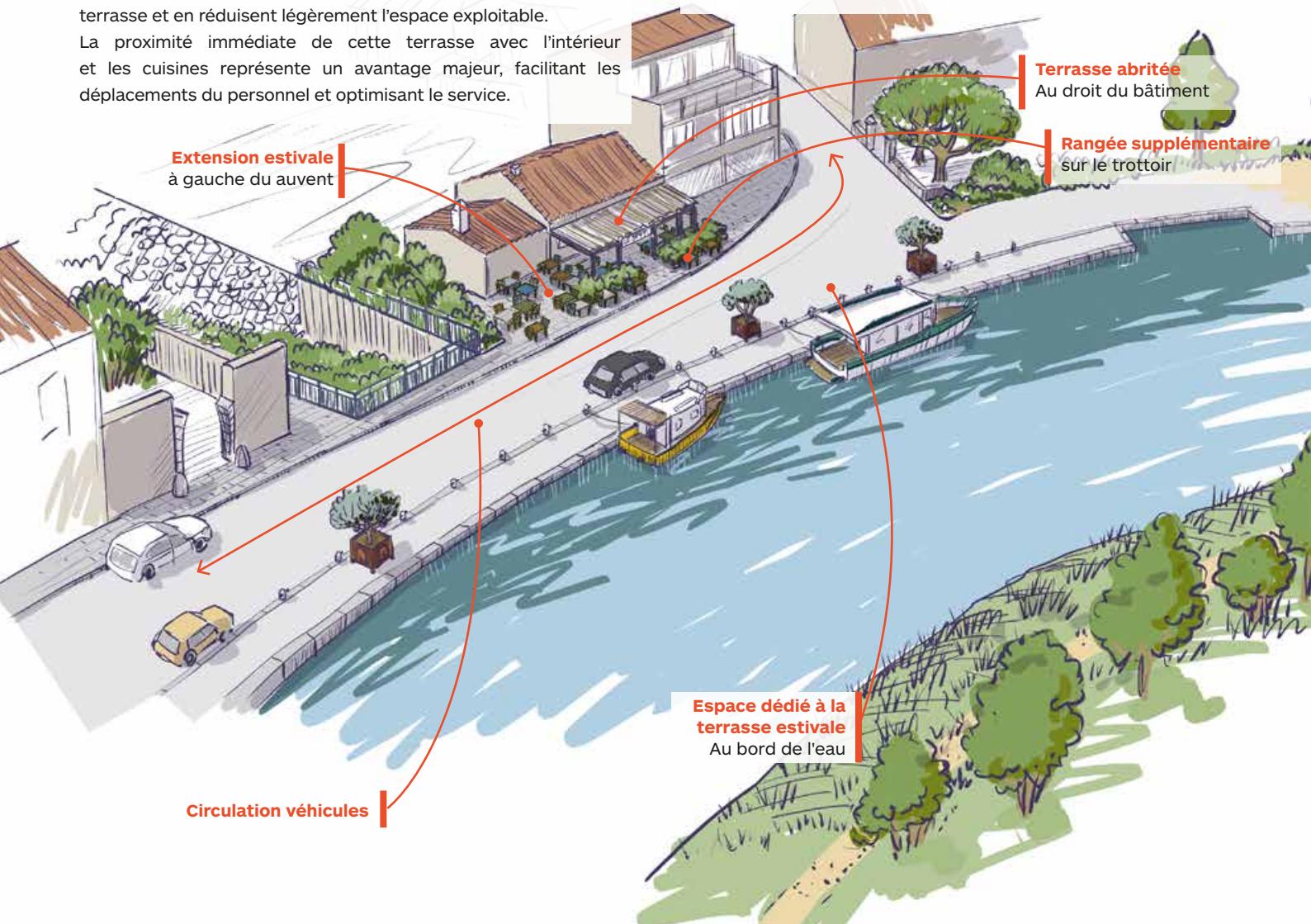
Terrasse au bord du canal: 30m² pour 25 places assises

En été, une terrasse supplémentaire est aménagée au bord du quai, au plus près de l'eau et des bateaux. Tables, chaises et parasols y sont installés pour offrir un cadre idyllique aux voyageurs. Aucun aménagement complémentaire, tel que végétation ou mobilier supplémentaire, n'est prévu.

L'emplacement de cette terrasse prend en compte les contraintes liées à la circulation automobile: un léger retrait par rapport à la voie est maintenu pour limiter la proximité avec les véhicules. De plus, un espace libre d'un mètre minimum est respecté au droit des bornes d'amarrage, conformément aux exigences des Voies Navigables de France (VNF).

Cependant, la présence de véhicules en circulation ou en stationnement altère le caractère unique de ce cadre exceptionnel en bord de canal. De plus, l'éloignement de cette terrasse par rapport aux cuisines représente une contrainte supplémentaire pour le personnel, qui doit traverser une zone où la circulation automobile est autorisée pour assurer le service.

Enfin, le site présente une exposition forte au vent qui conditionne le type de mobilier de restauration.





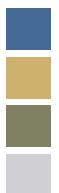
MOBILIER

Pour la terrasse située au pied de l'établissement, le choix s'est porté sur une ligne élégante de mobilier en plastique, avec un panachage de quatre couleurs pour les tables et les chaises. Les chaises sont équipées d'accoudoirs pour un confort accru. Pour la terrasse proche du canal, l'exploitant a privilégié un mobilier pliable, au design plus simple, mais surtout pratique à installer et à manipuler.

ÉCLAIRAGE

La terrasse couverte comporte un éclairage sous la forme de projecteurs assez puissants, ne permettant pas une ambiance lumineuse chaleureuse.

La seconde terrasse ne comporte pas d'éclairage. Seul un lampadaire communal permet un apport de lumière en soirée.



NUANCER DE COULEURS



USAGE DE LA TERRASSE EN BASSE SAISON

La photo ci-dessous illustre l'utilisation de la terrasse principale en basse saison. La structure du auvent est fermée à l'aide de bâches, protégeant ainsi la terrasse des intempéries.

Les tables situées à gauche du auvent et le long du trottoir sont retirées pendant cette période. Il en va de même pour la terrasse située au bord de l'eau.



ombrage et végétalisation

Le auvent est une adjonction au bâtiment initial. Sa toiture opaque permet d'abriter à la fois du soleil mais aussi efficacement des intempéries. L'extension ouest de la terrasse ne bénéficie pas d'une couverture par un auvent; une toile de camouflage a été mise en place pour se protéger du soleil. Elle prend appui entre les murs et grâce à un poteau permettant ainsi d'ombrager la terrasse en partie. L'ombre générée par ce dispositif est riche et variée.

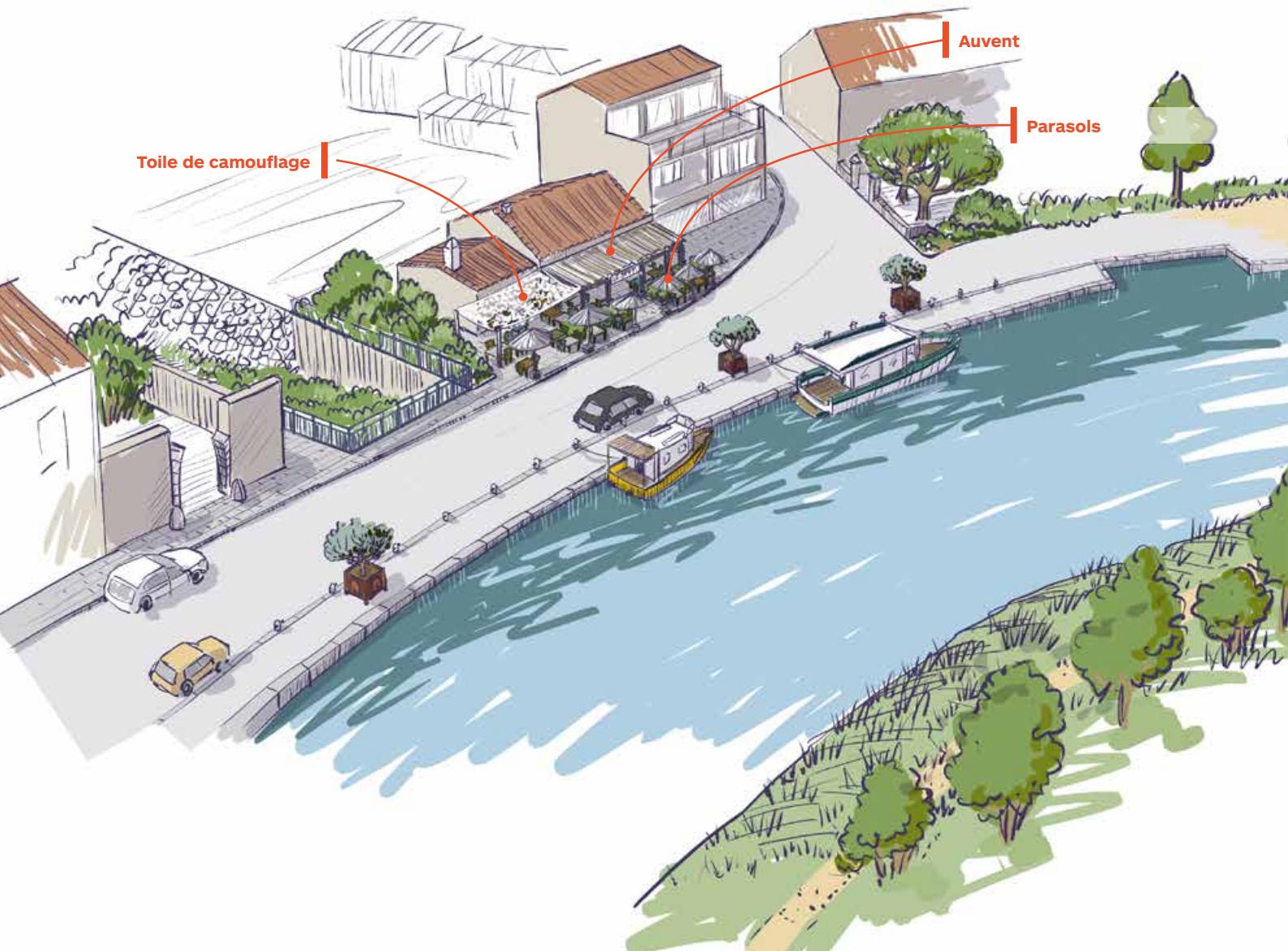
Des parasols ont été mis en place sur un pied amovible et mis en œuvre ponctuellement pour générer de l'ombrage que ce soit pour les tables devant le auvent que pour celles de la terrasse au bord du canal. L'inconvénient est la présence importante de vent qui ne permet pas de maintenir ce dispositif les jours venteux malgré un ensoleillement. De plus la sécurité des personnes n'est pas assurée si un des parasols s'enlève. Les toiles présentent plusieurs teintes, mais se limitent à des tonalités sobres en harmonie avec le bâtiment et l'espace public où elles s'intègrent.

Terrasse au droit du bâtiment - Végétation:

Les aménagements urbains ont prévu une bande végétale en limite de la terrasse couverte et du trottoir. Des arbustes ont été plantés ce qui crée une limite visuelle et un effet de clôture entre l'espace des tables et le domaine public. Un arbuste de type « Bougainvillier » est planté à l'angle du auvent. Il permet de donner de la couleur et de la verticalité à l'ensemble.

Terrasse au bord du canal - Végétation:

La commune a mis en place des pots en métal d'environ 1,10 mètres de haut dans lesquels sont plantés des oliviers. Ils constituent une tentative de réponse à un besoin d'ombrage et à un ressenti « très minéral » de cet espace public.



© Crédits photos et illustrations Atelier Refuge



synthèse

ATOUTS

1/ Proximité du canal

L'établissement dispose d'une position de choix face au canal du Midi sur le port de la Redorte. Cet emplacement permet de bénéficier d'un lien privilégié avec l'eau et l'activité qui en découle.

2/ Espace public requalifié

L'espace public a fait l'objet de travaux de requalification qui révèlent la sobriété du lieu. L'établissement est facilement identifiable dans cet écrin.

3/ Accès direct depuis la voie d'eau

Des anneaux d'amarrage permettent aux touristes sur péniche de stationner au port et ainsi consommer dans l'établissement. Il s'agit du point d'entrée fluvial pour la commune.

FAIBLESSES ET CONTRAINTES

1/ Espace minéral

L'absence d'arbres en pleine terre ne permet pas de bénéficier d'ombrage par temps ensoleillé, ce qui rend l'espace très difficile à vivre, notamment pendant la période estivale, et apporte une certaine monotonie à l'espace vécu.

2/ Site inondable

Le risque important de submersion de l'ensemble du site en période de crues doit être pris en compte dans les principes d'aménagement. Il ne faut pas que les installations génèrent des embâcles à la libre circulation de l'eau de ruissellement.

3/ Présence des véhicules

Le site est accessible aux véhicules. Cette présence a un impact fortement négatif sur la perception du site dans son ensemble. En effet, les véhicules stationnés n'assurent pas une bonne lecture et appréhension du port. Leur présence dénature fortement l'ensemble. De plus, la circulation parfois à vitesse excessive ne permet pas aux visiteurs de profiter pleinement et de manière sécurisée de leur expérience à la Redorte, sans compter le risque pour le personnel qui chemine sans cesse entre le bord de l'eau et l'intérieur de l'établissement.



objectifs de qualités paysagères et architecturales

OQPA

1/ ACCESSIBILITÉ ET SÉCURISATION DES CIRCULATIONS

- LIMITER OU SUPPRIMER LA PRÉSENCE DES VÉHICULES POUR AMÉLIORER LA PERCEPTION DU SITE ET SÉCURISER LES PIÉTONS ET CYCLISTES. DES SOLUTIONS ALTERNATIVES DE STATIONNEMENT DEVONT ÊTRE ÉTUDIÉES.

2/ GESTION DE L'OMBRAGE ET INTÉGRATION PAYSAGÈRE

- ADOPTER DES DISPOSITIFS D'OMBRAGE ADAPTÉS AU VENT, AVEC DES ANCRAGES SOLIDES POUR ASSURER LEUR MAINTIEN.
- PRIVILÉGIER DES STRUCTURES SOBRES ET HARMONIEUSES, EN ÉVITANT LES DISPOSITIFS COMMERCIAUX OU PUBLICITAIRES.

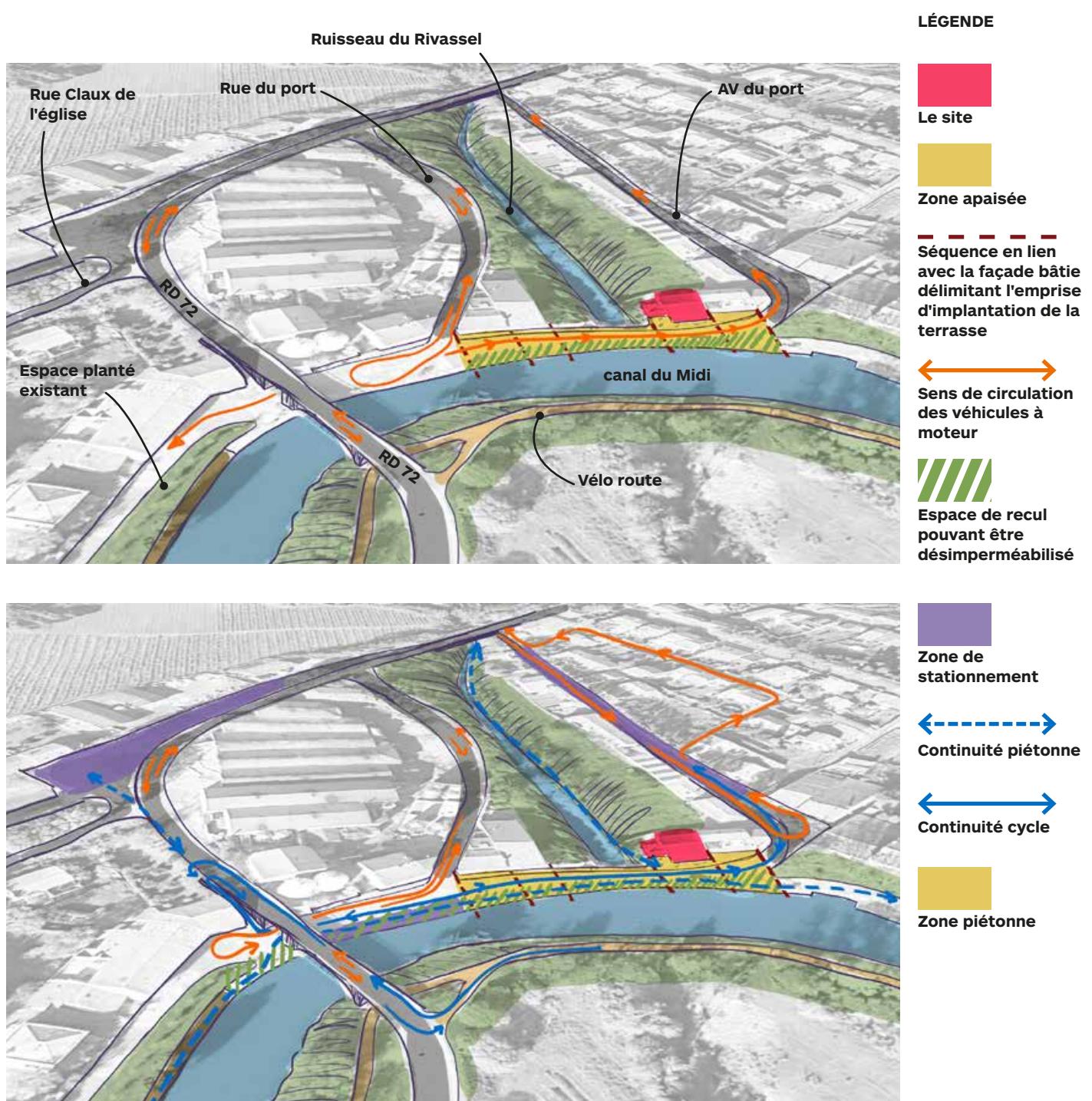
3/ AMÉLIORATION DU CONFORT ET DE L'ACCUEIL DES USAGERS

- RÉAMÉNAGER LA TERRASSE POUR ATTÉNUER SON ASPECT MINÉRAL RÉDUIRE LA RÉVERBÉRATION DE CHALEUR ET AMÉLIORER LE CONFORT DES USAGERS.



cas d'étude n°2 se projeter!

Restaurant Le Spot à La Redorte



vers quel projet ?

à court terme

SÉCURISER ET INTÉGRER L'EMPRISE DE LA TERRASSE TOUT EN CONSERVANT LA CIRCULATION AUTOMOBILE

À court terme, le projet vise à intégrer pleinement la terrasse dans l'espace public, non plus comme un simple ajout, mais comme un aménagement cohérent et harmonieux.

Tout en maintenant la circulation automobile actuelle, ce scénario redéfinit et délimite clairement les différents usages. Il permet une meilleure lisibilité de l'espace en distinguant nettement les zones dédiées aux voitures, aux piétons et aux mobilités douces.

L'objectif principal est de sécuriser les circulations douces tout en limitant l'impact de l'automobile sur le paysage du canal. Pour cela, l'usage de la voiture est restreint à des voies de circulation bien définies et les espaces de stationnement sont précisément délimités.

TROIS LEVIERS MAJEURS SONT MIS EN PLACE DANS CE SCÉNARIO :

- 1/ Une circulation à sens unique, réduisant l'emprise de la voirie automobile à trois mètres.
- 2/ La reprise et le prolongement du auvent le long de la façade
- 3/ La désimperméabilisation du site afin de rendre les quais plus agréables en période de forte chaleur. La création de massifs végétalisés limite les surfaces imperméables et réduit les îlots de chaleur, tout en améliorant la gestion des eaux de pluie. Ces espaces plantés offrent également un double avantage : intégrer harmonieusement la terrasse dans l'aménagement du quai et créer des îlots de fraîcheur pour les usagers.

à long terme

PROPOSER UNE AIRE PIÉTONNISÉE, AMÉLIORER L'ACCÈS DES VÉLOS ET DES PIÉTONS AINSI QUE L'ACCUEIL DES VOITURES EN AMONT DU QUAI.

À long terme, le projet vise à retirer l'usage de la voiture sur une partie du quai de la Fabrique : l'avenue du Port deviendrait ainsi une impasse. L'accès au quai par la rue du Port serait conservé afin de continuer à desservir la cave coopérative ainsi que les habitations situées plus au sud.

Ce parti pris d'aménagement permet une sécurisation complète des quais et une valorisation du rapport à l'eau et au canal, notamment par une préservation de la vue, aujourd'hui brouillée par l'usage de la voiture et le stationnement. Ce projet propose également des solutions d'accueil pour les voitures par la création de stationnements dédiés en amont des quais matérialisés en violet sur le schéma. Il prévoit aussi des solutions pour améliorer l'accès au site par les modes de déplacement actifs, depuis la véloroute située sur la rive opposée ainsi que depuis le centre-ville vers les quais.

La désimperméabilisation de ce lieu, aujourd'hui très minéral, est également au cœur du projet.

CINQ LEVIERS SONT MIS EN PLACE DANS CE SCÉNARIO :

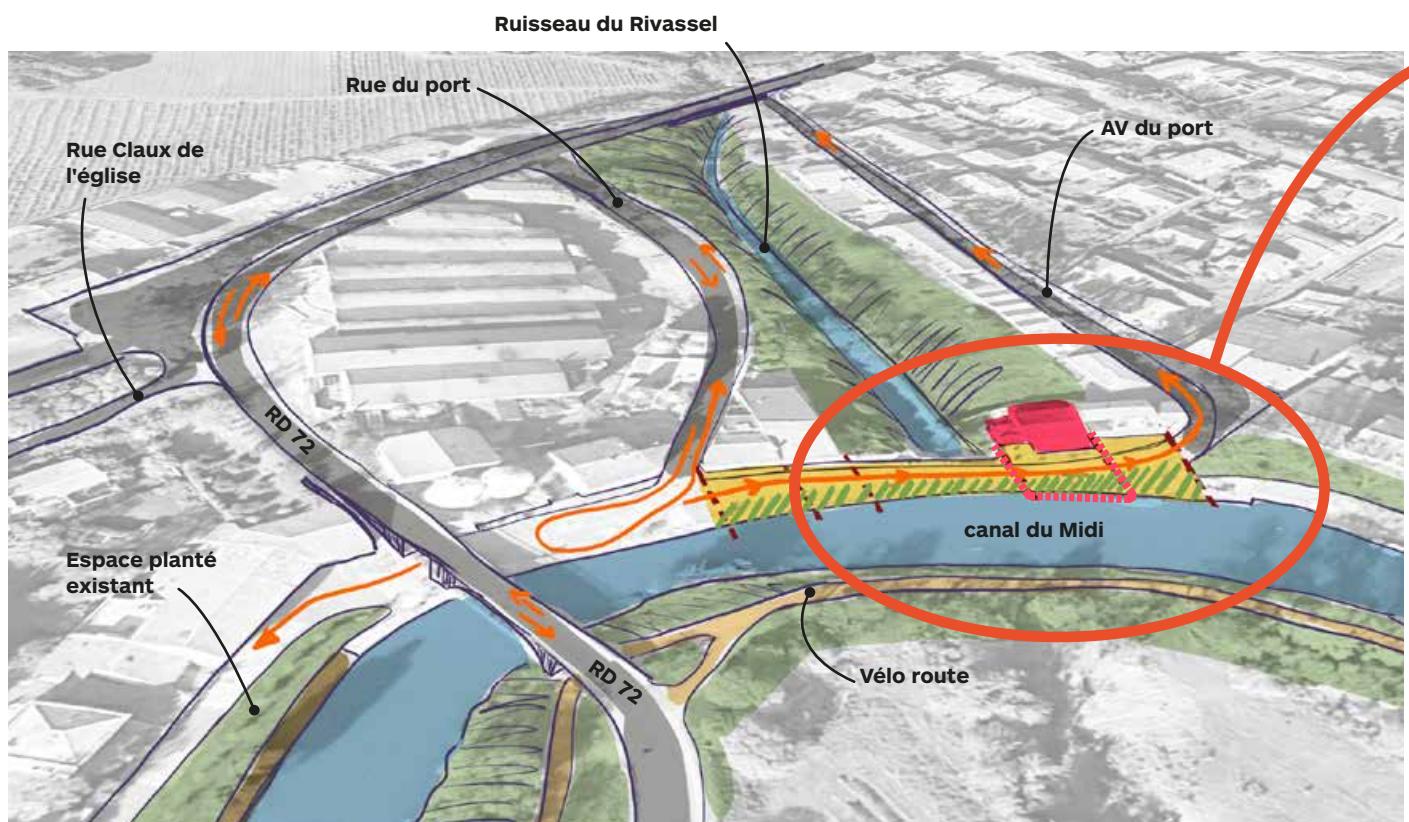
- 1/ Proposer un usage 100 % piéton et cyclable sur le tronçon de quai situé entre la rue du Port et l'avenue du Port.
- 2/ Désimperméabiliser le site afin de rendre les quais plus agréables en période de forte chaleur.
- 3/ Travailler l'accueil des véhicules par la matérialisation de places de stationnement le long de l'avenue du Port et la création d'un parking au croisement de la départementale 72 et de la rue Claux de l'Eglise.
- 4/ Créer une signalétique et un aménagement pour les cycles et les piétons le long de la départementale 72, facilitant l'accès aux quais.
- 5/ Proposer une continuité piétonne entre le centre-ville et les quais par l'aménagement des berges du ruisseau de Naval.

projection à court terme

CRÉATION D'UNE ZONE APAISÉE ET PRINCIPE D'IMPLANTATION DE TERRASSE

À court terme, le projet se focalise sur la mise en place d'une zone apaisée, notamment par l'instauration d'une circulation à sens unique au droit de cette zone, ainsi que sur l'avenue du Port. La réduction de l'emprise de la voiture dans cette zone permet un recul vis-à-vis des quais (hachure verte) et offre ainsi la possibilité d'utiliser cet espace pour l'installation d'une terrasse, tout en proposant une désimperméabilisation du quai à cet endroit. La rue du Port, quant à elle, reste à double sens afin de permettre un accès direct entre la cave coopérative et la RD72 pour les camions.

Le séquençage de la zone apaisée permet la mise en lien direct de l'espace public avec la façade bâtie : l'espace dédié à la terrasse ne doit pas dépasser pas l'emprise stricte du prolongement de la façade bâtie sur l'espace public. Dans le cas du site d'étude, dont le bâtiment est représenté en rose sur le schéma ci-dessous, l'emprise maximale de la terrasse doit rester dans l'espace matérialisé par le trait pointillé rose. Ce principe s'applique aux autres bâtiments présents dans cette zone en cas de mise en place d'une terrasse en lien avec une activité de restauration.



LÉGENDE



Le site



Emprise
potentielle de
la terrasse



Espace de recul
pouvant être
désimperméabilisé



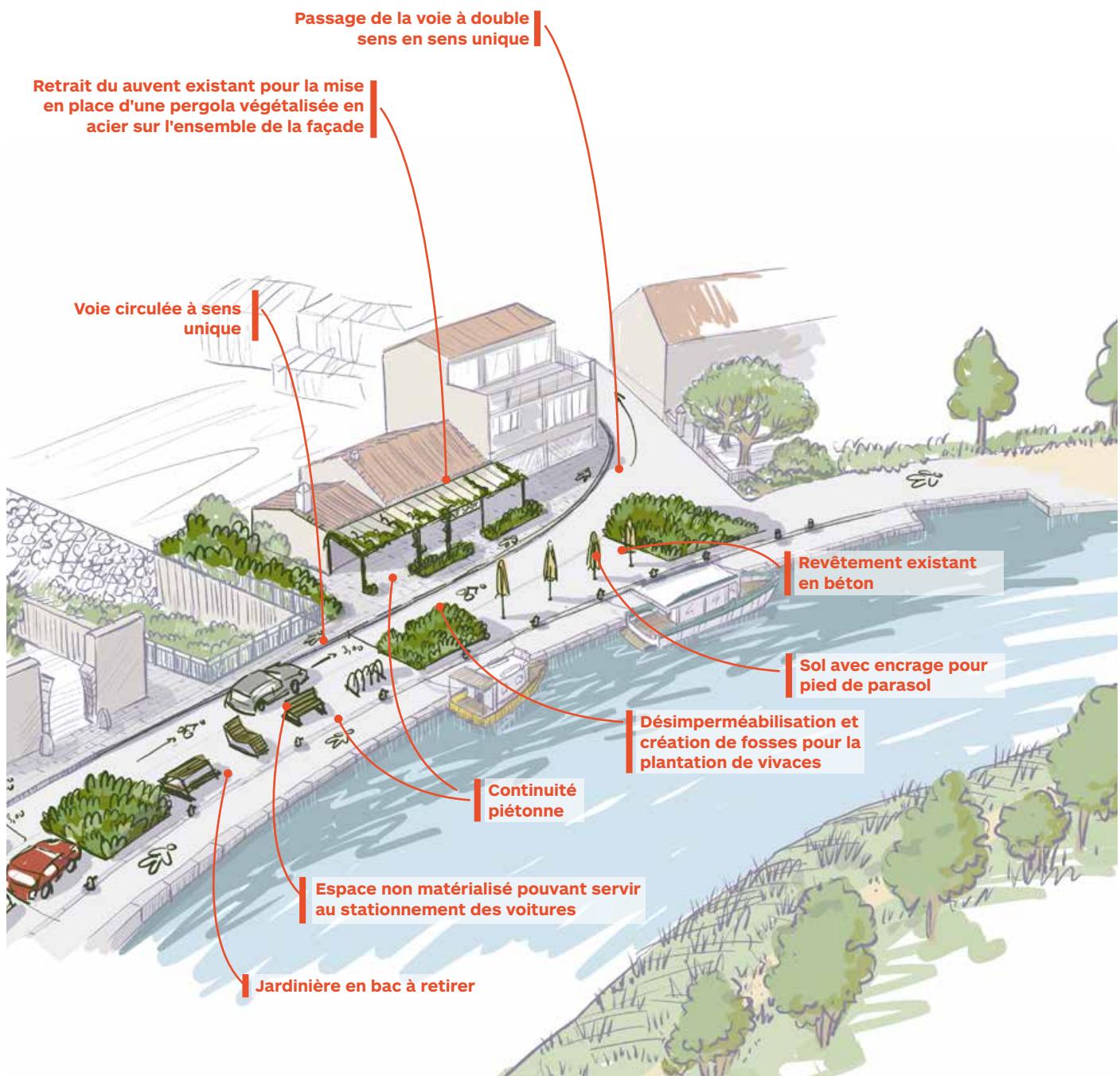
Zone apaisée



Séquence en lien
avec la façade bâtie
délimitant l'emprise
d'implantation de la
terrasse



Sens de circulation
des véhicules à
moteur



projection à long terme

CRÉATION D'UNE AIRE PIÉTONNISÉE ET PRINCIPE D'IMPLANTATION DE TERRASSE

À long terme, le projet prévoit la mise en place d'une zone entièrement piétonne, matérialisée en jaune sur le schéma ci-dessous, et mise en place durant la période estivale. Le reste de l'année, la circulation se maintient en sens unique, comme proposé dans la version à court terme.

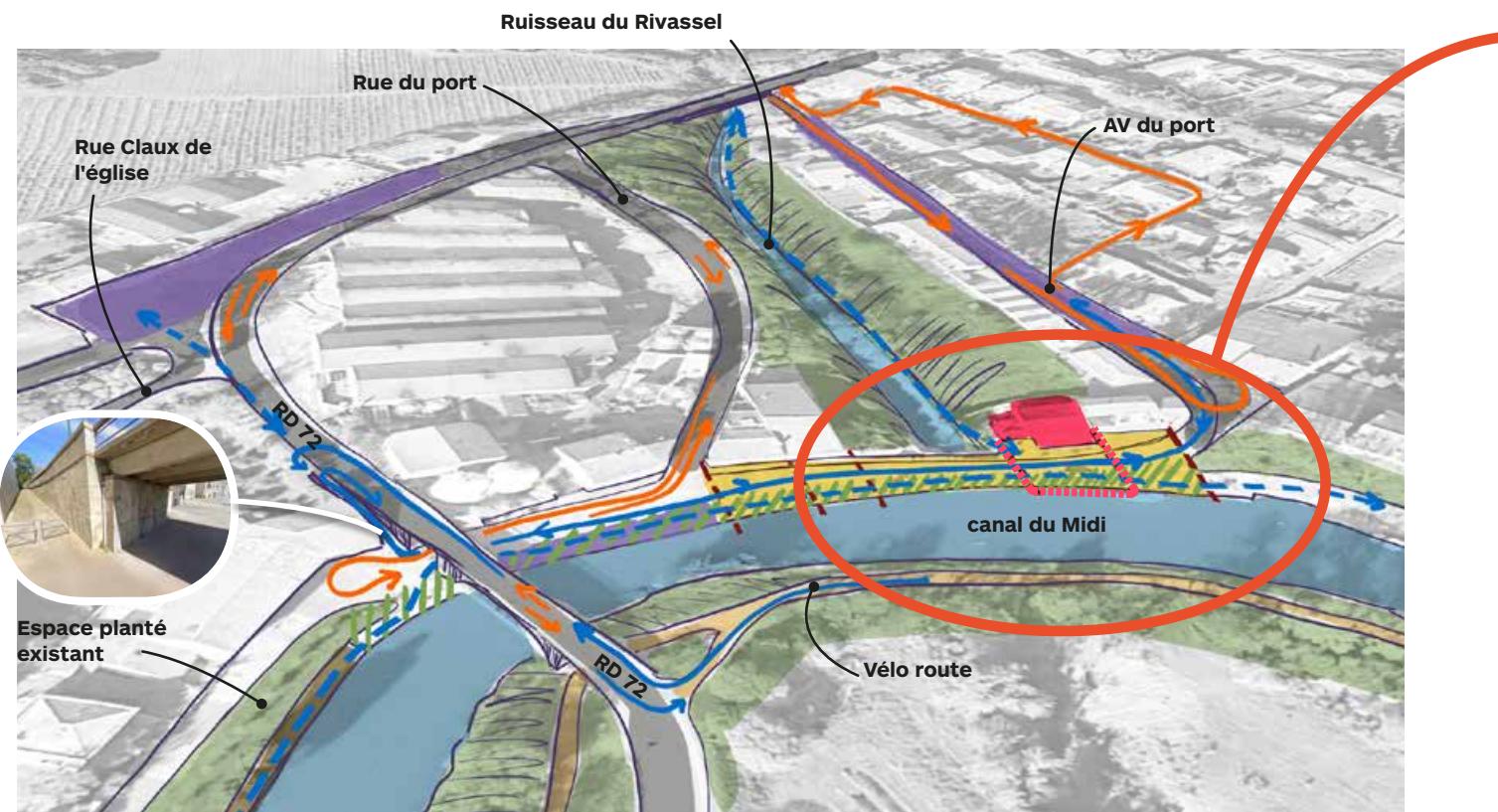
Le retrait de la circulation automobile dans cette zone garantit une plus grande sécurité aux piétons et aux cyclistes, qui profitent du quai et de la vue sur le canal sans nuisance.

Comme à court terme, le projet prévoit un recul par rapport aux quais (hachuré en vert), permettant l'implantation d'une terrasse dite secondaire, mise en place en période estivale.

Ce dispositif inclut une désimperméabilisation du quai, par des fosses de plantation délimitant l'emprise de la terrasse.

Pour permettre la piétonnisation de cette séquence, l'avenue du Port se termine en impasse, de même que la rue du Port, qui continue de desservir la cave coopérative ainsi que les habitations situées plus à l'ouest.

Pour faciliter le stationnement des visiteurs en voiture, le projet prévoit l'aménagement de zones de stationnement (en violet), situées à moins de cinq minutes de marche du port, grâce à la mise en place d'une continuité piétonne en pointillé bleu comme dessiné le long de la RD 72. Le projet prévoit également une connexion piétonne le long du ruisseau du Rivassel, reliant le centre-ville de la commune. Enfin, pour permettre l'accès au restaurant pour les voyageurs à vélo arrivant de la rive opposée, le projet prévoit l'aménagement d'une continuité cyclable, matérialisée en bleu sur le schéma, permettant d'accéder aux quais par l'accès existant, situé parallèlement au pont (cf. photo ci-dessous)



LÉGENDE



Le site



Emprise potentielle de la terrasse



Espace de recul pouvant être désimperméabilisé



Zone piétonne



Sens de circulation des véhicules à moteur



Séquence en lien avec la façade bâtie délimitant l'emprise d'implantation de la terrasse



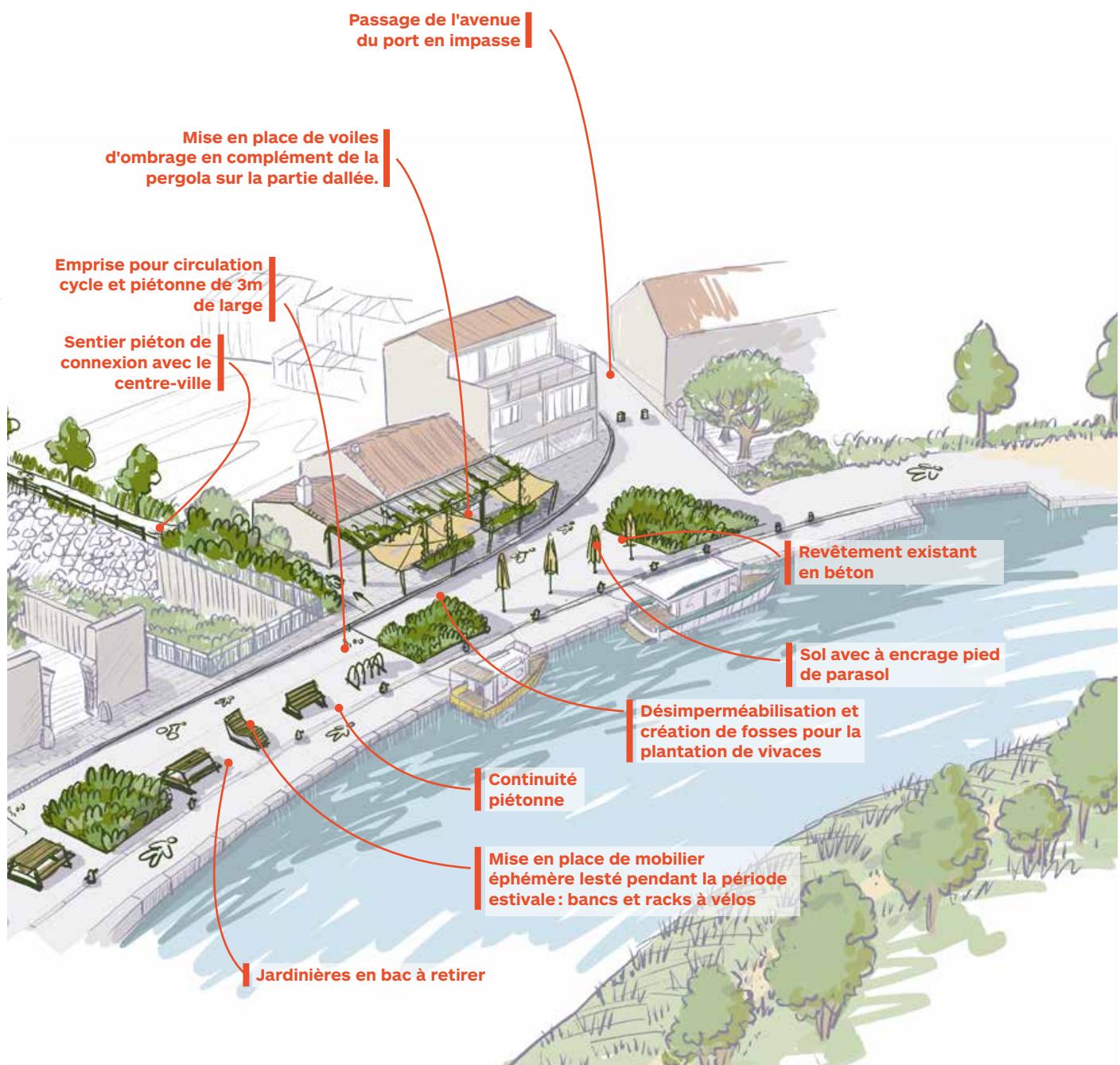
Zone de stationnement



Continuité piétonne



Continuité cycle



références et orientations pour le projet à court et long termes

UN LIEU, UNE AMBIANCE

L'établissement s'implante dans un bâtiment dont l'usage initial était intimement lié au port. Il s'agit ici d'une reconversion qui induit un changement d'usage.

L'aspect actuel du port, fortement minéral, rappelle la nécessité de grands espaces libres pour le stockage des marchandises en partance ou à destination de La Redorte.

Le béton actuel n'est pas d'origine et a été ajouté principalement pour répondre aux besoins de circulation, notamment liés aux véhicules.



DÉSIMPERMÉABILISATION - VÉGÉTALISATION

La dépose du revêtement en béton permet de créer des zones plantées qui améliorent le cadre de vie, réduisent la chaleur et offrent une alternative naturelle pour la gestion des eaux de pluie grâce au stockage des eaux dans les massifs végétalisés.

Les végétaux doivent être sélectionnés pour constituer une strate basse, nécessitant peu d'entretien et aucun arrosage.

L'objectif de cette action, qui doit être portée par la commune sur l'espace public, est de limiter l'installation de dispositifs ajoutés par les pétitionnaires sur l'espace des terrasses, afin de préserver une lecture harmonieuse du site dans son ensemble.

Comme le montre cette ancienne carte postale du port, le sol était à l'origine en terre battue, ce qui permettait une certaine perméabilité tout en répondant aux exigences d'un quai destiné au stockage.

Afin de répondre aux enjeux de désimperméabilisation, sans revenir à un sol en terre battue, le projet prévoit de conserver le béton existant tout en intégrant une désimperméabilisation partielle grâce à la création de zones végétalisées. Leur disposition assurera une séparation physique entre les différentes composantes du site et limitera ainsi l'emprise de la terrasse à celle du restaurant auquel elle est associée.

L'objectif est double :

- 1/ Améliorer l'usage du site, notamment en période de forte chaleur, en intégrant des éléments végétaux qui viendront rythmer et animer un quai d'aspect monotone.
- 2/ Réduire l'impact des véhicules en reculant les espaces de stationnement par rapport au canal afin de préserver la qualité du paysage et la vue sur l'eau.

Enfin, pour respecter les contraintes liées au risque d'inondation et ne pas entraver l'écoulement de l'eau, les zones végétalisées conservent une strate basse de type vivace ou arbustive de petite taille. Les plantations d'arbres à racines traçantes sur les digues et berges sont interdites. Les plantations d'arbres en alignement espacés de moins de 5 m sont également interdites, conformément au règlement du PPRI de la commune.



OMBRAGE

L'ombrage est assuré par des parasols de forme rectangulaire ou carrée. Le mât est installé dans un ancrage prévu au sol, ce qui permet de limiter le mobilier associé à ces installations (pieds, supports, etc.) et d'assurer une meilleure durabilité dans le temps en réduisant les risques de dégradation liés au vent.

L'ossature des parasols est en métal laqué de couleur gris foncé, tandis que les toiles sont dans des tons clairs (beige, crème). Une charte colorimétrique peut être mise en place en concertation avec la commune afin d'harmoniser les aménagements futurs. Toute inscription sur les toiles est interdite afin de préserver l'esthétique du site.

L'aménagement du port de Trèbes (photo ci-dessus), situé au bord du canal du Midi, constitue un exemple remarquable répondant aux enjeux d'ombrage dans un environnement exposé au vent. Dans cet espace, chaque établissement utilise le même type de mobilier d'ombrage, seule la couleur des toiles varie d'un établissement à l'autre. L'ancrage des mâts au sol, en plus d'assurer une forte résistance au vent, minimise l'impact visuel des structures.



MOBILIERS DE RESTAURATION

La reconversion de ce site à vocation de stockage et d'échange répond à une gamme de mobilier et d'accessoires aux lignes « modernes » et sobres.

En ce sens l'usage du métal pour le mobilier est proposé, il permet des lignes fines qui allègent la lecture générale du site. L'intervention doit permettre d'assurer une bonne expérience sur le site sans gommer la lecture de cet ancien quai de marchandises.

La sobriété et la qualité du design sont à mettre en avant.

Le mobilier doit se fondre dans son environnement mais doit démontrer une qualité à la hauteur du site.

Des teintes sobres sont à privilégier. Le gris moyen ou bien des nuances de vert sont des teintes qui s'associent bien avec la colorimétrie des abords du canal du Midi. Le choix doit s'orienter sur une gamme pouvant se décliner (mobilier de repas, assises basses, tables basses, mange-debout.).

AMBIANCE LUMINEUSE

Les dispositifs d'éclairage dépendent de leur localisation dans l'établissement. Afin de créer une ambiance plus intime, des lampes à poser ou des lampes sur pied peuvent être mises en œuvre. Cet éclairage est couplé à celui de la terrasse couverte pour la zone au contact du bâti. Ces éléments doivent s'harmoniser avec le reste du mobilier de la terrasse en matière de choix de matériaux et palette de couleur, conformément aux fiches préconisations. (cf. **fiche 10**)

PALETTE CHROMATIQUE PRÉCONISÉE

La palette s'appuie sur le contexte du site, qui se compose d'une rive densément bâtie mais présentant de nombreux espaces verts, et d'une autre rive, assez peu aménagée, restée naturelle. Les tonalités de vert foncé (terreux) sont préconisées pour les éléments de mobilier. Leur aspect soutenu leur permet de se démarquer du revêtement de sol, assez clair. Les teintes marron ou beige font écho aux couleurs des terres avoisinantes. (cf. **fiches 05 et 06**)

références et orientations pour le projet à court et long termes

MOBILIER SUR QUAI EN ZONE INONDABLE

Dans le cas de ce site situé en zone inondable, le mobilier installé doit pouvoir être déplacé en cas d'alerte d'inondation. C'est déjà le cas actuellement pour les pots d'oliviers, qui sont retirés de l'espace public lors des épisodes de crue.

Sur ce même principe, une gamme de mobilier amovible peut être mise en place durant la période estivale afin d'améliorer l'accueil et le bien-être des visiteurs pendant les périodes de forte affluence.

La priorité est de rendre l'espace public plus agréable, notamment grâce à la création de zones d'ombrage et à l'installation de mobilier favorisant les pauses et les usages quotidiens: bancs, racks à vélos, tables de pique-nique, etc.

LES JARDINIÈRES - UNE SOLUTION EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ DE DÉSIMPERMÉABILISATION

Dans certains cas, sites sur dalle, zones où les affouillements sont interdits, ou encore en secteur inondable soumis au règlement du PPR, il n'est pas possible de créer des fosses de plantation ni de planter des arbres en pleine terre. Des solutions alternatives existent néanmoins pour apporter de l'ombrage.

Le projet propose ainsi une alternative à la désimperméabilisation classique par l'installation de grandes jardinières permettant la plantation de sujets de type arboré.

Le choix des jardinières s'inscrit dans la logique du site, marqué par son passé post-industriel en tant que quai de chargement et de stockage. L'utilisation de jardinières en acier, rappelant le caractère technique du lieu, est donc préconisée.

Ces jardinières sont équipées de roulettes ou doivent être facilement transportables à l'aide d'un chariot élévateur afin d'assurer leur déplacement en cas de besoin (crues, réaménagements, etc.).



MOBILIER AMOVIBLE

La plupart des mobiliers urbains sont conçus par les fabricants pour être fixés au sol, soit par scellement, soit par vissage direct.

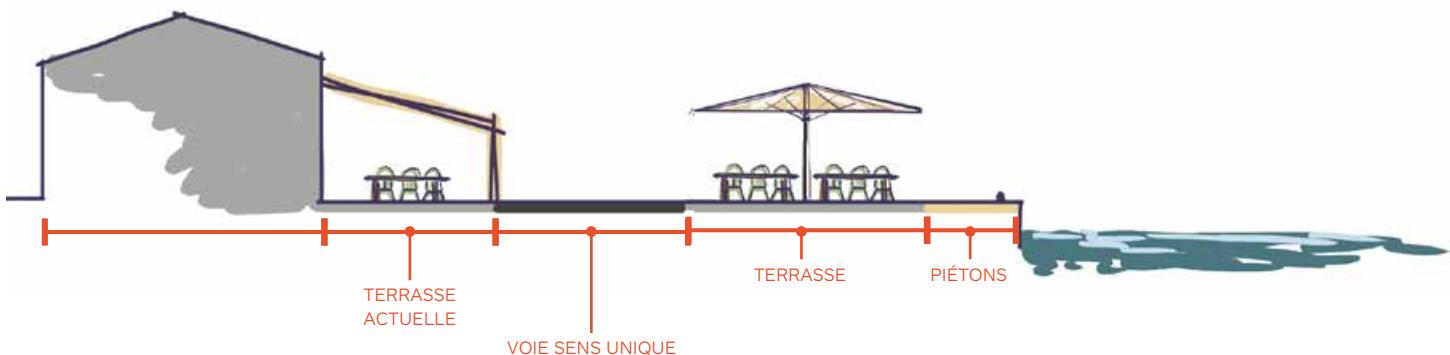
Pour permettre l'installation de mobilier sans fixation définitive (afin de pouvoir le retirer facilement), il est possible d'utiliser des plots lestés en béton. Ces supports assurent la stabilité du mobilier, empêchent son déplacement par les usagers tout en laissant la possibilité de le retirer facilement, notamment en basse saison ou en cas de crue.

Ce système est couramment utilisé dans le cadre d'aménagements éphémères ou de projets de préfiguration. C'est notamment le cas à Toulouse, sur le pont Saint-Pierre, où la circulation est rendue entièrement piétonne en été. Le mobilier y est temporairement installé, permettant aux Toulousains de s'approprier l'espace.



synthèse court terme

COUPE AU 1/200^E



ORIENTATIONS DU PROJET

L'objectif des aménagements est de permettre au restaurateur de disposer d'une terrasse homogène et de qualité avec une identité qui lui est propre. Le site induit plusieurs zones de terrasses destinées à différents types de clientèle suivant l'heure de la journée. Cela permet de cibler un large public avec des attentes

différentes (se poser boire un verre ou se restaurer). La déclinaison d'une même gamme de mobilier et d'accessoires reprenant des teintes identiques permet d'assurer plusieurs fonctions tout en maintenant une qualité d'ensemble.

SYNTHÈSE DU PROJET

1/Sécuriser le site vis-à-vis du risque automobile

L'absence de gestion de la circulation et du stationnement constitue une nuisance importante dans la pratique de ce site. Le cantonnement de la circulation sur une seule voie au droit de l'établissement constitue un premier pas vers l'apaisement de ce site. La définition d'espaces bien délimités permet une approche plus claire par les piétons dont le sentiment de sécurité est amélioré.

2/Définir une zone d'implantation

L'implantation de la terrasse se fait au droit de l'établissement. Ce principe est à généraliser sur le site. Il permet d'identifier des zones propres à chaque entité architecturale qui borde cet espace public.

3/Végétaliser - Désimperméabiliser

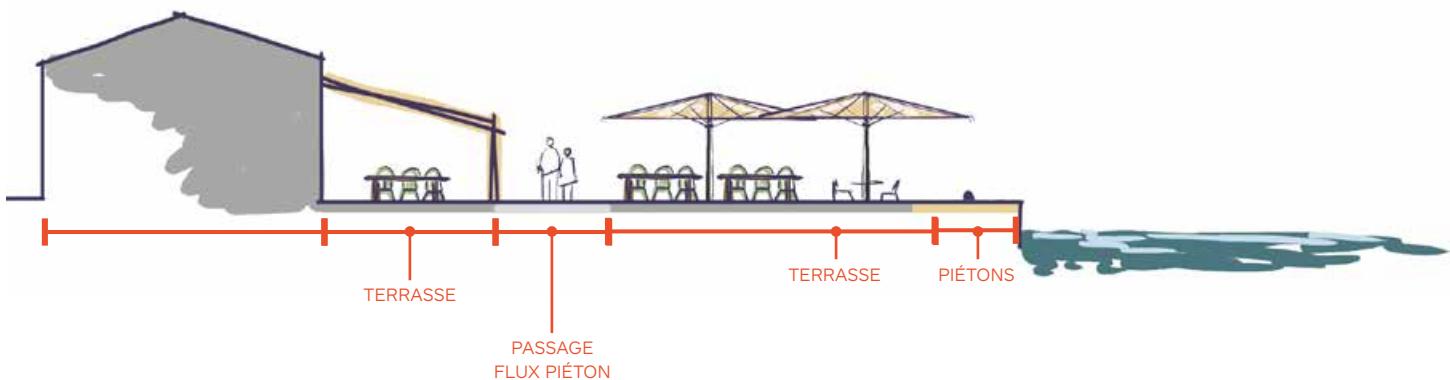
La réalisation de plates-bandes plantées permet de cadrer les potentielles terrasses sur l'ensemble du site. La plantation d'une végétation basse permet d'adoucir la perception du lieu qui est actuellement très minérale pour améliorer l'expérience de la clientèle sur ce site. Cette initiative permet d'éviter aux porteurs de projet de « consterner » le site de végétation en pots dont les essences sont généralement peu en lien avec le lieu d'implantation. Ces zones végétales constituent également des points perméables sur un site qui a souffert des intempéries ces dernières décennies.

4/Une homogénéité du mobilier

Ce lieu est marqué par une grande sobriété des lignes architecturales et paysagères. Le bâti dont l'origine est utilitaire reste assez modeste. Le pétitionnaire devra s'orienter sur une ligne de mobilier sobre et élégante qui révèle les caractéristiques du lieu. Des teintes sobres sont préconisées.

synthèse long terme

COUPE AU 1/200^E



ORIENTATIONS DU PROJET

L'objectif du projet à long terme est de pérenniser les activités qui se développent sur cet espace. Pour cela des initiatives pour assurer la gestion du site, de ses accès et des stationnements sont nécessaires. Des zones de stationnement sont à définir et à signaler bien en amont du site. La circulation et le stationnement sont à limiter au strict minimum sur le site. Les liens vers le cœur de la commune sont à renforcer.

Cette phase permet d'améliorer grandement l'expérience du site en pérennisant ainsi les différentes activités qui s'y déroulent. La fluidité à mettre en place pour les cheminements vers le centre-ville bénéficie aussi au pôle d'attractivité du centre-ville.

SYNTHÈSE DU PROJET

1/Piétonniser le site

La piétonnisation du site est la clé de la réussite de l'opération. Les usagers du canal et les « locaux » recherchent des lieux apaisés loin des nuisances du quotidien comme les automobiles. Cette action accompagne une sécurisation qui peut attirer une nouvelle clientèle pour les activités.

2/Conforter une zone d'implantation

La terrasse scindée en deux parties dans la version à court terme est unifiée par la disparition de la voie de circulation. La mise en avant des flux doux est un avantage pour les usagers et le personnel de l'établissement.

3/Aménagements urbains à plus large échelle

La réflexion à plus large échelle permettra de définir des zones de stationnement à proximité du site. Les liaisons piétonnes existent aujourd'hui mais restent très difficilement identifiables et parfois praticables. Faciliter et clarifier le stationnement est un gage pour drainer un flux de personnes plus important sur le site. Pour rappel, l'accès au quai est très peu intuitif lorsque l'on ne connaît pas le lieu.

4/Renforcer les liens vers le reste de la commune

Les connexions piétonnes entre le port et le centre-ville sont à renforcer de manière à faciliter les liens entre les deux pôles. L'objectif est aussi de faciliter le cheminement pour les habitants de la Redorte vers le port.

ordre de coûts par poste

poste

système d'ombrage

PARASOLS AVEC ANCRAGE AU SOL	7 500 € HT	2 500 € HT / UNITÉ
3 parasols de 2mx2m en toile	9 000 € TTC	3 000 € TTC
PERGOLAS	10 000 € HT / UNITÉ	
Pergola acier thermolaqué – 15 places assises	12 000 € TTC	

mobilier de restauration

TABLES 4 PERSONNES	2 500 € HT	MANGE-DEBOUT	250 € HT / UNITÉ
10 tables	3 000 € TTC		300 € TTC
CHAISES	4 500 € HT	CHAISE HAUTE	90 € HT / UNITÉ
50 chaises	5 400 € TTC		108 € TTC
TABLES BASSES	750 € HT	TABLE BASSE	150 € HT / UNITÉ
5 tables basses	900 € TTC		180 € TTC
FAUTEUILS	3 000 € HT	FAUTEUIL	120 € HT / UNITÉ
25 fauteuils	3 600 € TTC		144 € TTC

intervention sur le bâti

RÉFLECTION DES FAÇADES AVEC ENDUIT À LA CHAUX	130 € HT / M²
	156 € TTC
RÉFLECTION AUVENT	1 000 € HT / UNITÉ
	1 200 € TTC

végétalisation

PLANTATION DE MASSIF DE VIVACES	70 € HT / M²	JARDINIÈRE EN BAC XXL	DE 2 000 À 5 000 € HT / U
Comprend le travail du sol sur 60cm de prof, l'apport de terre végétale, la fourniture et mise en œuvre.	84 € TTC	DÉPLACABLE	
		Comprend la fourniture et livraison	
RÉALISATION DE FOSSE À PLANTER	13 500 € HT		
30 m ²	16 200 € TTC		
TERRE VÉGÉTALE POUR FOSSES	2 400 € HT	TERRE VÉGÉTALE	200 € HT / M³
12 m ³	2 880 € TTC		240 € TTC
PLANTES VIVACES POUR FOSSES	2 100 € HT	PLANTES VIVACES	70 € HT / UNITÉS
30 plantes	2 520 € TTC		84 € TTC

mobilier urbain

BAIN DE SOLEIL 2 PERSONNES

Le prix comprend la fourniture et la pose du mobilier, **2 300 € HT / U** avec un système de fixation grâce à un poids de lestage. **2 760 € TTC**

BANC SIMPLE

Le prix comprend la fourniture et la pose du mobilier, **1 100 € HT / U** avec un système de fixation grâce à un poids de lestage. **1 320 € TTC**

TABLE DE PIQUE-NIQUE

2 000 € HT /ML

Le prix comprend la fourniture et la pose du mobilier, avec un système de fixation grâce à un poids de lestage. **2 400 € TTC**

SUPPORT VÉLO POUR 10 VÉLOS

850 € HT / U

Le prix comprend la fourniture et la pose du mobilier, avec un système de fixation grâce à un poids de lestage. **1 020 € TTC**

système d'éclairage

LUMINAIRES PORTATIFS

10 luminaires portatifs

750 € HT

900 € TTC

LUMINAIRE PORTATIF

75 € HT / UNITÉ

90 € TTC

désimperméabilisation

DÉMOLITION ET ÉVACUATION

50 € HT / M²

Comprend la démolition de revêtement existant son évacuation en déchetterie

60 € TTC

estimation globale du projet court terme

LE SPOT

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total € HT	TVA - 20%	Total € TTC
Mise en œuvre de parasols avec ancrage au sol	U	3,00	2500,00	7500,00	1500,00	9000,00
Réalisation d'un ensemble pergola pour une capacité de 15 places assises + Voiles d'ombrage	Ens	1,00	10000,00	10000,00	2000,00	12000,00
Mise en œuvre de chaises	U	50,00	90,00	4500,00	900,00	5400,00
Mise en œuvre de tables	U	10,00	250,00	2500,00	500,00	3000,00
Mise en œuvre de fauteuils	U	25,00	120,00	3000,00	600,00	3600,00
Mise en œuvre de table basses	U	5,00	150,00	750,00	150,00	900,00
Mise en œuvre de luminaires portatifs	U	10,00	75,00	750,00	150,00	900,00
Réalisation de fosses à planter	m2	30,00	450,00	13500,00	2700,00	16200,00
Terre végétale pour jardinières	m3	12,00	200,00	2400,00	480,00	2880,00
Mise en œuvre plantes vivaces dans fosses	m2	30,00	70,00	2100,00	420,00	2520,00

47000,00 **9400,00** **56400,00**

cas d'étude n°3 ô berge du canal

Villeneuve lès Béziers



© Crédits photos et illustrations Atelier Refuge

quelle typologie ?

CONTEXTE

L'Ô Berge du Canal s'inscrit dans la catégorie des établissements contemporains est ici à vocation de camping. Situé en lisière du centre urbain de Villeneuve-lès-Béziers, cet établissement fonctionne en lien direct avec le camping auquel il est rattaché. La gestion du restaurant est déléguée à une personne externe au camping.

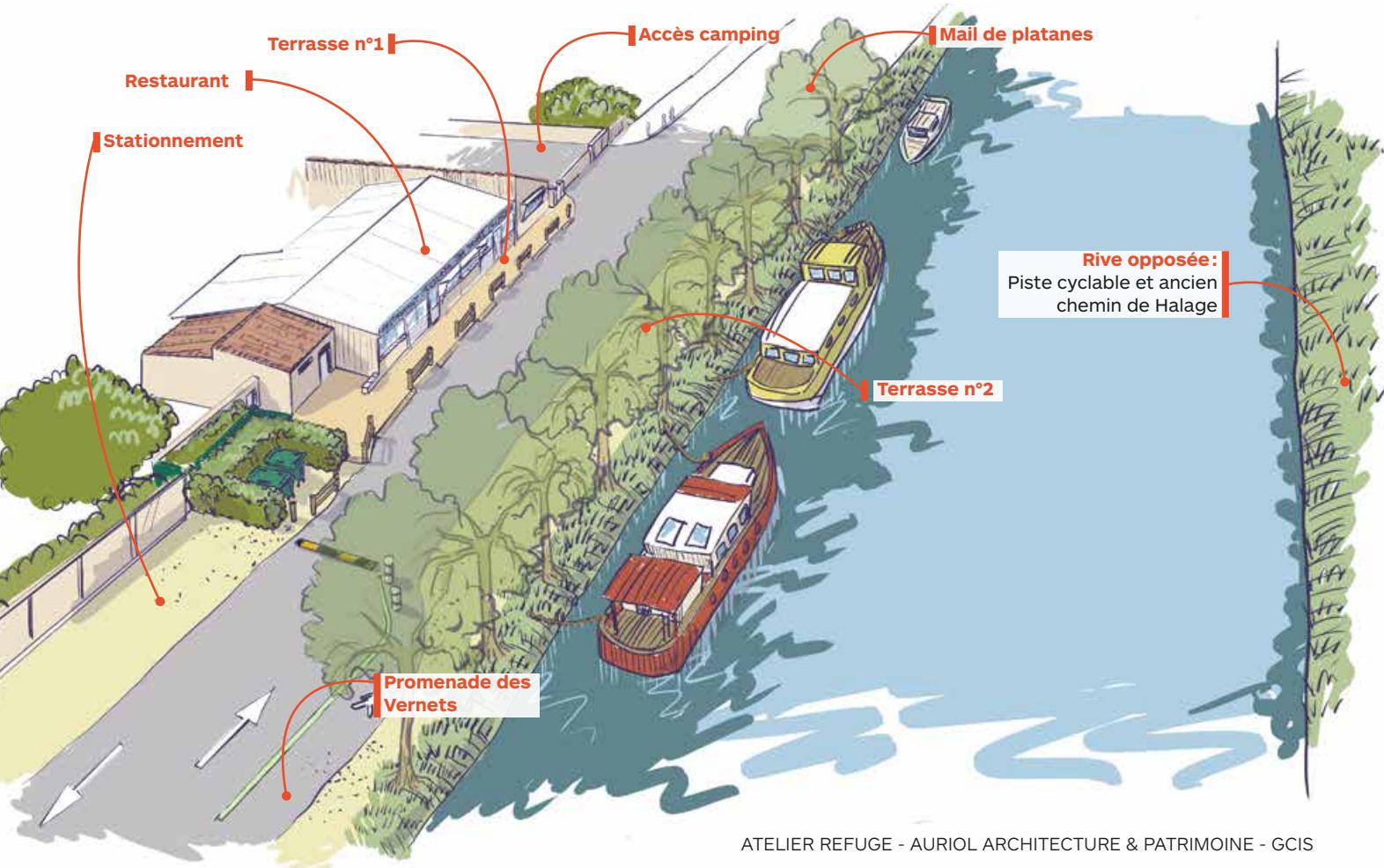
Le restaurant est uniquement ouvert pendant la période estivale de juin à septembre et reste fermé le reste de l'année. L'édifice fait partie du bloc d'entrée du camping, qu'il précède. Sa position en bordure des berges, le long de la route d'accès au camping (promenade des Vernets), utilisé par les vacanciers, les propriétaires de péniches et les agriculteurs, est exposée à une circulation automobile importante en période estivale.

L'établissement dispose de deux terrasses: la première, très étroite et attenante au bâtiment, propose une première rangée de tables

et de mange-debout; la seconde est située de l'autre côté de la voie circulée, contre le canal et se compose de tables de deux et quelques mange-debout. Les Voies Navigables de France (VNF) accordent l'installation d'une terrasse en période estivale sur les bords du canal, entre les arbres, empiétant sur la promenade des Vernets.

Les clients bénéficient d'une vue imprenable sur le canal et la circulation fluviale. L'ensemble est niché dans un écrin végétal très dense: une rangée d'arbres récemment plantés (15/20 ans) borde le canal et les parcelles privatives.

Le stationnement pour les clients ne séjournant pas au camping se situe en amont et en aval du restaurant. Un conflit d'usage est perceptible entre la circulation automobile liée au camping, la préservation du caractère naturel des abords du canal, la continuité piétonne des promeneurs et des usagers pratiquant les rives, et l'utilisation de la terrasse, qui se veut agréable et ombragée pour les clients du restaurant.



diagnostic architectural : une ambiance bucolique

UN ÉTABLISSEMENT ESTIVAL

Cet établissement est situé le long de la promenade des Vernets, qui permet également l'accès aux parcelles agricoles et à une zone de stationnement de péniches plus en aval. Le restaurant se compose d'un bâtiment abritant la cuisine et d'une terrasse au bord de l'eau. Le bâtiment fait partie du bloc bâti du camping, qui regroupe une partie des sanitaires, l'accueil, l'espace administratif et un espace de vente. Il est ouvert uniquement pendant la saison estivale.

LE BÂTI

Le bâtiment est construit en maçonnerie de blocs de béton, recouverte d'un enduit de ciment peint. La façade donnant sur la promenade des Vernets est entièrement vitrée. Un bandeau servant d'enseigne coiffe cette façade.

La façade est composée, pour les parties équipées de fenêtres, d'un soubassement maçonnable surmonté d'une margelle en béton teinté servant de support aux menuiseries. Les menuiseries, à

grand vitrage, sont de toute hauteur.

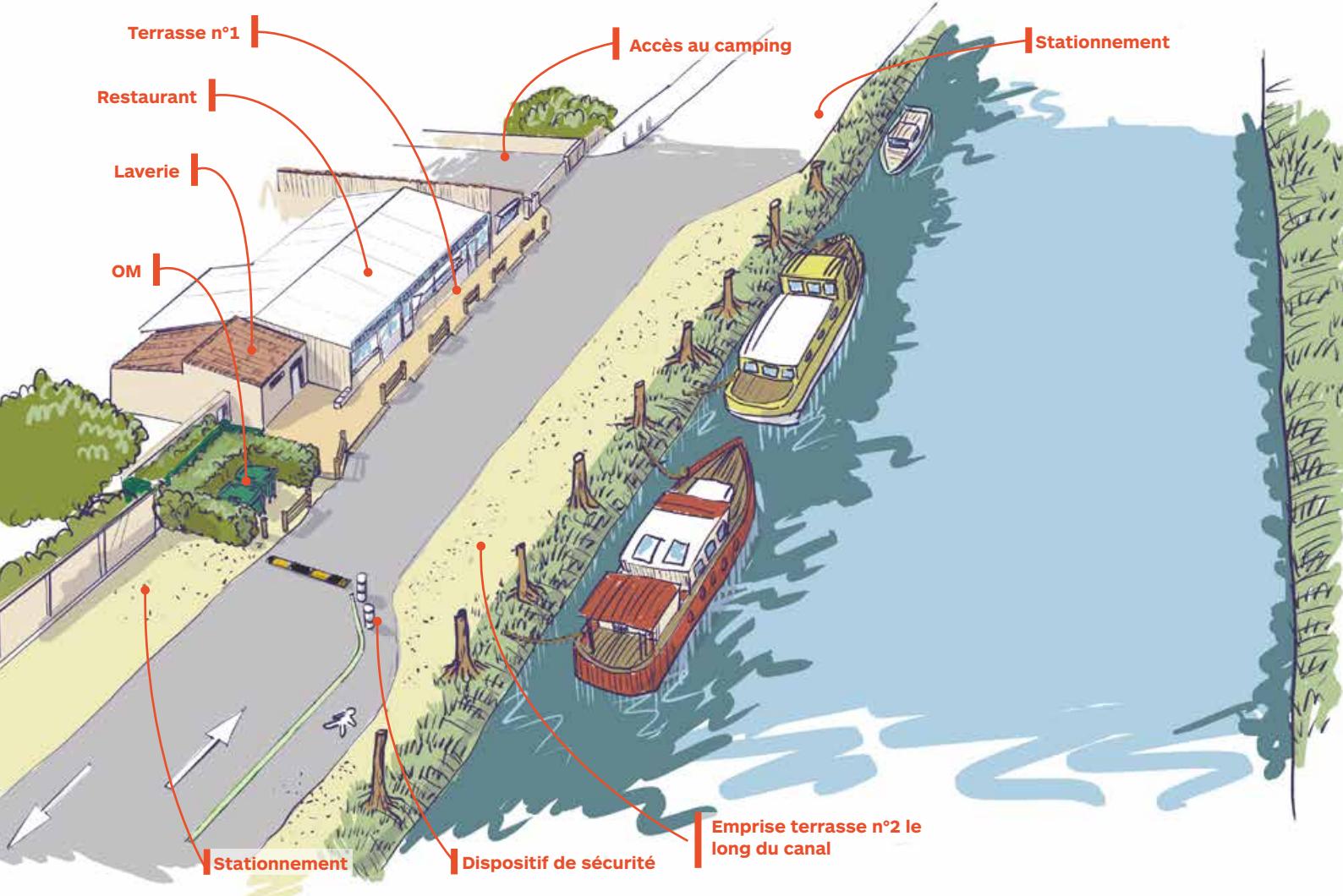
Un local technique et un espace pour les conteneurs à poubelles sont aménagés en amont du restaurant. Malgré une dissimulation végétale, la présence des conteneurs dévalorise la première impression du visiteur sur le site.

ACCÈS ET ACCUEIL

L'accès se fait depuis la promenade des Vernets en passant par le centre-ville. À l'approche des terrasses, l'espace de circulation se réduit, ce qui limite les déplacements. Une signalisation routière, des clôtures en bois ainsi qu'un dispositif de réduction de vitesse ont été mis en place pour sécuriser les déplacements doux.

Cependant, aucun aménagement spécifique pour l'accueil des personnes à mobilité réduite (PMR) n'a été clairement identifié.

Les principaux usagers du restaurant sont les vacanciers du camping, les promeneurs et les cyclotouristes qui fréquentent les abords du canal, ainsi que les habitants locaux. Du stationnement est possible en amont et en aval du restaurant.



© Crédits photos et illustrations Atelier Refuge



NUANCIER DE COULEURS



diagnostic paysager, usages et mobilités

LA NATURE À DEUX PAS DE LA VILLE

L'établissement est situé à la périphérie de la commune, sur les berges du canal du Midi. Son emplacement, le long d'un bief rectiligne, lui confère certaines particularités. En arrivant depuis le centre-ville, on longe une rangée de platanes qui bordent le canal. Du côté opposé à la voirie, le bâti se fait de plus en plus rare, laissant place à de vastes espaces végétalisés ponctués de grands arbres.

La promenade des Vernets est revêtue d'un enrobé bitumineux. L'absence de bordures le long des berges renforce l'esprit de continuité et de promenade naturelle, sans limites visuellement marquées. Les berges sont en talus et conservent une apparence naturelle.

Malgré le caractère bucolique offert par le canal et ses berges, l'aménagement de la promenade conserve un aspect routier, principalement dû au choix du revêtement bitumineux, aux dispositifs de signalisation (réductions de voie, ralentisseurs) et à la configuration des espaces.

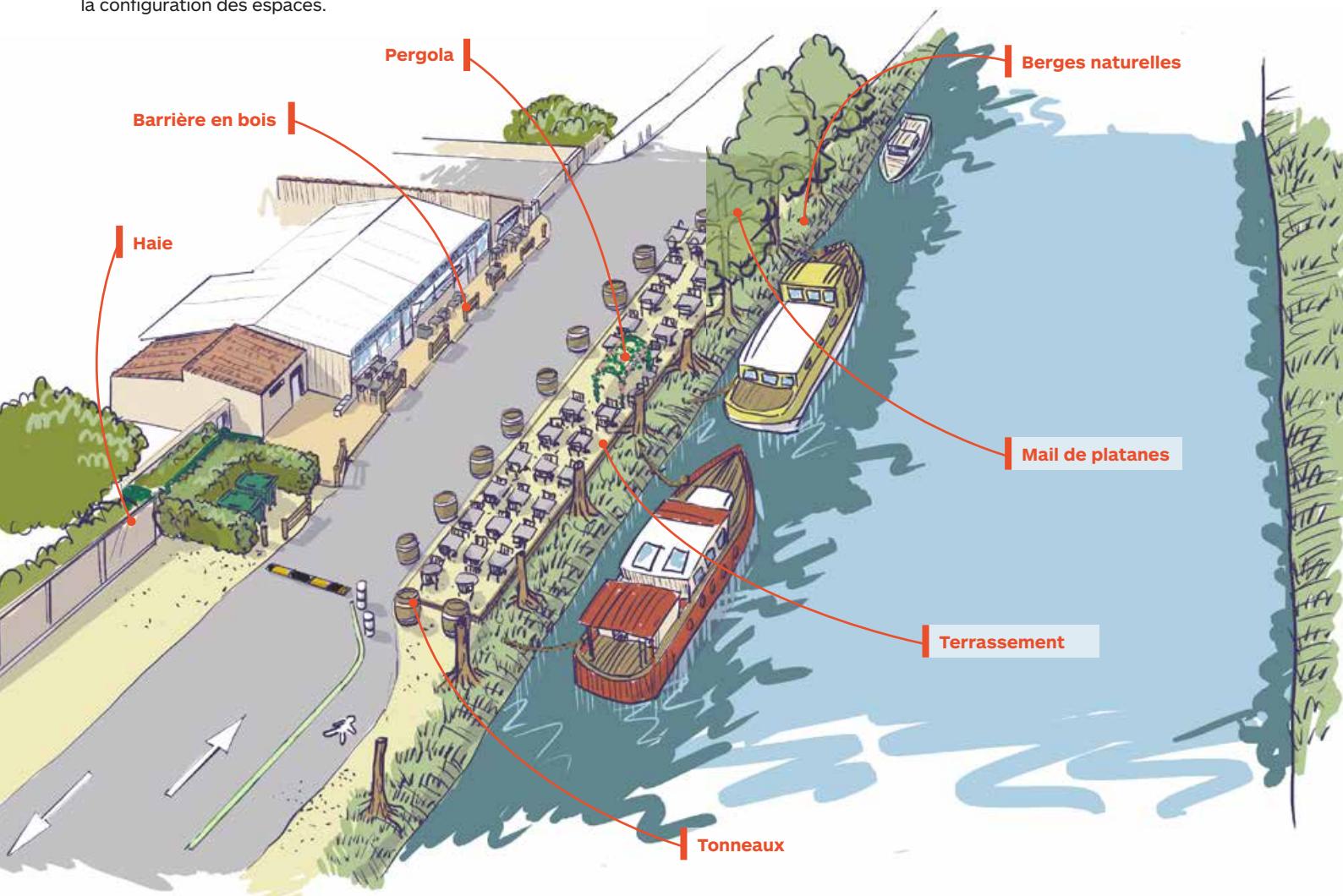
Pour sécuriser les terrasses situées de part et d'autre de la route, le restaurateur a installé des barrières en bois côté bâtiment et des tonneaux côté berge. Ces installations remplissent plusieurs fonctions :

- Elles protègent les terrasses des véhicules circulant sur la route;
- Elles empêchent le stationnement sur ce tronçon;
- Elles délimitent les zones de détente des espaces de circulation.

Ces dispositifs visent à assurer la sécurité des usagers tout en maintenant une certaine harmonie visuelle.

Le sol situé devant le bâtiment est en béton tandis que celui de la terrasse longeant le canal est en stabilisé libre.

La terrasse principale, installée le long des berges, doit être démontée à la fin de chaque saison. Le terrassement en stabilisé est également temporaire et doit être retiré afin de restituer l'apparence naturelle des berges du canal.



LE COUVERT VÉGÉTAL DU SITE

Les berges du canal sont végétalisées par de jeunes platanes qui ont été replantés il y a 15/20 ans à la suite des abattages dûs au chancre coloré. Cet alignement apporte un ombrage important le long de la promenade et représente le motif paysager restitué de l'alignement d'arbres le long du canal du midi.

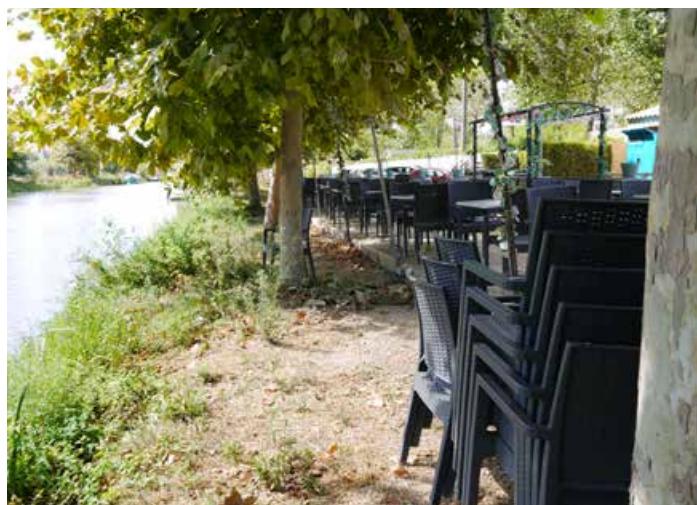
LES ÉLÉMENTS DE FLEURISSEMENT « RAPPORTÉS »

De petits pots garnis de pétunias ont été placés sur les tonneaux pour ajouter une touche de couleur à l'aménagement. Bien qu'ils contribuent à la décoration souhaitée par le propriétaire, ils n'apportent pas de véritable valeur ajoutée en termes d'intégration paysagère.
Une pergola, installée au centre de la terrasse et recouverte de fausses plantes grimpantes en plastique, crée l'effet visuel d'une porte d'entrée ou d'un passage. Cet espace reste dégagé, permettant un accès facile aux berges et aux péniches amarrées le long de la terrasse.



MATÉRIAUX

Béton finition enduit peint
Menuiseries Alu/ PVC coulissantes blanches
Sol en stabilisé (couleur sable)



OMBRAGE ET CLÔTURE

L'ombrage sur le site est principalement assuré par les platanes. La terrasse, située contre la façade bâtie, est ombragée par un système de store banne limitant l'encombrement au sol.

Le système de clôture sur cet espace reste léger :

- Côté restaurant, une clôture permanente sous forme de barrières en bois longe la terrasse en béton, empêchant le stationnement.
- Côté terrasse le long des berges, des tonneaux mobiles servent de clôture perméable, tout en restant facilement déplaçables.



terrasse et mobilier de restauration

L'ÉTABLISSEMENT ET SES TERRASSES

L'établissement dispose de deux terrasses: la première, située devant le bâtiment et la seconde au bord du canal du Midi.

Terrasse devant le bâtiment: 30m² pour 22 places assises

Une rangée de fauteuils et de tables basses est installée devant le bâtiment. Une série de clôtures en bois délimite l'espace entre le chemin et le bâtiment.

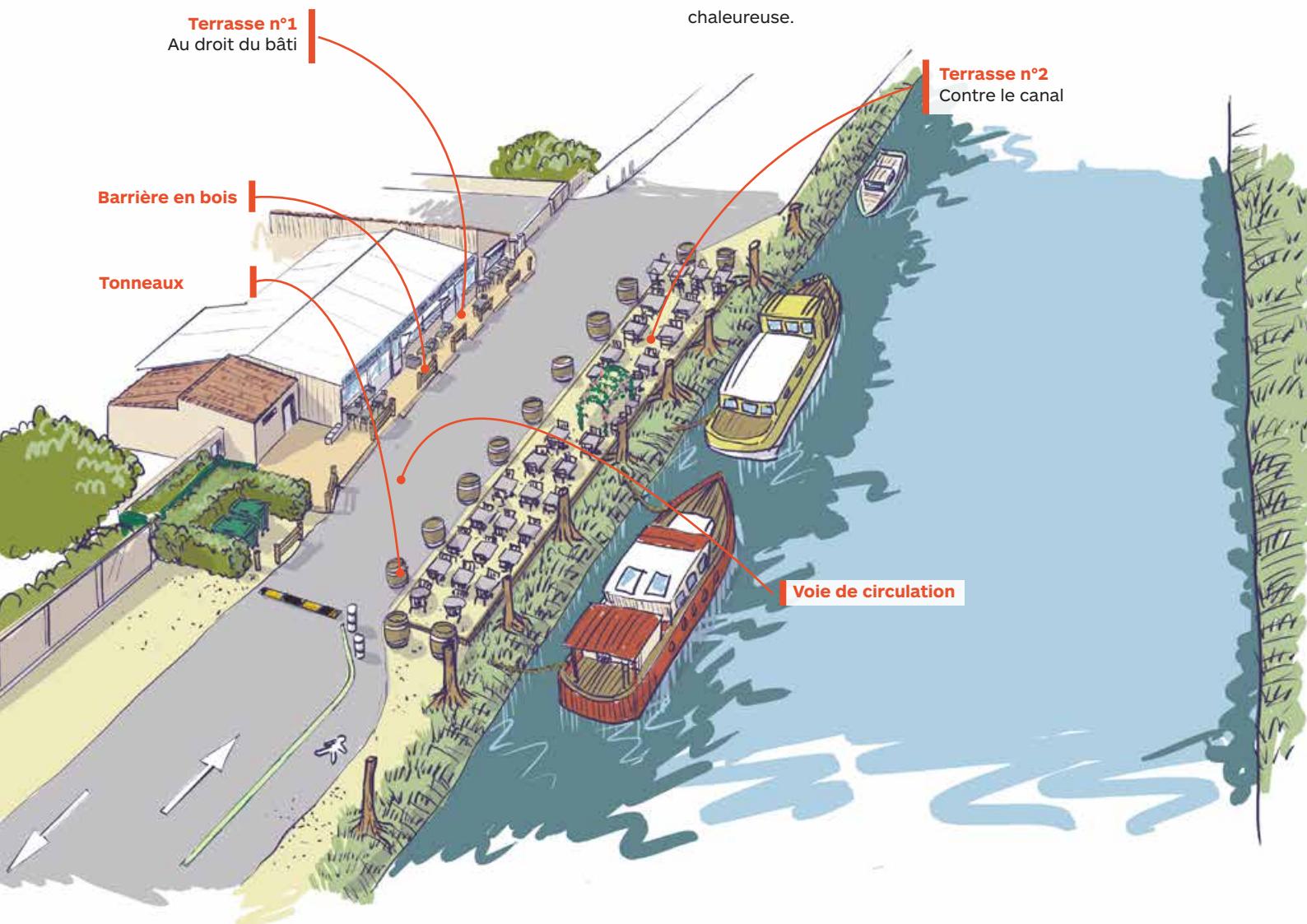
En pratique, cette terrasse offre des assises confortables de type fauteuil. Bien qu'elle soit en lien direct avec l'intérieur du bâtiment, la présence de clôtures hautes servant de protection pour limiter le stationnement sur cette séquence complique le service des clients pour les serveurs.

Terrasse au bord du canal: 80m² pour 64 places assises

L'espace entre le bord du canal et la route est aménagé en terrasse de restaurant. Le sol est recouvert de graviers concassés type stabilisé, un matériau temporaire qui est retiré après chaque saison. Les tables et chaises sont disposées en plusieurs rangées. Une série de tonneaux délimite l'espace réservé à la restauration et empêche l'accès des véhicules.

En pratique, cette terrasse est utilisée uniquement pendant la haute saison. La nécessité de traverser la voie de circulation pour accéder à cette terrasse représente un danger pour les clients et les serveurs, tout en nuisant à l'ambiance paisible normalement associée au canal du Midi. En dehors de cette période, tous les aménagements sont démontés.

L'éclairage de la terrasse se fait grâce à des projecteurs installés sur des piquets, ne permettant pas une ambiance lumineuse chaleureuse.



© Crédits photos et illustrations Atelier Refuge



MOBILIER DE RESTAURATION

Le mobilier de la terrasse située contre le bâtiment est composé de fauteuils et de tables basses en plastique imitant le tressage. Les mange-debout sont constitués de tables pliantes avec un pied noir et un plateau amovible en stratifié gris clair. Les tabourets, quant à eux, sont en plastique de couleur verte.

Sur la terrasse le long du canal, le mobilier se compose de chaises avec accoudoirs, également en plastique façon tressé. Les tables, comme sur la première terrasse, sont pliantes avec un pied noir et un plateau amovible en stratifié gris clair. Quelques mange-debout, identiques à ceux de la terrasse près du bâtiment, complètent l'aménagement.



synthèse

ATOUTS

1/ Proximité du canal

L'établissement bénéficie d'un emplacement privilégié en bordure du canal du Midi. La clientèle profite d'une immersion totale sur les berges, avec une vue directe sur la circulation fluviale.

2/ Un ombrage naturel significatif

Les platanes procurent une ombre abondante, rendant le site convivial et agréable à apprécier. Cet ombrage contribue également à renforcer l'image typique des paysages associés au canal du Midi.

FAIBLESSES

1/ Proximité de la circulation automobile

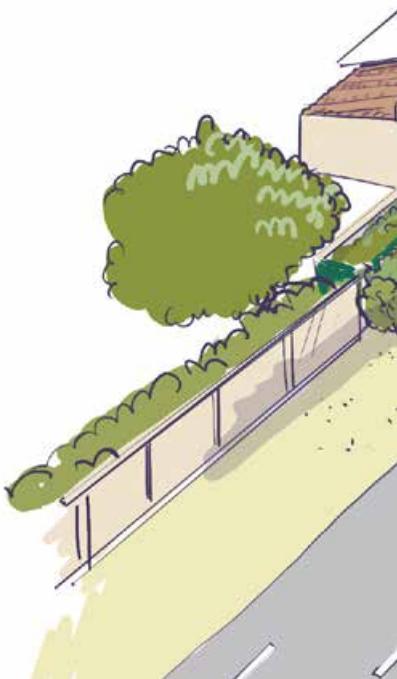
La terrasse est située juste avant l'entrée des véhicules dans le parking, ce qui engendre un risque pour les serveurs, contraints de traverser fréquemment la voie de circulation, ainsi que pour les clients qui s'attardent à lire la carte avant de s'installer. En outre, la proximité des véhicules occasionne des nuisances visuelles, sonores et olfactives, réduisant le confort global des lieux.

2/ Un espace réduit soumis à de nombreux flux

L'établissement se trouve à l'entrée du camping, où le flux des véhicules est important en période estivale. Cela inclut les rotations fréquentes des clients qui entrent et sortent du camping, ainsi que les véhicules se dirigeant vers le stationnement et les péniches au bout du chemin. Cette configuration entraîne une cohabitation difficile entre les différents usages dans un espace restreint.

3/ Un bâtiment peu adapté au site

Le bâtiment du restaurant présente une architecture très sobre, qui évoque davantage un restaurant en bord de mer qu'un lieu intégré au cadre paisible du canal du Midi. Ce manque de cohérence réduit la valorisation du site, qui inspire pourtant détente et sérénité.



objectifs de qualités paysagères et architecturales

OQPA

1. RÉORGANISATION ET OPTIMISATION DE L'ESPACE

- GROUPER LES TERRASSES EN LIEN AVEC LA FAÇADE BÂTIE.
- PROPOSER UNE TERRASSE SUR L'EAU GRÂCE À UN DISPOSITIF FLOTTANT.

2/ PRÉSERVATION DES PERSPECTIVES ET INTÉGRATION PAYSAGÈRE

- PROPOSER UN MOBILIER EN LIEN AVEC L'ESPRIT DU LIEU.
- MAINTENIR LA PERSPECTIVE SUR LE CANAL DU MIDI.
- RENOUER AVEC L'ASPECT DE PROMENADE EN MAINTENANT ET EN METTANT EN VALEUR LA CIRCULATION PIÉTONNE.

3/ SÉCURITÉ ET CIRCULATION DES PIÉTONS

- AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES FLUX PIÉTONS.
- METTRE EN PLACE UN REVÊTEMENT DIFFÉRENCIÉ ET DES DISPOSITIFS DE RÉDUCTION OU D'ARRÊT DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE AUX ABORDS DU RESTAURANT.

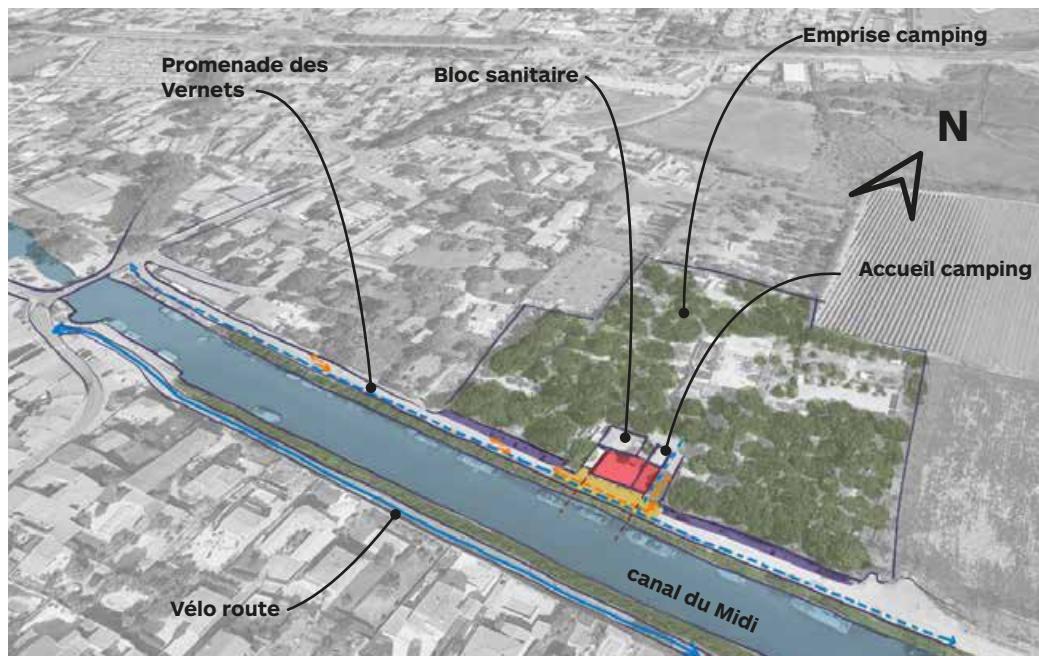


cas d'étude n°3

se projeter!

Restaurant L' Ôberge du canal

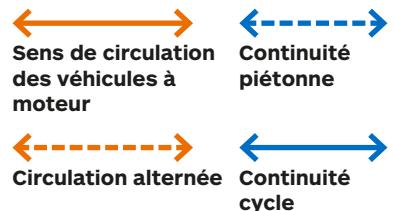
LÉGENDE



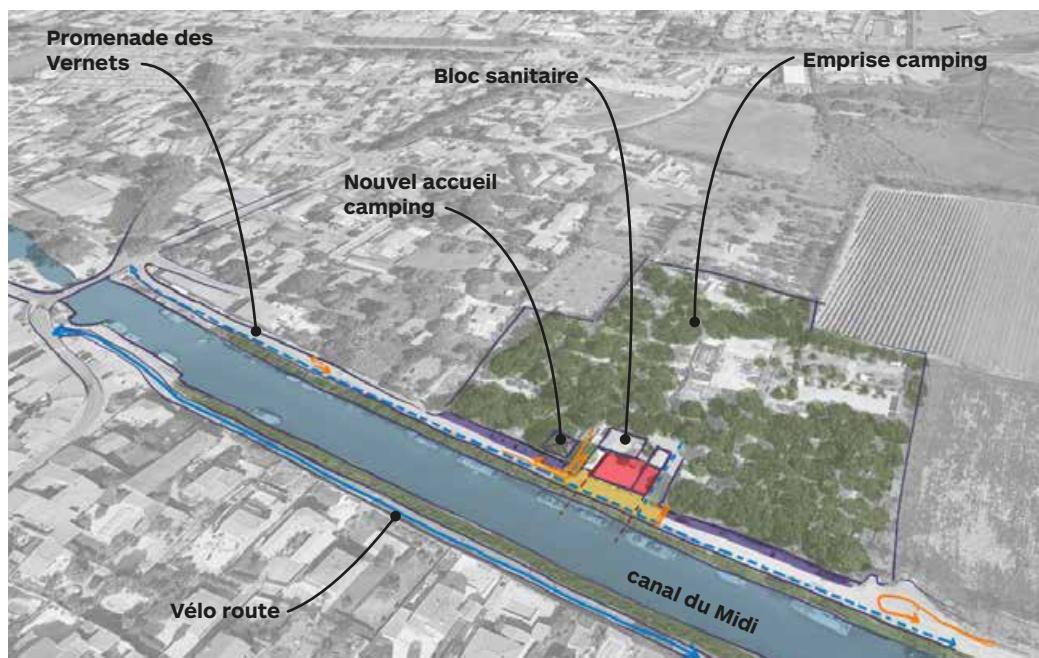
Le site

Zone apaisée

Séquence en lien avec la façade bâtie délimitant l'emprise d'implantation de la terrasse

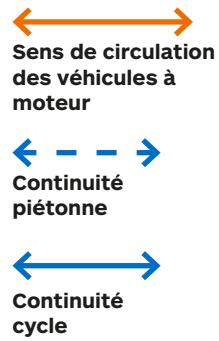


Zone de stationnement



Zone piétonne

Séquence en lien avec la façade bâtie délimitant l'emprise d'implantation de la terrasse



Zone de stationnement

vers quel projet ?

à court terme

LIMITER LA CIRCULATION AUTOMOBILE FACE AU RESTAURANT

À court terme, le projet vise à renforcer l'idée de promenade le long du canal du Midi en sécurisant les mobilités douces et en limitant l'impact de l'automobile sur le paysage du canal.

Pour cela, l'usage de la voiture est limité du côté des rives, aussi bien en matière de circulation que de stationnement.

Dans ce scénario, la circulation des automobilistes souhaitant accéder au camping passe par un alternat, permettant ainsi de réduire l'emprise de la voie à une section de trois mètres.

De l'espace est ainsi libéré pour maintenir une continuité piétonne le long du canal du Midi et planter une terrasse unique le long de la façade bâtie du restaurant.

La terrasse implantée sur les berges est délocalisée côté façade bâtie.

Un travail sur la façade est réalisé pour améliorer l'esthétique du restaurant.

SIX LEVIERS SONT MIS EN PLACE DANS CE SCÉNARIO :

1/ Une circulation alternée, permise par la mise en place d'un dispositif réduisant l'emprise de la voirie automobile à trois mètres.

2/ Création d'une terrasse unique au droit de la façade bâtie.

3/ Mise en place d'un système séparatif entre l'espace circulé par les voitures et les espaces piétons.

4/ Renaturation des berges.

5/ Préservation d'une continuité piétonne le long de la berge.

6/ Matérialisation du stationnement le long de la clôture privée/publique.

à long terme

PROPOSER UNE ALTERNATIVE À LA CIRCULATION EN RÉORGANISANT L'ENTRÉE DU CAMPING

À long terme, le projet vise à repenser complètement le système d'accès au camping en envisageant la création d'une nouvelle entrée permettant d'éviter le passage des véhicules devant le restaurant.

L'objectif du projet à long terme est de gérer l'usage de la voiture en amont afin de créer une zone 100 % piétonne, permettant l'aménagement d'une terrasse sécurisée. Cette approche propose un recul de la terrasse par rapport aux berges en lien direct avec le bâtiment, garantissant ainsi une continuité piétonne.

Un travail sur l'aspect esthétique de la façade du bâtiment est également repensé en lien avec la nouvelle terrasse.

La piétonnisation de ce tronçon induit un accès viabilisé au réseau viaire agricole situé plus au nord.

CINQ LEVIERS SONT MIS EN PLACE DANS CE SCÉNARIO :

1/ Proposer un usage 100 % piéton et cyclable sur la section située face au restaurant.

2/ Déplacer l'entrée du camping en amont du restaurant.

3/ Retravailler le choix des revêtements de sol afin de désimperméabiliser les espaces non circulés, notamment la promenade piétonne et la terrasse.

4/ Préserver une continuité piétonne le long de la berge.

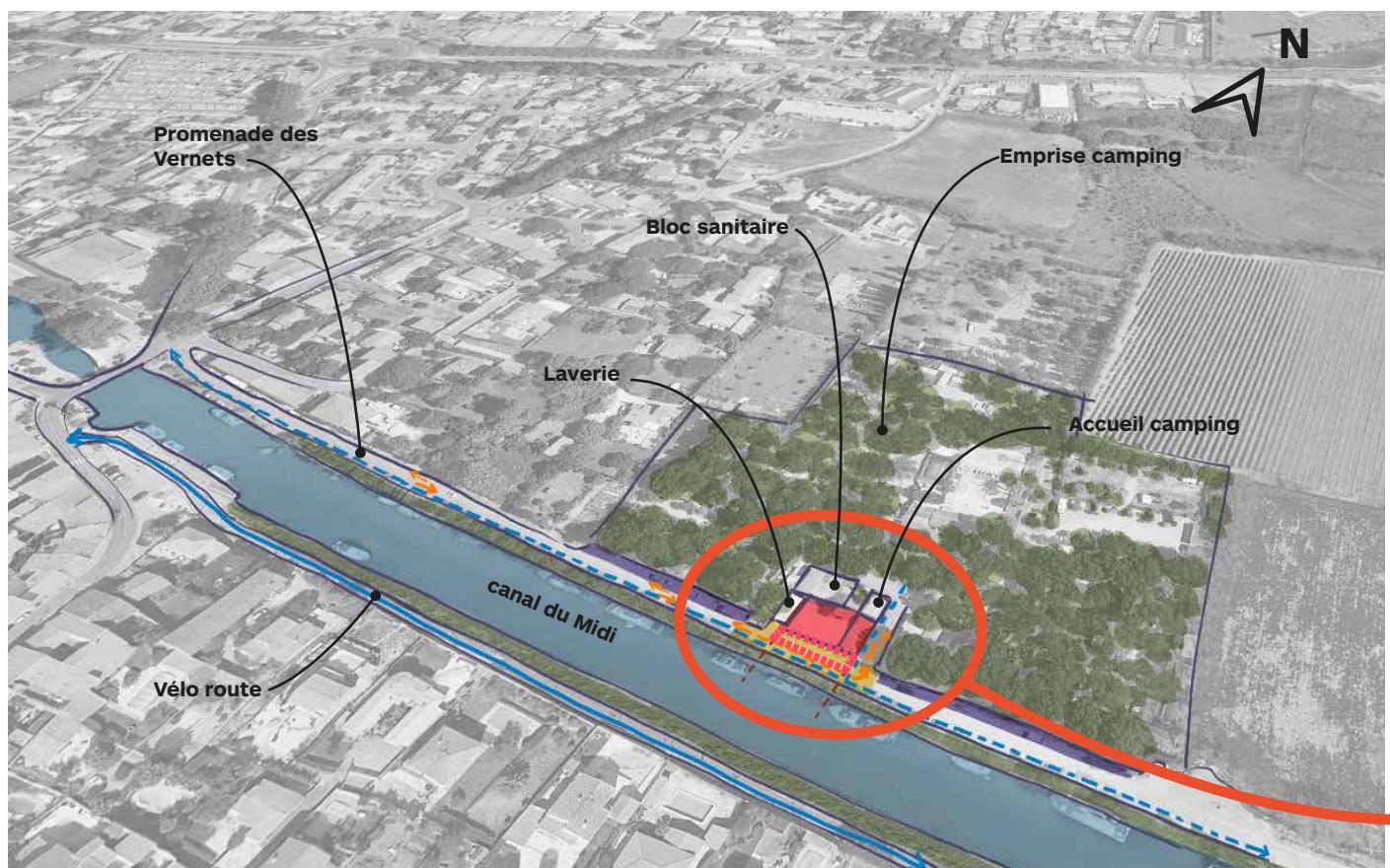
5/ Permettre l'accès au stationnement des péniches par la création d'une voie carrossable depuis l'avenue Bérégovoy (RD612B) .

projection à court terme

GÉRER LES FLUX AUTOMOBILES POUR UNE ZONE APAISÉE ET UNE MEILLEURE SÉCURITÉ DU PUBLIC

Une réflexion sur la circulation au droit de l'établissement est essentielle pour pouvoir agir de manière efficace. Actuellement la terrasse est scindée en deux zones. Le personnel doit traverser la voie de circulation lors des services et la clientèle est dispersée sur deux zones. Le projet prévoit dans un premier temps de regrouper la terrasse au droit de l'établissement afin de libérer une voie de circulation réduite et clairement identifiée. Cela permet de dégager la berge pour le passage des piétons. Le revêtement de sol est proposé en sable stabilisé. Ce scénario s'inscrit idéalement dans un

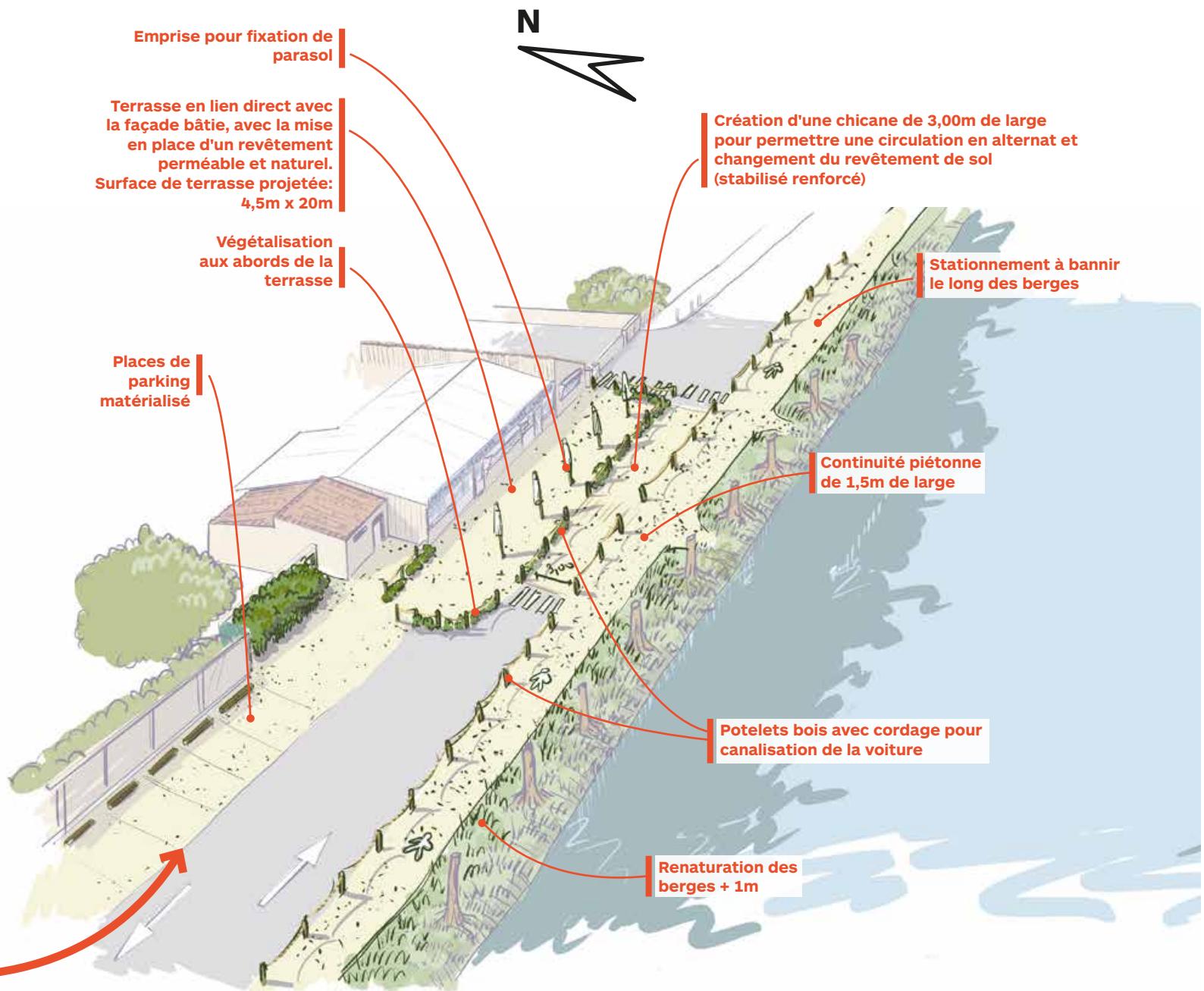
programme plus large d'aménagement d'une continuité piétonne sur toute la longueur de la promenade des Vernets depuis le pont, associé à une organisation du stationnement et au traitement qualitatif des limites avec les parcelles bâties. Le choix du mobilier fait écho à sa localisation en lisière du centre ancien et est opéré de manière unique (scénario court ou long terme) afin d'investir une seule fois dans cet achat.



LÉGENDE

			
Le site	Emprise potentielle de la terrasse	Zone apaisée	Zone de stationnement

		
Séquence en lien avec la façade bâtie délimitant l'emprise d'implantation de la terrasse	Sens de circulation des véhicules à moteur	Continuité piétonne
		
Circulation alternée		Continuité cycle



projection à court terme: cas particulier d'une terrasse flottante

DISPOSER D'UN ESPACE COMPLÉMENTAIRE À L'ACTIVITÉ DE RESTAURATION

Dans le cas de l'établissement étudié, compte tenu de la configuration du site, la mise en place d'une terrasse flottante peut-être une alternative pertinente.

Elle est implantée en vis-à-vis de l'emprise de la façade bâtie du restaurant et est accessible depuis les berges par un accès simple ou double. Elle adopte une structure légère, en harmonie avec les codes colorimétriques et le style de mobilier préalablement défini. L'objectif est d'offrir une expérience immersive au plus près de l'eau, tout en valorisant le paysage spécifique à cette section du canal du Midi.

Les aménagements de la promenade doivent être pensés de manière à garantir une accessibilité conforme à la réglementation en vigueur en matière d'établissement flottant recevant du public (ERP EF)

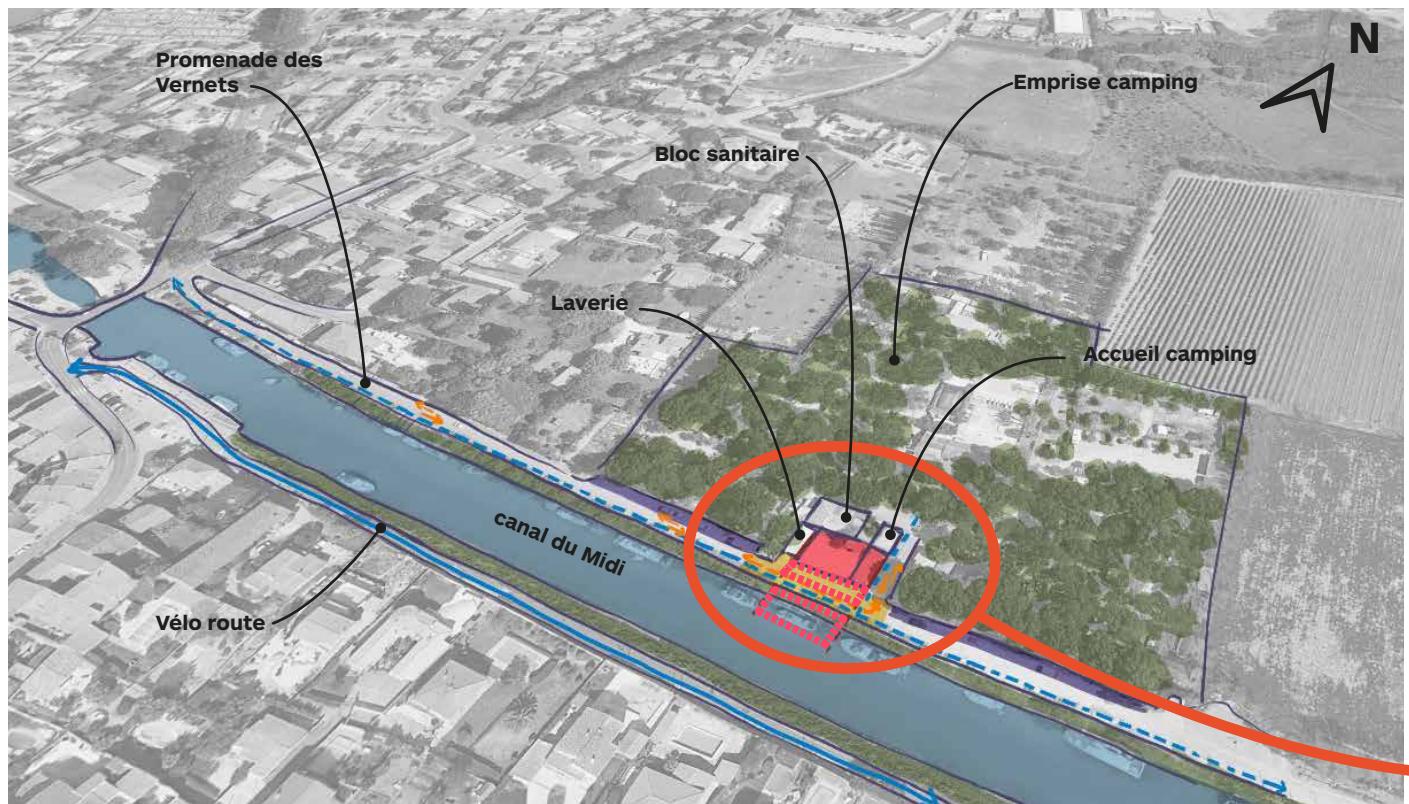
(cf. fiche n°12)

Le canal du Midi étant une voie navigable étroite, l'emprise d'une telle structure préserve une passe navigable suffisante pour permettre le croisement de deux péniches.

La largeur minimale du canal étant de quinze mètres (dix mètres dédiés à la navigation et cinq mètres au stationnement), la section de la terrasse respecte la largeur de cinq mètres prévue pour le stationnement d'une péniche afin de conserver une passe navigable de dix mètres minimum (cf. fiche n°12).

Le site de l'Ô Berge du Canal étant concerné par cette configuration, la section de la terrasse flottante n'excède donc pas cinq mètres et ne dépasse pas la largeur de la façade bâtie dans sa longueur, soit vingt mètres.

Enfin, ce principe de terrasse flottante peut être envisagé comme une solution durable et transposable à long terme.



LÉGENDE



Le site



Emprise
potentielle
de la
terrasse



Zone apaisée



Zone de
stationnement



Séquence en lien
avec la façade bâtie
délimitant l'emprise
d'implantation de la
terrasse



Sens de circulation
des véhicules à
moteur



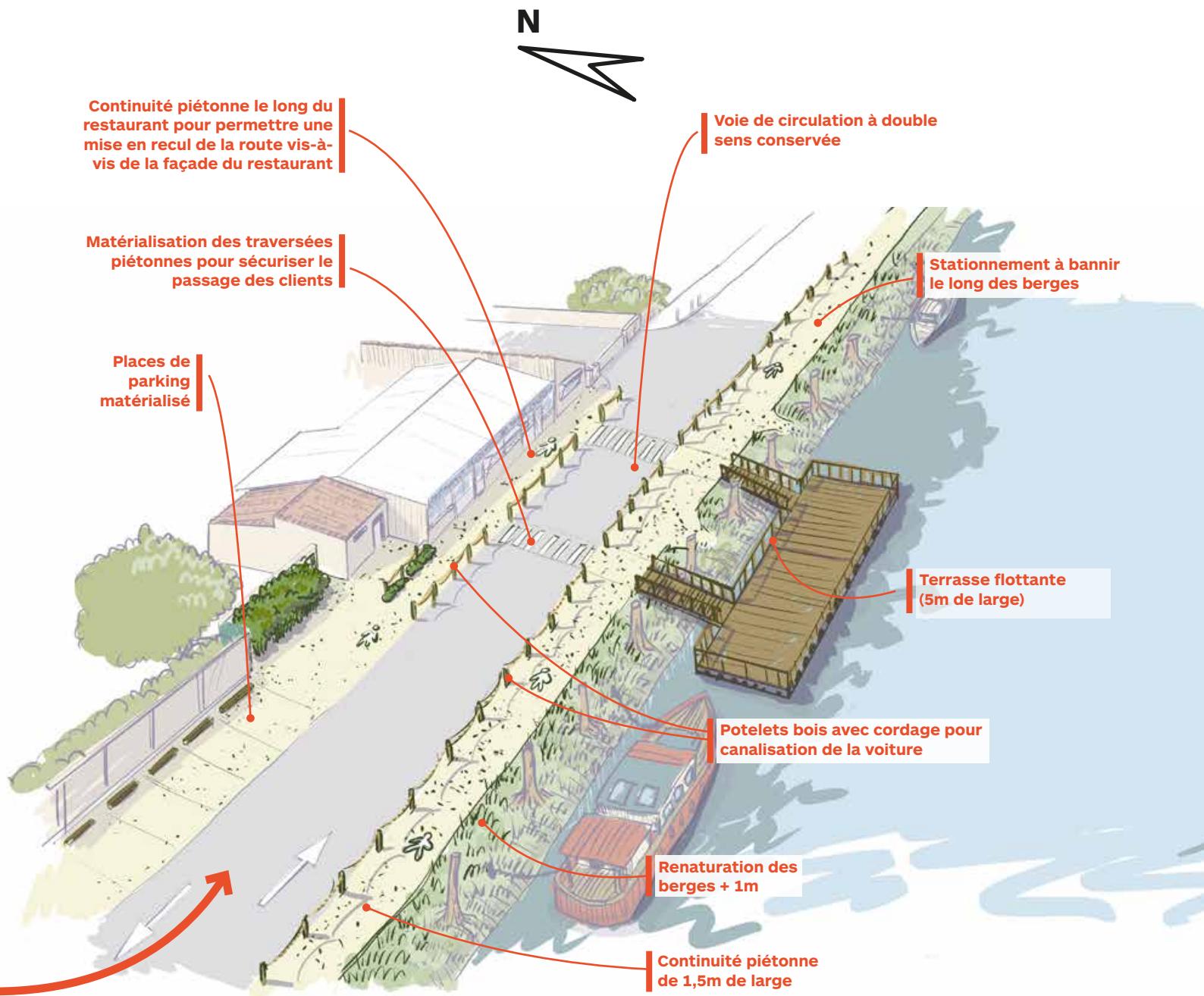
Continuité
piétonne



Circulation alternée



Continuité
cycle



projection à long terme

RESTRUCTURATION DES ACCÈS AU CAMPING ET PIÉTONNISATION DU SITE

La mise en place d'une terrasse sécurisée repose sur la suppression de la circulation des véhicules à proximité de l'établissement.

Pour répondre à cet enjeu, le projet prévoit une réorganisation de l'entrée du camping en déplaçant l'accueil actuel à l'ouest du restaurant. Cette modification ne permet plus aux voitures de circuler devant l'établissement, rendant ainsi l'espace plus agréable et sécurisé pour les piétons.

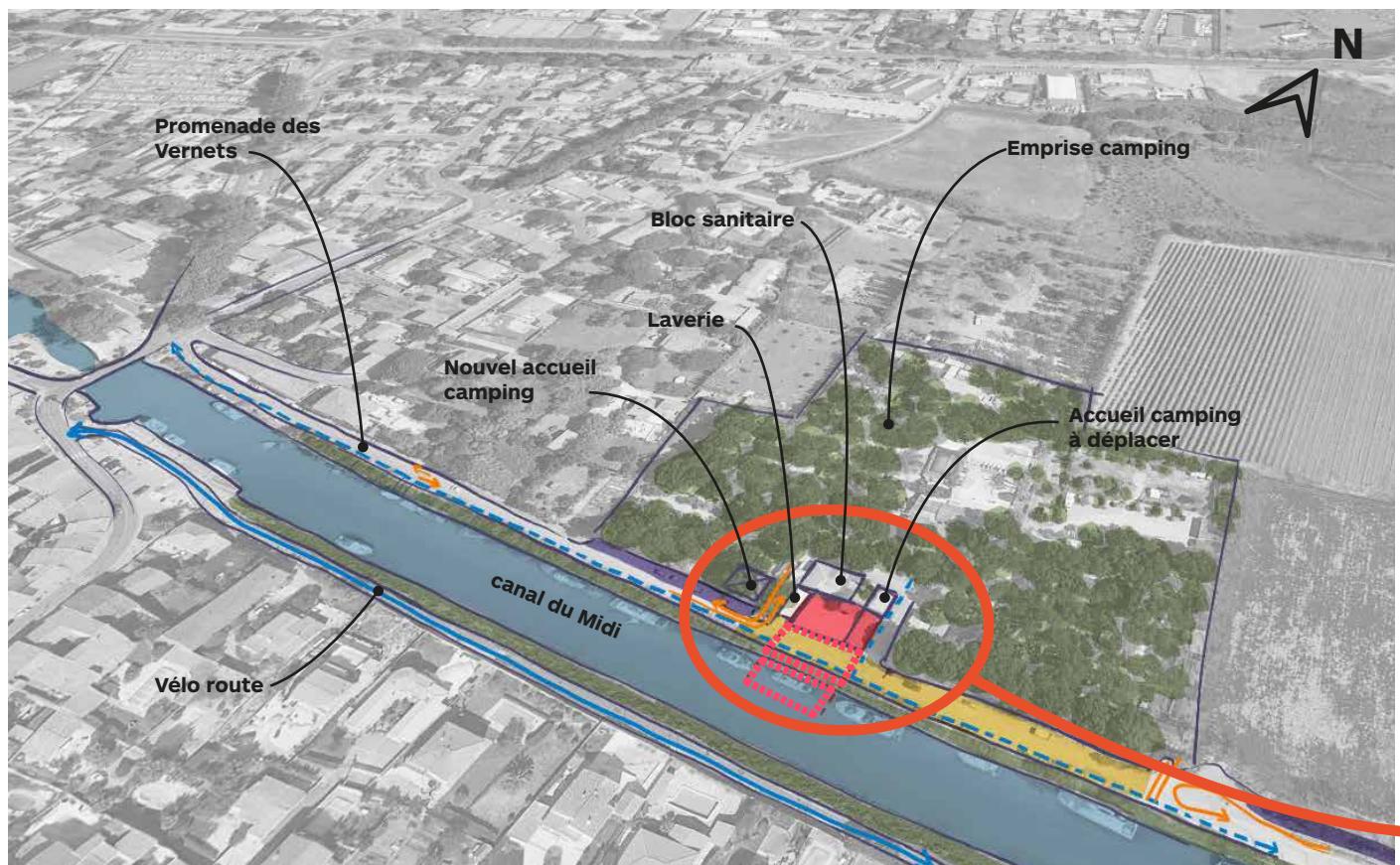
Les visiteurs profitent ainsi d'une promenade agréable, où ils peuvent s'arrêter pour prendre un verre ou se restaurer dans un cadre apaisant. Cette solution renforce également l'idée d'une continuité piétonne

affirmant la séquence en tant qu'espace de promenade et en supprimant le stationnement en bord de berge.

Les places de stationnement autorisées sont clairement identifiées dans l'aménagement prévu.

Enfin, afin de ne pas bloquer totalement l'accès aux véhicules, une barrière en chicane est installée pour garantir un passage sécurisé en cas de nécessité.

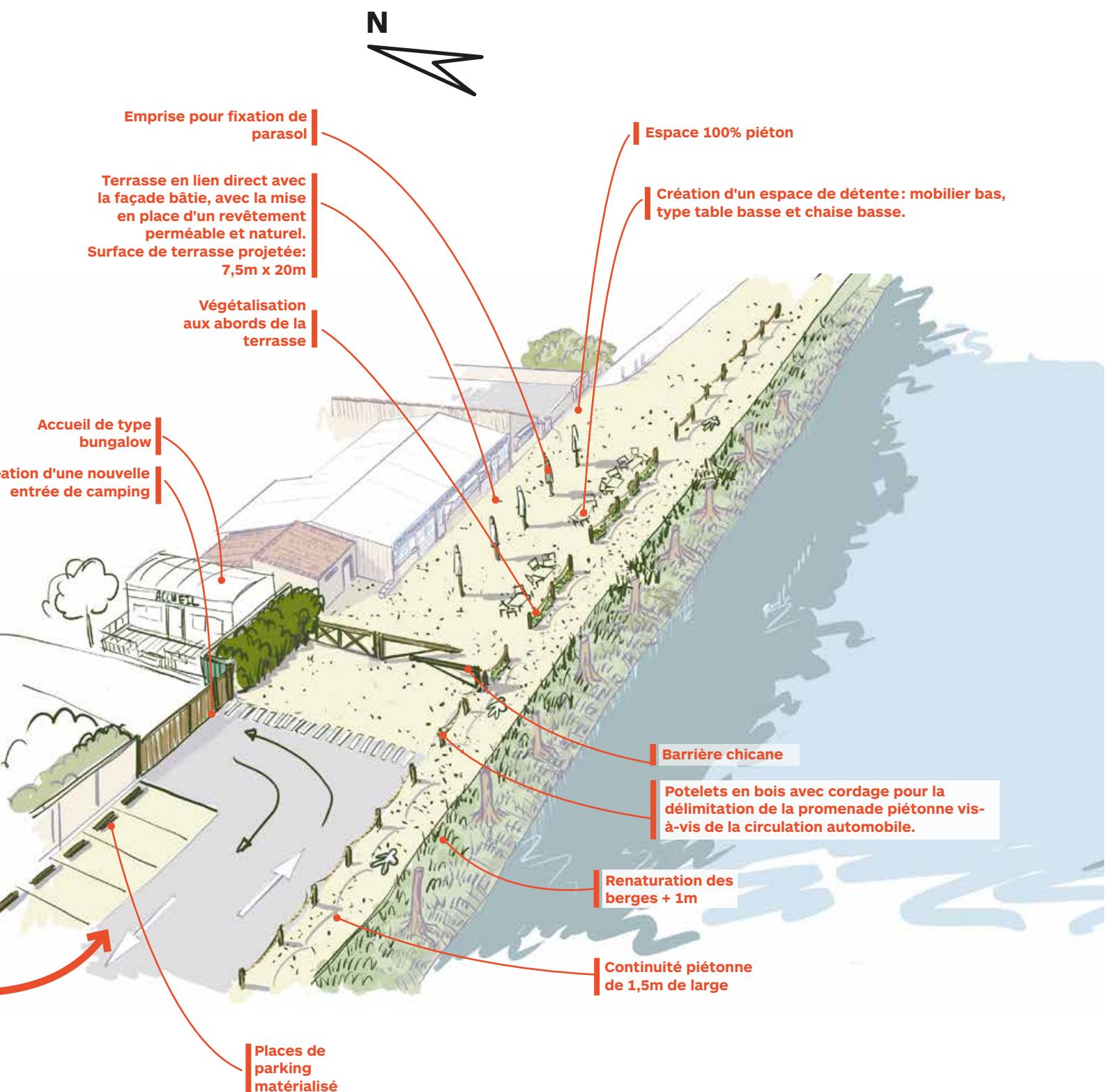
Le projet propose un aménagement sobre, basé sur la désimperméabilisation du sol et l'utilisation d'un revêtement naturel de type stabilisé libre, ainsi que sur la renaturation des berges.



LÉGENDE

			
Le site	Emprise potentielle de la terrasse	Zone piétonne	Zone de stationnement

— — — — —	→ → → → →	← ← ← ← ←
Séquence en lien avec la façade bâtie délimitant l'emprise d'implantation de la terrasse	Sens de circulation des véhicules à moteur	Continuité piétonne
		Continuité cycle



références et orientations pour le projet à court et long terme

UN LIEU, UNE AMBIANCE

La situation de l'établissement sur une promenade en marge du centre ancien rappelle les guinguettes de la fin du XIX^e/début XX^e siècle. L'objectif est de proposer une intervention en lien avec l'esprit du lieu afin de renforcer une identité qui lui est propre.

Les images de références présentées illustrent des lieux de convivialité

aux aménagements et mobiliers parfois très modestes (bancs en bois, chaises pliantes). Un aspect bucolique et paisible, mais aussi animé se dégage de ces images, le lien avec le canal est aussi évident et participe pleinement aux ambiances et à l'animation. Les nuisances liées aux véhicules sont exclues de ces sites.



REVÊTEMENT DE SOL

Le sol au droit de l'établissement ne présente pas de caractéristiques différentes de celui de la promenade.

Un revêtement en sable stabilisé est préconisé dans ce cas de figure. Il est impératif d'assurer une continuité de revêtement; la terrasse ne présente pas de limites «nettes» qui ne vont pas dans le sens d'un esprit de convivialité et de «désordre organisé». L'aménagement de la promenade des Vernets, la renaturation des berges, la matérialisation du stationnement et la création d'une voie carrossable pour permettre la desserte des péniches stationnées en aval du restaurant complètent l'aménagement à une échelle élargie pour un fonctionnement global efficace. Comme dans l'exemple de Béziers, développé dans le Livret 2.

CLÔTURE

Pour limiter l'usage de la voiture et tendre vers un aménagement dédié aux piétons, un système de clôture est mis en place pour délimiter les espaces dédiés à l'usage de la terrasse des espaces de circulation, tout en sécurisant les mobilités douces.

Ces clôtures sont basses, en bois ou en acier lisse. L'objectif n'est pas de cloisonner complètement, mais de canaliser la circulation des voitures.

La clôture basse répond à une certaine perméabilité et permet une ouverture du regard sur le paysage environnant.

VÉGÉTALISATION

Le projet propose d'agrémenter l'aménagement de la terrasse par des plantations en pleine terre, sous forme de massifs de types vivaces ou arbustes. ([cf. fiche n°09](#))

Dans le cas où la plantation en pleine terre n'est pas envisageable, le projet propose la mise en place de jardinières en terre cuite ou en acier. Le choix de celles-ci est homogénéisé avec le mobilier de restauration.

Le choix de jardinières en plastique ou d'une trop grande diversité est exclu. ([cf. fiche n°09](#))



OMBRAGE

L'ombrage est apporté par des parasols de format rectangulaire ou carré. Le mat est installé sur un bloc amovible. Ces dispositifs d'ombrage participent à l'ambiance du site de type guinguette. L'objectif est d'utiliser au maximum l'ombrage naturel des arbres qui bordent le site.

L'ossature est en bois naturel. Le tissu du parasol est de couleur unie, sans inscription ni logo de marque.

MOBILIERS DE RESTAURATION

Le projet propose un mobilier d'extérieur inspiré du style bistrot parisien, apportant une touche d'authenticité et de convivialité. Élégant sans être ostentatoire, il mêle tradition et fonctionnalité.

Les chaises pliantes en métal offrent un style à la fois minimaliste, rétro-industriel et très pratique grâce à leur facilité de rangement. Les chaises tressées, dotées d'une structure en rotin ou en bambou, évoquent la Belle Époque avec une touche artisanale. Cette gamme, plus haut de gamme, garantit également un meilleur confort d'assise.

Quant aux tables rondes, avec leurs plateaux à effet marbre et leurs pieds en fonte, elles assurent une bonne stabilité face au vent tout en rappelant l'ambiance des bistrots et guinguettes de la fin du XIX^e siècle.



PALETTE CHROMATIQUE PRÉCONISÉE

La palette chromatique est en accord avec celle du site et participe à l'ambiance de l'établissement dont l'implantation rappelle les guinguettes de la fin du XIX^e siècle qui longeaient les cours d'eau en périphérie des villes.

Le bois est à privilégier pour les ossatures de mobilier. Les toiles ou tissus des sièges sont de teinte pastel pour permettre une intégration dans le contexte.

AMBIANCE LUMINEUSE

Les dispositifs d'éclairage sont en lien avec l'esprit de l'établissement au regard de sa position dans la ville. L'esprit guinguette/café de boulevard est aussi révélé par l'ambiance lumineuse. La mise en place d'éclairage avec des guirlandes est couplée de lampes à poser sur les tables et lampes sur pied qui donnent un aspect intimiste.



Références et orientations pour le projet à court et long terme : cas de la terrasse flottante

TERRASSE FLOTANTE

La mise en place d'une terrasse flottante sur le canal du Midi doit se faire en lien avec les principes établis au droit de l'établissement. Le mobilier, les dispositifs d'éclairage, etc., sont en continuité avec ceux mis en œuvre pour la terrasse au sol.

Cette terrasse renforce le lien avec l'eau; des garde-corps légers sont alors plus adaptés.

La connexion entre la berge et la terrasse répond nécessairement aux réglementations en matière d'accessibilité et de sécurité.

(cf. fiche n°12)

Le sol de la plateforme flottante et ses accès sont en platelage bois ou en bois composite afin de renforcer l'aspect convivial et propice à la détente de cet espace.



GARDE-CORPS

En milieu rural et semi-rural, comme c'est le cas sur le site de Villeneuve-lès-Béziers, les garde-corps sont en bois, afin de renforcer le caractère naturel du site et de rappeler l'esprit des pontons en bois que l'on observe le long du canal du Midi, en harmonie avec le cadre bucolique de cet environnement.

En milieu urbain, une variante métallique, en aluminium ou en acier inoxydable, est préconisée, en référence aux équipements et activités fluviales historiques.



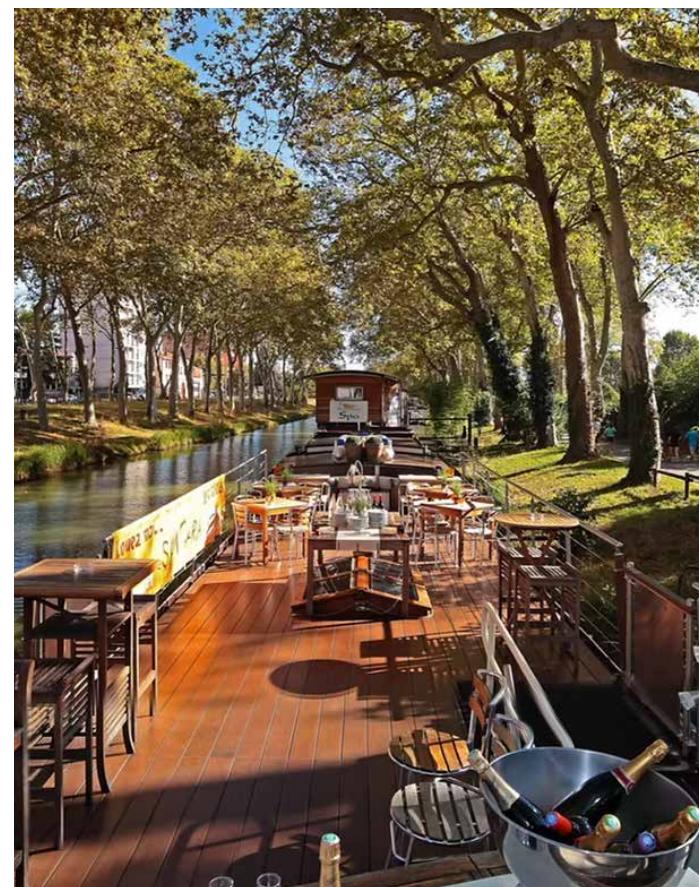
OMBRAGE

L'ombrage présent sur la terrasse flottante répond aux exigences en matière de résistance au vent.

Une structure de type tonnelle, intégrée à l'aménagement du ponton incluant les garde-corps, est fortement préconisée afin d'optimiser la surface au sol et d'éviter l'encombrement des pieds de parasol.

Les parasols sont envisageables de modèles identiques, en matière de forme et de colorimétrie, le cas échéant en accord avec le système d'ombrage utilisé, sur la partie terrasse sur quai.

Les propositions d'ombrage de type barnum démontable sur pied sont à exclure.



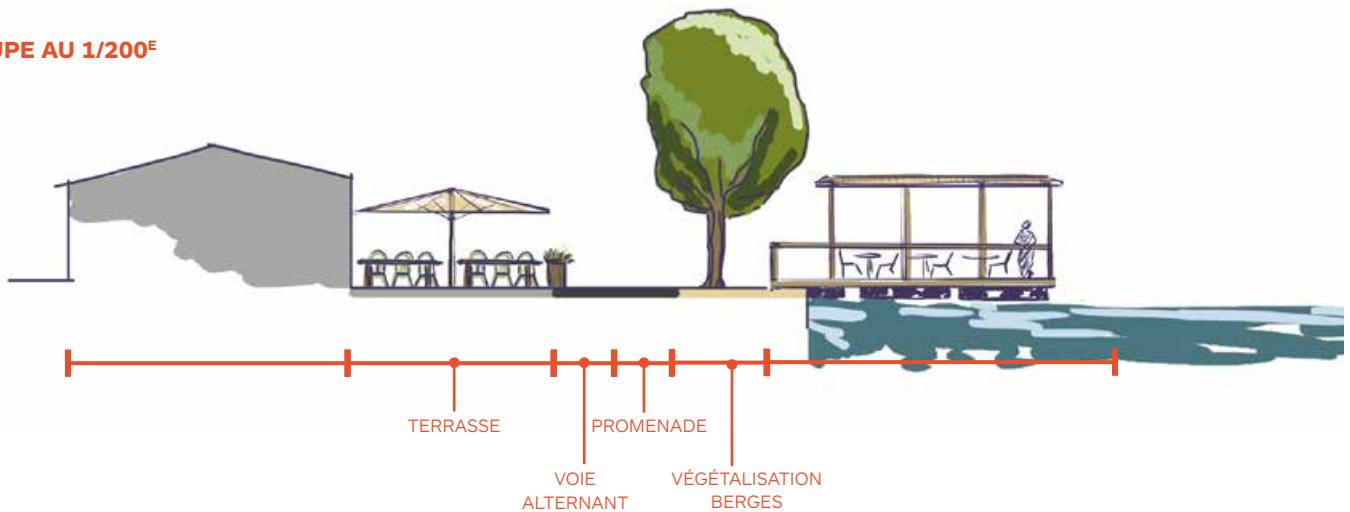
BATEAU TERRASSE

Une alternative à la terrasse flottante est l'utilisation d'une embarcation comme structure flottante.

L'utilisation d'une péniche-terrasse est une solution adaptée à l'esprit du canal du Midi pour proposer une expérience au plus proche de l'eau.



synthèse court terme

COUPE AU 1/200^E

ORIENTATIONS DU PROJET

L'objectif des aménagements est de maintenir la liaison piétonne le long du canal et de renforcer l'esprit promenade de ce site en lisière du centre ancien. Le dévoiement de la circulation permet de développer une première terrasse d'un seul tenant à l'aplomb du restaurant existant. Une seconde terrasse flottante peut être

mise en place. Elle doit répondre aux exigences du site classé en termes d'aspect et de gabarit. Cette première étape constitue une réorganisation des flux et des façons de fonctionner au droit du camping.

SYNTHESE DU PROJET

1/Sécuriser le site vis-à-vis du risque automobile

L'absence de gestion de la circulation et du stationnement constitue une nuisance importante dans la pratique de ce site. Le cantonnement de la circulation sur une seule voie entre le canal et la terrasse limite le croisement des flux et évite la «dispersion» de la terrasse. La définition d'espaces bien délimités permet une approche plus claire par les piétons dont le sentiment de sécurité est amélioré.

2/Définir une zone d'implantation

L'implantation de la terrasse se fait au droit de l'établissement avec pour objectif de limiter le croisement des flux entre le personnel et les véhicules. Une seconde terrasse peut être envisagée sur le canal.

3/Retranscrire une **ambiance** propre au site

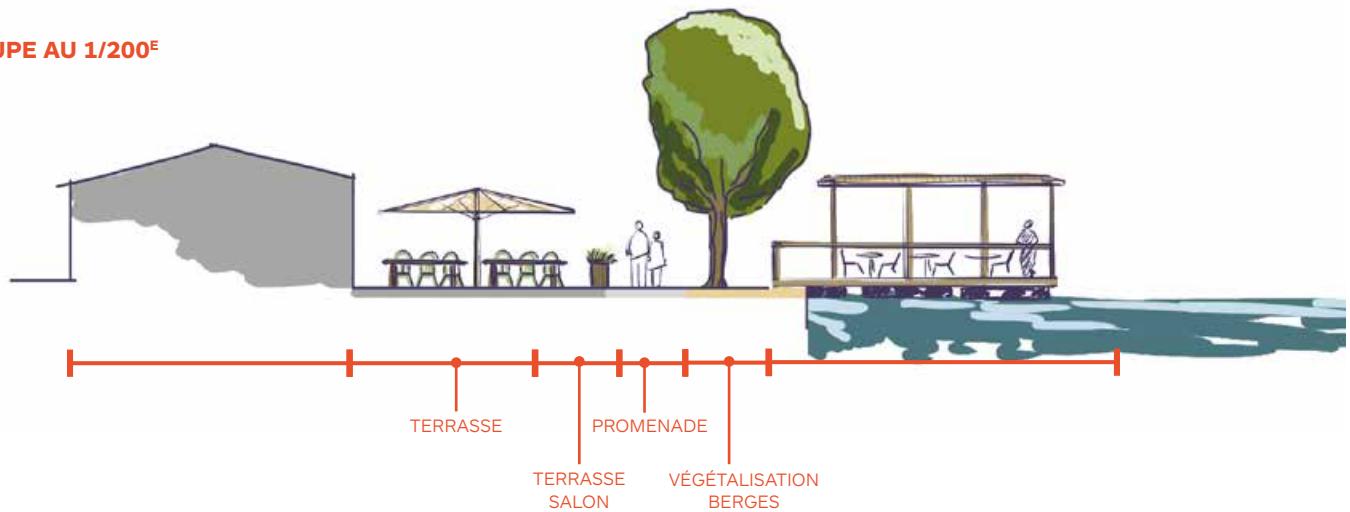
Chaque site a des caractéristiques bien spécifiques qui doivent servir de base pour l'aménagement des terrasses. Le site de Villeneuve les Béziers est situé en bordure du centre ancien le long d'une promenade qui longe le canal du Midi. Cela rappelle les guinguettes de la fin du XIX^e siècle où les gens allaient passer un bon moment en dehors du tumulte de la ville. Cet esprit est à retranscrire dans le projet au travers d'un choix de mobilier bien précis qui s'implante sur un espace de promenade. L'ambiance lumineuse est de première importance sur ce type d'ambiance, elle doit être conçue avec soin pour appuyer l'ambiance et valoriser ainsi l'établissement.

4/Une **homogénéité** du mobilier

L'utilisation d'une même gamme de mobilier est importante pour valoriser et conforter l'esprit de l'établissement. Cette même gamme doit être déclinée pour l'aménagement d'une éventuelle terrasse flottante. Des teintes sobres sont préconisées.

synthèse long terme

COUPE AU 1/200^E



ORIENTATIONS DU PROJET

Cette temporalité porte sur la refonte du fonctionnement du site et plus particulièrement les accès au camping. Pour ce projet à long terme, le service risque inondation doit être partie prenante pour que les enjeux soient bien identifiés afin de pouvoir modifier le bâti d'accueil. La limitation de la circulation automobile au droit

de l'établissement renforce l'esprit « promenade » et permet à la terrasse d'avoir des limites moins marquées et plus fondues dans l'espace public.

SYNTHÈSE DU PROJET

1/Renforcer l'esprit « Promenade »

La piétonnisation du site est la clé de la réussite de l'opération. Les usagers du canal et les « locaux » recherchent des lieux apaisés loin des nuisances du quotidien comme les automobiles. Cette action permet de pérenniser et de valoriser l'établissement de bouche. L'objectif est aussi de capter des flux piétons en provenance du centre-ville qui aujourd'hui peuvent faire demi-tour à cause d'un aspect trop routier.

2/Conforter une zone d'implantation

La terrasse séparée du canal du Midi par la voie de circulation dans la version à court terme conforte son lien avec l'eau par la disparition de cette dernière. La mise en avant des flux doux est un avantage pour les usagers et le personnel de l'établissement.

3/Aménagements urbains à plus large échelle

La réflexion à plus large échelle permet de définir des zones de stationnement à proximité de l'établissement le long de la promenade. La liaison piétonne est fondue dans un axe identifié comme routier. Faciliter et clarifier le stationnement est un gage pour drainer un flux de personnes plus important sur le site depuis le centre ancien. La requalification des revêtements de surface devra se faire dans le sens de ces principes.

4/Renforcer les liens vers le reste de la commune

Les connexions piétonnes entre le camping et le centre-ville sont à renforcer de manière à faciliter les liens entre les deux pôles. L'objectif est aussi de faciliter le cheminement pour les habitants du centre vers le camping, son établissement de bouche et vers les futurs aménagements plus en aval.

ordre de coûts par poste

poste

système d'ombrage

PARASOLS AVEC ANCRAGE AU SOL	7 500 € HT	2 500 € HT / UNITÉ
3 parasols de 2mx2m en toile	9 000 € TTC	3 000 € TTC

mobilier de restauration

TABLES 4 PERSONNES	2 500 € HT	MANGE-DEBOUT	250 € HT / UNITÉ
10 tables	3 000 € TTC		300 € TTC
CHAISES	4 500 € HT	CHAISE HAUTE	90 € HT / UNITÉ
50 chaises	5 400 € TTC		108 € TTC
TABLES BASSES	750 € HT	TABLE BASSE	150 € HT / UNITÉ
5 tables basses	900 € TTC		180 € TTC
FAUTEUILS	3 000 € HT	FAUTEUIL	120 € HT / UNITÉ
25 fauteuils	3 600 € TTC		144 € TTC

intervention sur le bâti

RESTRUCTURATION DU BÂTI	2 000 € HT / M²
	2 400 € TTC
RESTRUCTURATION ENTRÉE CAMPING	25 000 € HT / M²
	30 000 € TTC

végétalisation

PLANTATION DE MASSIF DE VIVACES	70 € HT / M²	VÉGÉTALISATION DE BERGES	80 € HT / M²
Comprend le travail du sol sur 60cm de prof, l'apport de terre végétale, la fourniture et mise en œuvre.	84 € TTC	Comprend la fourniture et livraison	96 € TTC
JARDINIÈRES TERRE CUITE	13 500 € HT		450 € HT / UNITÉS
Comprend la fourniture et livraison de 30 jardinières	16 200 € TTC		540 € TTC
TERRE VÉGÉTALE POUR JARDINIÈRES	2 400 € HT		200 € HT / M³
12 m ³	2 880 € TTC		240 € TTC
PLANTES VIVACES POUR JARDINIÈRES	2 100 € HT	PLANTES VIVACES	70 € HT / UNITÉS
30 plantes	2 520 € TTC		84 € TTC

désimperméabilisation

DÉMOLITION ET ÉVACUATION	50 € HT / M²
Comprend la démolition de revêtement existant son évacuation en déchetterie	60 € TTC

revêtement de sol

STABILISÉ LIBRE

Le prix comprend la fourniture et la pose y compris structure.

70 € HT / M²

84 € TTC

CRÉATION D'UN SENTIER PIÉTON

200 € HT / MI

(1,5M DE LARGE)

240 € TTC

Le prix comprend le terrassement, la création d'une structure neuve, la pose de bordures, le revêtement en stabilisé ainsi que la gestion des eaux pluviales.

CRÉATION D'UNE VOIE CARROSSABLE

Le prix comprend le terrassement, la création d'une structure neuve, la pose de bordures, le revêtement circulable en enrobé noir, ainsi que la gestion des eaux pluviales.

140 € HT / M²

168 € TTC

clôture et protection

CLÔTURE POTEAU BOIS ET CORDE

Le prix comprend la fourniture et la pose d'une clôture en poteaux bois, classe 4, de 10 cm de diamètre et 1 m de haut, avec un cordage de couleur chanvre.

50 € HT / ML

60 € TTC

45 € HT / ML

CLÔTURE GANIVELLES

Le prix comprend la fourniture et la pose d'une clôture bois de type ganivelles de 1m de haut.

54 € TTC

LISSE BASSE EN ACIER

Le prix comprend la fourniture et la pose d'une clôture en poteaux bois, classe 4, de 10 cm de diamètre et 1 m de haut, avec un cordage de couleur chanvre.

135 € HT / ML

162 € TTC

30 € HT / ML

36 € TTC

CLÔTURE BASSE EN BOIS

Le prix comprend la fourniture et la pose d'une clôture bois de 0.8 m de haut.

BARRIÈRE DE DÉLIMITATION

50ml zone terrasse

12 500 € HT

15 000 € TTC

2 400 € HT / ML

2 880 € TTC

BARRIÈRES CHICANE EN BOIS

Le prix comprend la fourniture et la pose

terrasse flottante

TERRASSE DE 4 M DE LARGE PAR 20 M DE LONG

28 596 € HT / U

Le prix comprend la fourniture, la livraison et la pose

34 316 € TTC

de 8 modules flottants de 4 m par 2,5 m en bois avec garde-corps, la mise en place de deux rampes d'accès en bois, y compris l'ancrage sur berge et les garde-corps.

système d'éclairage

LUMINAIRES PORTATIFS

10 luminaires portatifs

750 € HT

900 € TTC

LUMINAIRE PORTATIF

75 € HT / UNITÉ

90 € TTC

ordre de coûts par poste

estimation globale du projet court terme

O BERGES						
Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total € HT	TVA - 20%	Total € TTC
Mise en œuvre de parasols avec ancrage au sol	U	3,00	2500,00	7500,00	1500,00	9000,00
Mise en œuvre de barrières pour délimitation de la terrasse	ml	50,00	250,00	12500,00	2500,00	15000,00
Mise en œuvre de chaises	U	50,00	90,00	4500,00	900,00	5400,00
Mise en œuvre de tables	U	10,00	250,00	2500,00	500,00	3000,00
Mise en œuvre de fauteuils	U	25,00	120,00	3000,00	600,00	3600,00
Mise en œuvre de table basses	U	5,00	150,00	750,00	150,00	900,00
Mise en œuvre de luminaires portatifs	U	10,00	75,00	750,00	150,00	900,00
Mise en place de jardinières en terre cuite	m2	30,00	450,00	13500,00	2700,00	16200,00
Terre végétale pour jardinières	m3	12,00	200,00	2400,00	480,00	2880,00
Mise en œuvre plantes vivaces dans jardinières	m2	30,00	70,00	2100,00	420,00	2520,00
				49500,00	9900,00	59400,00

COMMANDITAIRES



*Liberté
Égalité
Fraternité*

GROUPEMENT

Paysage
Atelier Refuge



Architecture
Auriol Architecture & Patrimoine



Ingénierie Structure
GCIS



JUILLET 2025